

**D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES  
SERVICE DES ASSEMBLEES**

AUBAGNE le, 18 novembre 2024

**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 18 novembre 2024**

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Gérard GAZAY, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	36
Excusés .....	07

Ayant donné procuration :

M. Jérémy PAGOURASSOU à M. Alain ROUSSET,  
M. Patrice JARQUE à M. Laurent GUEDJ,  
M. Jérémy COETTO à M. Zarick KOURICHI,  
M. William MIROUX à Mme Magali ROUX,  
Mme Geneviève MORFIN à Mme Julie GABRIEL,  
Mme Éliette MEZERGUES-MAUTREF à Mme Clémentine FARDOUX,  
M. Arthur SALONE à M. Alexandre LATZ.

Arrivée de Mme MORFIN à la délibération n° 02-181124

Départ de Mme TRIC à la délibération n° 02-181124

avec mandat à M. AGOSTINI

Départ de Mme METCHE-BARTHELEMY à la délibération n° 02-181124

avec mandat à M. HERMANT

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
---	----

Présents .....	35
----------------	----

Excusés .....	08
---------------	----

Départ de Mme AMOROS à la délibération n° 05-181124

avec mandat à Mme AMARANTINIS

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
---	----

Présents .....	34
----------------	----

Excusés .....	09
---------------	----

Départ de Mme MELIN à la délibération n° 11-181124

avec mandat à Mme BOUGEAREL

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	33
Excusés .....	10

Départ de Mme BOISSON à la délibération n° 18-181124

avec mandat à M.PERRIN-TOININ

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	32
Excusés .....	11

Départ de Mme BOUGEAREL à la délibération n° 20-181124

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	31
Excusés .....	10
Absents .....	2

Départ de Mme GIOVANNANGELI à la délibération n° 21-181124

avec mandat à M. GRANDJEAN

Nombre de Conseillers en exercice .....	43
Présents .....	30
Excusés .....	11
Absents .....	2

---

**M. le Maire :** Mesdames et Messieurs, bonjour. Je vous propose d'ouvrir le Conseil Municipal, il est 18 heures passées de quelques minutes.

*Il est procédé à l'appel.*

L'appel est fait. Le quorum fixé à 22 est atteint. Nous pouvons démarrer et ouvrir ce Conseil Municipal. Madame Melin.

**Mme MELIN :** Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais juste dire quelque chose qui peut s'apparenter à un rappel au règlement, mais qui est plutôt un souhait. Aujourd'hui, nous constatons une fois de plus que la rubrique Administration Générale va représenter plus de 30 % de nos délibérations. J'en vois au moins quatre ou cinq qui auraient pu être prises au titre de commissions, particulièrement la Commission de l'Aménagement du territoire. C'est simplement pour faire le souhait qu'un maximum de délibérations soit pris en compte dans les commissions.

**M. le Maire :** Absolument.

**Mme MELIN :** Ce serait peut-être de bonne manière, mais c'est une suggestion, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Je partage ce point de vue, Madame MELIN. Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre secrétaire de séance s'il accepte, Monsieur KOURICHI. Merci, Monsieur KOURICHI.

Les procès-verbaux du 25 juin et du 30 septembre seront remis ultérieurement. Je vous apporte une précision : je crois que je vous avais indiqué lors du précédent Conseil Municipal de retenir la date du 18 décembre. Cette date ripe un peu. Le prochain Conseil Municipal devrait avoir lieu le 20 décembre à 18 heures, ici, dans la salle du Bras d'Or.

Chers collègues, vous le savez, nous allons voter la Décision Modificative concernant le Budget. En fin de séance, il faudra aller sur la table qui est derrière vous pour signer cette Décision Modificative après son vote.

Je vous propose de démarrer l'ordre du jour par les questions liées à l'Administration Générale, soit 13 rapports. Nous allons commencer par le premier d'entre eux, qui est le Rapport annuel sur la Situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes. C'est Madame GABRIEL qui va nous la rapporter. Vous avez la parole, Madame GABRIEL.

### **Examen de l'ordre du jour**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

##### **01\_181124 - Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les Hommes et les Femmes.**

Rapporteur : Madame Julie GABRIEL, Quinzième Adjointe

**Mme GABRIEL** : Merci. Mesdames et Messieurs, bonsoir.

Comme chaque année, la Collectivité présente son traditionnel Rapport Égalité hommes-femmes, qui répond non seulement à une obligation légale, mais surtout à notre engagement de promouvoir et de soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes. Notre Collectivité compte 1 170 agents, dont une majorité de femmes fonctionnaires comme contractuelles. Sur le plan national, 61 % des agents publics sont des femmes et sur Aubagne, nous sommes à 66 %. À Aubagne, en 2023, l'écart entre les salaires moyens mensuels entre les hommes et les femmes sur des postes équivalents se réduit considérablement. La politique de la Ville sur l'égalité hommes-femmes avance dans toutes les catégories A, B et C. Notre engagement est en effet celui de soutenir l'égalité salariale, mais aussi l'accès à des postes à responsabilité et à des échelons et grades supérieurs.

Aussi, ce qui est valorisant pour la Ville d'Aubagne – et à mettre en lumière ce soir – c'est de voir que les femmes sont en large majorité dans les formations de préparation aux concours et examens d'accès à la fonction publique territoriale et dans toutes les formations personnelles d'intégration ou de professionnalisation, ce qui montre bien l'intérêt des femmes de la Ville d'Aubagne de vouloir progresser et évoluer au sein de la Collectivité.

À Aubagne, les femmes sont aussi – voire plus – nombreuses que les hommes à exercer des postes à responsabilité. Notre Ville a d'ailleurs la chance d'avoir la parité, deux femmes et deux hommes, en postes de directeurs et directrices généraux adjoints.

Soutenir l'égalité entre les hommes et les femmes, c'est aussi soutenir la parentalité des mères comme des pères, et c'est une fierté aujourd'hui de permettre à tous les nouveaux pères de bénéficier de l'intégralité de leur congé paternité, qui est désormais de 25 jours.

Enfin, notre engagement pour soutenir l'égalité se traduit dans tous les volets de notre action politique, qu'il s'agisse de la promotion du sport féminin, comme nous l'avons fait en accueillant les équipes féminines de football féminin dans le cadre des matchs d'entraînement des Jeux Olympiques, mais aussi de l'accès aux soins pour les femmes ou la lutte contre les violences faites aux femmes.

Si à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Ville compte bien réaffirmer son engagement pour cette cause, elle vous proposera d'ailleurs le 28 novembre, un colloque sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Comme vous pouvez le constater, nous sommes engagés et volontaires dans ce domaine d'égalité hommes-femmes qui me tient particulièrement à cœur. Merci.

**M. le Maire** : Y a-t-il une intervention sur cette délibération ? Une seule intervention, Monsieur GRANDJEAN ? Vous avez la parole.

**M. GRANDJEAN** : Bonsoir tout le monde. Il est de coutume et je pense important d'intervenir quand ce rapport est présenté, parce qu'il est fondamental pour notre société. Il n'est pas question pour moi, ce soir, de voir le verre uniquement vide. Il est à moitié plein, à moitié vide, comme c'est souvent le cas. Il y a cependant des choses qui me semblent perfectibles. Ainsi, en 2023, les écarts de salaire entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité diminuent enfin, après plusieurs années de hausse. C'est sans doute l'effet des promotions internes qui, en 2021 et 2022, bénéficient à plus de femmes que d'hommes – j'en avais fait ici la remarque positive – et ceci en juste proportion de leur nombre dans la

collectivité. Hélas, cette dynamique ne se confirme pas en 2023. Cinq hommes sont promus pour trois femmes, alors que les femmes ont suivi – Madame GABRIEL vient de le rappeler – quatre fois plus de formations que les hommes. Nous continuons à dire que cela contribue à renforcer les inégalités. Par ailleurs, huit personnes promues sur 1 057 agents permanents, c'est presque trois fois moins qu'en 2021 et deux fois moins qu'en 2022. On comprend mieux là la démotivation exprimée par de nombreux agents et le départ vers d'autres collectivités des agents qui réussissent leur concours interne. C'est vrai pour la Ville comme pour le CCAS.

Comme les années précédentes, les femmes sont surexposées aux actes agressifs, notamment celles qui travaillent dans les écoles. C'est un point de vigilance qui n'est pas propre aux agents municipaux – je suis bien placé pour le dire – mais qui doit être pris en considération, en prévention avec la formation des agents et en répression pour répondre aux actes agressifs qui sont commis. À noter que depuis trois ans, aucun signalement pour harcèlement sexuel ou agissement sexiste n'a été à déplorer dans les Services Municipaux. Souhaitons que chaque année, l'on puisse continuer à relever ce constat.

Comme nous y invite la Délibération, bien sûr, nous prendrons acte de ce rapport.

**M. le Maire :** Madame GABRIEL, voulez-vous rajouter quelque chose ?

**Mme GABRIEL :** Non, rien de plus.

**M. le Maire :** Monsieur ROUSSET.

**M. ROUSSET :** Je voulais juste préciser un point qui concerne la RH, Monsieur GRANDJEAN. Vous dites qu'il y a eu beaucoup de réussite en concours interne cette année, beaucoup. Même si la Ville fait le maximum, nous ne pouvons pas chaque fois trouver un poste qui corresponde à la catégorie ou au grade que la personne a obtenu. Moins de 10 % des personnes ont fait le choix d'aller dans une autre collectivité pour pouvoir garder le bénéfice de leur concours. Le bénéfice du concours est de deux ans et au bout de deux ans, si elle ne peut pas exercer dans la catégorie où elle a réussi, la personne revient à sa catégorie antérieure. C'est juste cette précision que je voulais donner.

**M. le Maire :** Je rajouterais, si vous me le permettez, qu'on n'est pas obligé de rester à vie dans la collectivité locale de son introduction dans la fonction publique. Chaque fois que des agents s'en vont, je les félicite pour le poste qu'ils vont récupérer. Il m'arrive assez souvent de leur dire : « Quand vous aurez fait quatre ou cinq ans dans une autre collectivité, si vous avez envie de revenir chez nous, vous reviendrez ». Je crois que ce n'est pas mal aussi que les agents puissent bouger, changer, découvrir d'autres institutions pour mieux revenir sur la Ville d'Aubagne. Si cela correspond à ce qu'elles souhaitent et ce qu'elles font, je n'y vois vraiment aucun inconvénient. Je crois que l'on n'est pas à vie dans une collectivité. On est dans la fonction publique, certes, parce qu'on a envie d'y être, mais on peut aussi être dans plusieurs collectivités. Aujourd'hui ici, demain au Département – je dis « Département », parce que j'ai en tête une personne qui va partir au Département dans quelques jours – à la Région, voire à la Métropole. Je crois que ce n'est pas mal aussi d'aller dans ces institutions et de revenir. Aujourd'hui, la Commune d'Aubagne travaille de plus en plus avec toutes ces institutions. Ce n'est pas mal aussi de faire un parcours dans ces institutions pour mieux revenir ou pas. C'est le choix de la personne. Ce n'est pas quelque chose qui me choque particulièrement. Monsieur ROUSSET disait que 10 % des personnes qui avaient reçu le concours nous quittaient. Nous leur souhaitons bonne chance et qu'elles profitent bien de leur expérience ailleurs qu'au sein de la Ville d'Aubagne, encore une fois pour mieux revenir peut-être.

Comme vous le disiez, Monsieur GRANDJEAN, je vous demande de prendre acte de ce rapport et cela ne se vote pas. Merci, Madame GABRIEL pour vos explications.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	36
Excusés	7

Rapporteur : Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale

**M. le Maire :** Je vous propose maintenant de passer à la délibération numéro 2. Madame THIBAUD, qui va rapporter la délibération numéro 2, me disait qu'elle souhaitait faire un chapeau sur la 2, la 3, la 4 peut-être, avant de laisser la parole à votre collègue, Monsieur GUEDJ aussi, puisque toutes ces délibérations touchent au développement durable ou à la transition écologique. C'est bien ce que vous m'avez indiqué, Madame THIBAUD ?

**Mme THIBAUD :** Oui, tout à fait. Je pense qu'en fait, les trois délibérations font un lien. C'est intéressant de les rapporter en même temps.

**M. le Maire :** Vous avez la parole.

**Mme THIBAUD :** Cette délibération porte sur le rapport développement durable 2024. Les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent rédiger chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce n'est pas le cas pour Aubagne, puisque nous avons moins de 50 000 habitants. Malgré tout, il semble essentiel d'établir ce rapport explicatif des actions concrètes réalisées sur la ville. Cela permet de mettre en évidence de façon publique aussi bien les opérations et l'engagement de la politique de la Ville en faveur du Développement durable et plus largement de l'Environnement. C'est pour cela qu'il paraît important que tout soit répertorié dans ce document que je vous le présente aujourd'hui.

De plus, la Délibération suivante portera sur la Convention Pacte, que nous avons signée avec la Métropole. Pour finir, je développerai le plan d'action à venir de la Transition écologique. Ce sont des actions qui se poursuivront jusqu'en 2030.

Mais revenons au Rapport de Développement durable, vous pourrez remarquer que la Ville s'est engagée sur cinq grandes thématiques : la reconquête de la biodiversité, la préservation du patrimoine naturel pour une ville nature, la sensibilisation et la mobilisation des publics, la mobilité douce et la sobriété énergétique. J'aimerais vous donner quelques exemples sur ces cinq thématiques.

Le premier grand item est la reconquête de la biodiversité via la labellisation de la Ville d'Aubagne. La Ville d'Aubagne s'est vue décerner le label « Territoire durable, une Cop d'avance ». Elle a rejoint ainsi les 60 collectivités sur les 1 000 collectivités que compte la région. C'est quand même représentatif de notre engagement, qui a notamment été mis en avant par tout ce que nous avons fait au sein des écoles, tout ce que nous mettons en place en termes de reconquête de la biodiversité et de la préservation des 70 % des espaces naturels et agricoles que compte la ville.

Nous sommes également en train de mettre en place l'ABC de la ville d'Aubagne. L'ABC, c'est la classe de la biodiversité communale. Cet ABC a trois axes principaux. Le premier est l'amélioration des connaissances des espèces qui sont sur notre territoire. L'objectif, une fois que l'on a recensé tous les éléments naturels de la faune et de la flore sur le territoire, c'est de sensibiliser et de mobiliser tous les citoyens dans l'objectif de préserver. C'est ensuite mettre en place des actions pour inviter, inciter, mettre en évidence cette faune et cette flore qu'on aura mieux identifiées au travers de cet ABC.

Ensuite, le label LPO a été reconduit. La convention qui a été signée en octobre 2024 vise notamment à préserver la faune avicole de notre territoire. C'est un engagement que nous avons pris pour trois ans en faveur de la protection des animaux. Plusieurs centres sont labellisés : le centre de vacances de Saint-Vincent-les-Forts et le centre de loisirs Les Espillières, sur lequel il y a plusieurs nichoirs notamment, ils permettent de sensibiliser les publics, les enfants, les écoles. Dans ce même objectif, nous avons mis en place trois nichoirs à martinets noirs. C'est une espèce qui a beaucoup diminué et donc, il est nécessaire de recréer des espaces bien identifiés, pour qu'ils puissent nicher et se reproduire.

Notre deuxième thématique est la préservation du patrimoine naturel pour une ville nature. La Ville a racheté le camp Lambert. Il est important de le signaler, puisque depuis le nouveau PLU, nous pouvons noter 10 % de terres naturelles et agricoles supplémentaires par rapport à l'ancien PLU. Le camp Lambert a été acheté dans cette même optique, en faveur de l'agriculture périurbaine et pour donner la possibilité à des agriculteurs de faire de la production locale sur le territoire. Dans la même direction, nous avons eu, aujourd'hui même, l'accord des agriculteurs pour les aider à vendre leur récolte, conformément à une démarche de notre part. Nous les avons aidés à s'installer et aujourd'hui, il faut que le fruit de leur travail puisse être récompensé et mis à l'honneur. Nous allons mettre un espace de vente

pour leurs paniers, pour que les citoyens puissent venir chercher la production plus facilement et de manière plus commode.

Nous pouvons également parler de la Charte Zéro plastique. C'est un engagement qui est vraiment primordial aujourd'hui, puisque la consommation de plastique est en augmentation. Notre volonté est d'y recourir le moins possible et de mettre en place des chartes, notamment lors des événements, des manifestations qui sont à l'initiative de la Collectivité. Toute manifestation sur le territoire – une association sportive, culturelle, un festival, des concerts – toutes les structures qui font des manifestations sur notre territoire s'engagent à ne pas utiliser de plastique et à mettre également des collectes de tri pour leurs déchets.

Ensuite, nous poursuivons notre plan de végétalisation des écoles. L'objectif est que toutes les écoles soient végétalisées. Il y en a déjà beaucoup qui ont vu des travaux dans les cours d'école, pour un coût de 500 000 euros et 2 851 arbustes et 19 arbres plantés (des arbres de hautes tiges). Sur un bon nombre d'écoles, on peut compter les écoles Péruvienne, Pin Vert (élémentaire, maternelle), Tourtelle, Palissy, Louise Michel, Chaulan, Valriant, Paul Éluard (maternelle et élémentaire). C'est vraiment un gros investissement de la part de la Ville ; mais aussi – vous savez que l'écologie est transversale – en faveur de la santé de tous et notamment des enfants. Ces projets permettent de sensibiliser les élèves à la nature et à leur bien-être.

D'autres manifestations de sensibilisation ont vu le jour, notamment notre prestataire de restauration scolaire, GARIG, qui fait des événements pour les enfants, pour les sensibiliser au goût, au local. 50 % de l'alimentation est bio et locale.

Nous pouvons également parler de l'opération « Nettoyons le Sud », lancée par la Région Sud. Elle permet de sensibiliser, de nettoyer, parce que finalement, il y a quand même encore de l'incivisme et on retrouve beaucoup de déchets dans la nature. Cette année, nous avons pu récolter 240 kilos de déchets avec différents bénévoles, des citoyens. Le Conseil Municipal des Jeunes était présent, des bénévoles BAFA citoyens et d'autres participants, des citoyens nous ont rejoints. C'était sur deux zones de notre territoire.

Évidemment, une opération qui vient de se produire, « Rivière Propre », à l'initiative de l'EPAGE-HuCA. Elle a permis de récolter près de 70 mètres cubes de déchets sur plusieurs sites, grâce à 2 500 personnes volontaires qui se sont inscrites pour le nettoyage des 35 kilomètres de cours d'eau. Cette opération d'envergure a vraiment porté ses fruits. L'EPAGE-HuCA s'engage dans la renaturation, la restauration de l'Huveaune. Cette année, il y a eu des plantations, une microforêt a vu le jour, 800 mètres carrés de microforêt ont été plantés au parc de la Botte, et de la désimperméabilisation est en train d'être mise en place, pour que les plantations puissent prendre racine et perdurer. Au niveau de l'EDL, cette construction a été mise en place sur du béton. Il faut désimperméabiliser toute cette zone-là avant de pouvoir replanter sur ce secteur.

L'autre thématique concerne les actions transversales et de sensibilisation auprès du public. Nous avons permis d'organiser plusieurs manifestations, notamment la Fête de la nature qui, malgré le temps pluvieux de l'après-midi, a permis de sensibiliser plus de 1 000 citoyens avec 40 stands mis à l'honneur et coordonnés par l'association Coopération Planet. Ces différents stands, ces différentes associations et structures qui sont venues ce jour-là avaient évidemment comme objectif de sensibiliser un grand nombre de publics à la protection de l'environnement, l'écologie, la biodiversité, le développement durable, la transition énergétique et la mobilité douce. Un spectre très important de thématiques était mis en avant sur cette journée-là et un bel événement.

Nous pouvons également parler de notre site, les Espillières, où se trouve un laboratoire d'écologie positive. On dit « laboratoire », parce que cela va permettre de tester différents sujets, comme la rivière par exemple. Sur cet espace des Espillières, il y a un parcours botanique également pour permettre de sensibiliser les jeunes. La LPO vient régulièrement sensibiliser les enfants. Une association pour la protection des hérissons est venue cette année. Vous avez la ruche cheminée pour la préservation des abeilles. C'est tout un espace qui est aussi alimenté par un réseau associatif et qui vient sensibiliser nos enfants tous les ans de manière récurrente.

Par le dispositif « Un arbre, un enfant », 150 oliviers ont été offerts aux nouveaux parents en janvier pour les nouveau-nés, 250 oliviers en juin pour les élèves de CM2. L'idée est de marquer le passage du CM2 à la 6<sup>e</sup> et de donner un arbre en guise de passation, de transmission et également d'évolution, puisque l'idée est de planter cet olivier et de le voir grandir, tout comme l'enfant grandira au fil des ans. Il y a toute une symbolique derrière cet olivier. Également, nous avons remis 180 oliviers en juin aux enfants des crèches pour leur passage à la maternelle. C'est la même symbolique également, que les enfants des crèches puissent revenir peut-être dans dix, vingt ans, voir cet olivier qui aura grandi

tout autant qu'eux. Nous avons également donné des crayons à planter. C'est une symbolique aussi. Nous avons, avec l'association Trésor de nature et le Lions Club, réalisé des opérations de lancer de bombes à graines. Toute une sensibilisation où une confection de ces bombes à graines se fait à l'école et est ensuite lancée sur un espace à reboiser, notamment là où des feux de forêt se sont produits. Également dans le projet « La forêt s'invite à l'école », 95 arbres ont été plantés en mars. Tout cela dans l'objectif de renaturer, de donner de la végétation à nos espaces.

Nous avons également porté dans les écoles le projet « De la graine à l'assiette », basé sur le volontariat. C'est une proposition faite pour les écoles élémentaires, chaque directeur ou chaque enseignant peut s'inscrire de manière volontaire. Aujourd'hui, dix écoles se sont inscrites dans ce projet, ce qui permet des ateliers, du matériel mis à disposition par la Ville auprès de ses enseignants pour sensibiliser à la plantation, au gaspillage. Il y a un volet éducatif sur la nutrition, il y a des gâchimètres qui ont été confectionnés, il y a des visites de la légumerie, des visites de différents sites qui sont faites grâce à cette opération.

D'autres propositions également sont faites pour que tous les Aubagnais puissent avoir cette sensibilisation. Des stages environnementaux sont réalisés par l'Espace Art et Jeunesse, des stages environnementaux sont proposés dans les maisons de quartier, pendant les séjours vacances et les petites vacances scolaires, des classes découvertes et les centres de loisirs vacances.

De même, les accueils périscolaires permettent de sensibiliser les enfants par rapport à l'environnement, puisque les coordinateurs sont invités et formés pour dispenser cette culture pour la préservation de l'environnement. Nous avons également le dispositif auquel nous sommes partenaires de classes engagées. C'est la Métropole Aix-Marseille qui propose ce dispositif. 39 de nos classes se sont portées volontaires pour participer à ce dispositif. L'idée est qu'un professionnel vienne sur site, sur les écoles, d'une part pour sensibiliser les professeurs, d'autre part pour sensibiliser les élèves. 883 écoliers pourront bénéficier de ce dispositif.

Le quatrième volet est la mobilité douce. Sans vraiment développer, je vais en dire quelques mots. Le plan de la mobilité douce vous sera présenté par la suite par Monsieur GUEDJ. Nous avons vraiment une réelle volonté de rendre Aubagne davantage circulable à vélo pour qu'il y ait une fluidité des mobilités. Pour cela, un état d'esprit, une démarche ont été engagés, notamment au travers du Salon des Mobilités douces qui a été lancé en octobre et qui permet de mettre tous les acteurs autour d'une table pour avancer sur ce sujet important.

D'autres opérations ont été menées en 2024, dont le Cycling Event, qui a comme objectif de montrer ce qu'il est possible de faire avec le vélo. Il y avait des stands également. L'idée, c'est le vélo loisir, le vélo travail, le vélo commodité pour tout un chacun et permettre cette transition, ce changement de comportement.

Ensuite, il est important de pouvoir donner la place également aux véhicules électriques. Pour ce faire, nous avons déployé neuf nouvelles bornes de recharge sur notre ville pour que ce soit plus commode de circuler et utiliser le plus possible les véhicules électriques. Nous encourageons cette démarche en sachant que nous même déployons des véhicules électriques et faisons l'achat de ces véhicules, notamment pour le CCAS et pour les Services Techniques, de manière que la flotte soit régulièrement changée vers ce type de véhicules.

De gros projets d'envergure sont portés par différents acteurs. Sur le Val'Tram, les travaux continuent. Le Val'Tram va permettre une réduction de la circulation, une réduction de tous les CO<sub>2</sub>, une meilleure qualité de l'air, une fluidité dans les échanges et des commodités pour les citoyens. Le bus à haut niveau de service se déploie également, les travaux avancent. Ce bus, ce sont 6,5 kilomètres entre la Gare d'Aubagne et la Plaine de Jouques, dont 3 kilomètres réservés au bus, 12 arrêts entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, un itinéraire cyclable de 4 kilomètres et un énorme budget investi de 32 millions d'euros.

Le point 5 concerne des investissements pour plus de sobriété énergétique. L'idée est de réduire le bilan carbone. Cela passe par des travaux de rénovation très coûteux et longs à être engagés, qui s'étalent sur plusieurs années. En 2024, nous avons 518 points lumineux, soit un coût de presque 900 000 euros de travaux. Ensuite, sur la rénovation énergétique des bâtiments, nous avons donc continué à déployer la gestion technique des bâtiments, ce qu'on appelle les bâtiments intelligents. Cette mise en place de bâtiments s'est faite notamment dans les groupes scolaires aubagnais pour que l'on puisse réguler les températures à distance, notamment les réduire, les augmenter et les éteindre pour permettre une économie. L'économie d'énergie est en moyenne de 15 % grâce à ce système. L'espace des libertés a bénéficié de ce dispositif et a permis de réduire de 35 % les consommations. Il y a également, comme autres travaux importants, le remplacement des chaudières. Plus une chaudière est

ancienne, plus elle va consommer. Cela permet des économies, notamment énergétiques, mais également financières et en termes de qualité de l'air, une moindre pollution. Le groupe scolaire Camp-Major en a bénéficié, comme le Pin Vert, la Tourtelle, sur des coûts assez importants. La piscine Alain Bernard a été rénovée et à ce propos, la masse filtrante a été remplacée. Il s'agit du système de filtration du bassin. Il y a également la mise en place d'un système thermodynamique à faible consommation à l'été 2024 pour différentes écoles et pour le centre de loisirs. Ce dernier a également vu son ancienne chaudière fioul remplacée.

Puis, nous avons mis en place différents ateliers de sensibilisation pour les citoyens, notamment avec l'ADIL et l'ALEC, qui permettent une réhabilitation de l'habitat pour une sobriété énergétique du patrimoine des Aubagnais. Ce sont les différentes actions que nous avons menées en faveur de notre Ville et de nos citoyens.

Ensuite, je voulais vous parler du plan Pacte qui a été signé avec le Département des Bouches-du-Rhône. Le Pacte est le Plan d'accélération de la transition écologique et a pour vocation d'aider financièrement les communes dans leur projet d'économie d'énergie, de sobriété foncière ou de meilleure qualité environnementale. Il s'appuie sur six engagements, ceux que je viens de citer. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité nous engager sur cette convention et signer avec le Département.

Pour finir – mais pas des moindres – je vais vous présenter le Plan de la Transition écologique. D'abord, en préambule, ce Plan de la Transition écologique est un plan sur six ans. Pour l'établir, je me suis évidemment appuyée sur les services de la Ville. Tous les services ont été rencontrés, puisque l'écologie est quand même un sujet transversal. Il est important de savoir dans chaque service, dans chaque thématique, ce qu'il est possible d'apporter en termes d'amélioration. Également, ce Plan de la Transition écologique a été établi avec un grand nombre d'associations. L'idée est de le rendre concret, réalisable et pour ce faire, de s'appuyer sur des acteurs locaux, des acteurs de terrain afin de le mettre en place rapidement et de manière efficace et concrète. Nous nous sommes appuyés sur des associations naturalistes comme la LPO, sur le CPIE, l'Atelier Bleu à la Ciotat et Aix-en-Provence. Évidemment, des acteurs d'autres collectivités sont importants d'un point de vue du financement, puisque l'on ne peut pas réaliser des actions d'envergure uniquement avec nos finances propres. Nous avons besoin d'aide, donc nous nous appuyons sur la Métropole et la Région, qui ont également leur feuille de route de la transition énergétique. Nous avons également rencontré la mission locale avec qui nous travaillons, la Ressourcerie, Coopération Planet qui mènent un grand nombre d'actions sur le territoire, les directeurs d'école, le CETA qui est le groupement des agriculteurs sur la ville d'Aubagne, tout cela pour mettre en place ces 50 actions que je vais vous présenter.

Je ne vais peut-être pas vous les présenter parce que sinon, je pense que nous allons y passer encore un long moment. Ce qu'il est important de savoir, c'est que la priorité numéro un, c'est l'adaptation au changement climatique. Les prévisions vont vers une augmentation de la température, donc que pouvons-nous faire pour limiter ? Quel est notre pouvoir en tant que Ville ? Parce qu'il faut ramener tout cela à une vision locale. Quel est notre pouvoir en tant que Ville pour nous adapter au changement climatique ?

Comme je l'ai cité tout à l'heure, nous avons la création de l'Atlas de la biodiversité, je ne vais pas revenir dessus. Nous avons candidaté le 13 septembre. Nous attendons les résultats pour le mettre en place. Cet Atlas rejoint notre point 2, qui va être de multiplier les espaces de protection des animaux – nous l'avons vu avec le martinet noir, avec le rucher pédagogique. Nous mettons en place ce qu'il est possible de mettre en place pour préserver notre biodiversité.

Ensuite, il est important, si nous voulons préserver nos arbres, de lutter contre les incendies. C'est pour cela que la Réserve communale est venue renforcer les acteurs de la Ville et que nous travaillons en lien avec eux. C'est également notre point numéro 5 pour la préservation des rivières et des milieux humides.

En ce qui concerne la nature en ville, l'idée est de mettre en place une charte de l'aménagement vert, une charte sur ce que l'on peut apporter en ville en termes de renaturation. Un plan de désimperméabilisation des sols, désimperméabiliser et végétaliser 100 % des cours d'école est en cours. Nous avons deux ans pour finir les 27 écoles qui sont planifiées. Évidemment, la création d'îlots de fraîcheur en ville. Quelques-uns sont dans le centre-ville, mais je souhaite qu'il y en ait davantage et les développer. Les arbres, nous en avons parlé avec le projet « Un arbre, un enfant ». Il est important de préserver notre ressource en eau, donc de mettre en place des dispositifs de récupération d'eau et d'encourager les actions d'économie d'eau, comme les mousseurs. Développer l'agriculture périurbaine et les circuits courts, c'est développer l'agriculture locale, favoriser la vente de produits locaux et

l'utilisation des ressources qui sont réalisées sur notre territoire grâce à nos agriculteurs. La création d'une maison de la nature, de la forêt et de l'agriculture.

Sur notre priorité numéro deux, qui est « vers une neutralité carbone en 2050 », c'est tout d'abord le bilan carbone, pour avoir un état des lieux d'où nous partons et pouvoir mesurer où nous arrivons, l'écart de toutes les rénovations que nous avons faites, et en mesurer le bénéfice. Nous souhaitons également équiper de panneaux photovoltaïques certains bâtiments communaux. C'est un élément important, mais nous souhaitons que ce soit fait par des produits français, des produits responsables et qui ne traversent pas la moitié de la France pour arriver sur notre toiture et également mettre en place une filière de recyclage. Ces panneaux photovoltaïques ont une durée de vie limitée, dont nous souhaitons également mesurer les effets à long terme. Ensuite, la mise en place d'une maison de l'habitat, elle est en train de voir le jour, développer le réseau de chaleur et maintenir l'éclairage nocturne pour lutter contre la pollution lumineuse. Le plan vélo, nous en avons parlé. L'objectif est que 200 bornes de recharge pour les véhicules électriques soient installées sur notre territoire pour 2030 et qu'évidemment, d'ici là, les travaux du Val'Tram et du BHNS soient achevés, mais c'est une certitude.

En termes de qualité de l'air, il est important que des mesures soient faites sur la pollution atmosphérique de notre environnement. Tous nos projets auront une mesure de cette qualité. L'économie, l'écologie, cela va de pair. C'est pour cela que nous souhaitons favoriser l'économie circulaire au travers de tous les acteurs de notre territoire. Également, par rapport à cette démarche, le mégot est un élément important que nous souhaitons valoriser. Nous avons signé avec Alcome une convention pour mettre en place tout un dispositif de collecte. 20 hotspots ont été identifiés sur notre territoire, en centre-ville, à Beaudinard, à Napolon, sur nos parcs, les lycées, les espaces culturels, les bâtiments communaux. Des éléments de collecte vont être mis en place et les mégots, une fois récoltés, seront valorisés. Associée à cela, toute une sensibilisation va être faite pour tous les publics et usagers, notamment ce mois-ci, le mois de l'arrêt du tabac. Évidemment, nous soutenons le réemploi. Nous travaillons avec la mission locale pour les nouveaux métiers de l'écologie et nous sommes en partenariat pour mettre en place des formations et de la sensibilisation à ces nouveaux métiers.

Les vecteurs d'attractivité, nous travaillons beaucoup avec l'Office du tourisme pour le changement des comportements, l'accueil touristique et l'écotourisme, avec notamment l'accueil des structures qui sont engagées pour le tourisme durable et mettre en place un label pour l'accueil vélo.

La mobilisation est quotidienne. Chaque fois que nous menons des actions, nous travaillons en partenariat avec tous les opérateurs et bien d'autres que je vous ai cités toujours en concertation avec les citoyens. Cela permet d'aller plus loin et également d'avoir des actions plus efficaces, parce que plus nous mobilisons, plus il y a de personnes qui sont concernées et qui s'investissent dans cette démarche. Nous souhaitons également mettre en place le Label Commerce engagé pour valoriser les commerçants exemplaires. Aujourd'hui, le constat est encore fait que certains commerçants, certains forains utilisent encore des sachets plastiques, bien que ce soit interdit. Nous avons souhaité faire de la sensibilisation et inviter les forains à changer de comportement, mais également les citoyens pour les inviter à refuser cette pratique et leur montrer – même si certains le savent déjà – que d'autres moyens sont possibles. Nous avons donc travaillé avec la Ressourcerie pour mettre en place des sacs réutilisables que nous allons offrir aux citoyens lors d'une opération de sensibilisation qui aura lieu le 26 novembre, sur le marché. L'idée est d'aller vers chaque personne, chaque acheteur, pour l'inviter à refuser ces sacs et notamment – je vais vous montrer un prototype que nous avons fait – d'utiliser plutôt ces cabas et d'arrêter ces plastiques. Cette opération de sensibilisation vient en partenariat avec la Ressourcerie qui a confectionné ces sacs. Il y a donc tout un engagement écoresponsable, une démarche sociale au travers de cette sensibilisation. Des jeunes de la Mission Locale seront là également, Coopération Planet sera là pour toucher le plus de personnes possibles. C'est une opération très prochaine.

En outre, nous souhaitons développer la communication autour des écogestes. J'aimerais que chaque association, chaque acteur dans cette ville puisse identifier les écogestes importants dans sa pratique du sport, dans sa pratique culturelle, dans sa pratique de loisirs, pour que l'on ait tous en tête les gestes écocitoyens.

Tout ce qui concerne les jeunes, nous en avons déjà beaucoup parlé. Nous sommes très investis et chaque Aubagnais bénéficie d'une sensibilisation à l'environnement, mais nous souhaitons aller plus loin et créer pour chaque école primaire un écoambassadeur. Quand nous sommes impliqués dans une démarche, nous en parlons encore mieux. En parler permet davantage de diffusion. Chaque Aubagnais aura la possibilité de visiter au moins un espace naturel au cours de sa scolarité. C'est un engagement. L'idée n'est pas juste de visiter, de faire une balade. Évidemment, les enseignants sont là pour sensibiliser et porter un message autour de cette action qui est symbolique. L'idée est de pouvoir parler de ces sujets.

La priorité numéro cinq, c'est l'exemplarité de la Collectivité. Contribuer à une ville intelligente, c'est-à-dire dématérialiser toutes les démarches possibles, démarches administratives et également démarches associatives. Instaurer de manière systématique des critères environnementaux d'empreinte carbone au sein de la commande publique. Renforcer le zéro plastique, le tri, le zéro phyto qui est déjà mis en place. La seule difficulté a trait aux terrains de foot, où les règles sont très strictes. Sinon, dans tous les espaces verts, il y a zéro phyto. S'engager pour la rénovation énergétique des bâtiments, accroître la transformation et l'amélioration énergétique de nos bâtiments, enfin impliquer les bailleurs sociaux dans cette démarche.

**M. le Maire :** Merci, Madame THIBAUD. Je crois qu'effectivement, c'était un temps important sur cette fin d'année et à travers ce rapport annuel du développement durable, de pouvoir aussi expliquer quels sont nos partenaires – vous avez parlé du Pacte avec le Département – mais également de présenter ce Plan de Transition écologique 2024-2030, qui projette effectivement toute la commune dans cette volonté partagée par tout le monde d'avoir une ville qui va sur les engagements qui ont été pris pour 2050.

Merci, Madame THIBAUD. Y a-t-il des interventions ? Une seule intervention ? Deux interventions ? Monsieur PERRIN-TOININ, vous avez la parole.

**M. PERRIN-TOININ :** Quelques remarques par rapport à toute cette avalanche de mesures dont beaucoup me semblent positives. La première, c'est que j'ai entendu que la priorité numéro un, c'était l'adaptation. Pour nous, la priorité numéro un, c'est qu'il ne faut pas continuer à réchauffer la planète comme on l'a fait depuis des décennies, parce qu'on peut toujours chercher à s'adapter, quand on aura quatre ou cinq degrés de plus, les limites de l'adaptation seront atteintes. La priorité pour moi, c'est éviter le réchauffement planétaire.

Les deux axes principaux sur une commune quelconque sur lesquels il est possible d'agir, c'est le transport, les déplacements et le logement, avec toutes les passoires énergétiques, notamment dans le centre-ville ancien, etc. Nous reviendrons sûrement dans la délibération sur le transport d'où, mais par rapport à cela, il me semble que nous n'atteindrons pas les objectifs si nous nous maintenons uniquement à faire ce qui est dit dans le plan. Il me semble qu'il faut aussi que les citoyens soient mis à contribution. La mise à contribution, ce n'est pas uniquement leur demander d'aller ramasser des ordures dans le lit de l'Huveaune ou toutes les autres mesures dont vous parlez. C'est aussi, quartier par quartier, étudier avec les citoyens tout ce qui est possible. Ce que vous avez dit sur la réhabilitation des logements anciens, il n'y a rien de chiffré, il n'y a rien de précis. On risque d'arriver à un bilan en 2030 où on se rendra compte que finalement, on n'a pas atteint les objectifs parce que de toute façon, il n'y en avait pas. Le seul objectif, c'est quand même le réchauffement lui-même en termes de degrés Celsius. C'est la première réflexion.

La deuxième réflexion, c'est par rapport au bilan carbone. Vous dites qu'il va y avoir un bilan carbone, et c'est une très bonne nouvelle, parce que pour les villes de plus de 50 000 habitants dont on fait presque partie, ce bilan carbone, depuis pas mal de temps, est obligatoire tous les quatre ans. Ce serait bien, pour savoir si nous avons une action réelle sur ce bilan carbone, que nous le fassions, que nous sachions quel est le bilan carbone de la ville, pour pouvoir savoir si dans quatre ou cinq ans, nous avons diminué. Mais là aussi, ce que je remarque, c'est qu'il n'y a pas de délai précis. On parle de faire un bilan carbone, mais on ne sait pas si ce sera fait avant 2030.

La dernière remarque, c'est toujours par rapport à l'action que peuvent avoir les citoyens et que la Ville devrait solliciter. C'est tout ce qui concerne l'aménagement du territoire. Finalement, les grands principes dont vous parlez de désimperméabilisation des sols, de lutte contre les puits de chaleur, de réintroduire la nature en ville, quand on lit le PLU 2016, c'est déjà dedans. L'introduction du chapitre, c'est qu'il faut lutter pour la désimperméabilisation des sols, etc. Finalement, on se rend compte que le PLU ne va pas forcément dans ce sens-là. D'ailleurs, des citoyens se sont montés en collectif pour essayer de modifier les choses. Je pense qu'il serait utile qu'on les entende mieux.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur GRANDJEAN.

**M. GRANDJEAN :** J'avais prévu d'intervenir distinctement sur les différentes délibérations, mais je vais faire comme cela a été proposé, une intervention qui englobe tout.

D'abord, je voudrais commencer par un propos liminaire pour saluer le travail qui est fait par Faustine THIBAUD, l'engagement qui est le sien, et j'imagine fortement la difficulté qui est la sienne pour réaliser ce dont elle nous parle et pour porter l'ambition qui est exprimée sans service dédié, sans budget fléché. C'est compliqué, mais la volonté est sincère et l'engagement, je tenais à le saluer de façon non-partisane à ce moment-là du débat.

Sur le rapport de développement durable, comme les années précédentes, ce rapport est un catalogue ordonné de tout ce qui se fait en matière de développement durable, pris au sens large, allant jusqu'à évoquer l'habitat indigne et le permis de louer, des sujets qui mériteraient à eux-mêmes un rapport détaillé. Vous choisissez cette méthode d'analyse qui passe sous le silence les trous béants de la politique écologiste locale. Souvent, nous sommes intervenus pour dire ce qui ne se faisait pas, notamment la production d'énergie renouvelable. Nous voyons que cela va évoluer, et donc pour chercher à rééquilibrer ce rapport, ce soir, je vais simplement vous dire que nous souhaiterions que ce rapport annuel permette de mesurer le chemin parcouru ou plus exactement à parcourir pour réaliser les objectifs fixés, que ce soit dans vos promesses électorales ou dans le Plan d'Aménagement de Développement Durable, le PADD, documents que nous avons votés et qui nous engagent, entre autres, à la réduction de nos émissions de carbone avant 2030. Mais, le Pacte va nous aider à avoir un document sur lequel nous allons pouvoir mesurer les évolutions.

Le rapport nous dit que, en 2024, les audits énergétiques des bâtiments publics commencent, avec six sites réalisés. C'est super, mais le rapport devrait aussi nous dire pourquoi cela commence en 2024, alors que c'est évoqué dans cette enceinte depuis 2014. Il devrait nous indiquer les perspectives d'audit pour les autres sites à réaliser. Il y en a une cinquantaine, et je sais que cela est prévu, puisque c'est passé en commission d'appel d'offres.

En matière de vélos, chaque rapport indique une volonté. Celui-ci évoque un nouveau Plan vélo, 2024-2030. On en reparlera un peu plus tard. Mais le rapport devrait aussi nous dire pourquoi cela commence en 2024, pourquoi les promesses de votre programme, M. le Maire, le programme 2020 ne voit pas le jour avec la Maison du vélo qui a fermé, le service vélo en libre-service qui est inexistant – pourtant cela faisait partie des promesses – les places de stationnement cycliste qui sont à bien rechercher, la ligne vélo entre le centre-ville et la peine qui est à construire, mais vraiment à construire, parce que les troncs sont existants, sont impropre à être appelées ligne vélo.

En matière climatique, le Plan climat-air-énergie prévoit la réduction de 30 % de nos émissions entre 2020 et 2030. Le rapport devrait en faire un sujet central, Monsieur PERRIN-TOININ vient de l'évoquer, mais il n'en parle pas. On ne sait pas où nous en sommes, mais de toute évidence, sa trajectoire n'est pas conforme à l'ambition.

Nous formulons la demande que ce rapport, l'an prochain, permette de mieux identifier les objectifs et de mesurer leur réalisation, en s'appuyant sur la feuille de route que sera le Pacte. Cela devrait être facilité, puisque nous découvrons dans les cinq dernières lignes de ce rapport – et seulement dans les cinq dernières lignes – que la Ville d'Aubagne va se dorer de cette feuille de route, deux planifications écologiques, disons les mots, fixant cinq priorités, treize axes et cinquante actions. Vous venez d'en parler, Madame THIBAUD, et je vais y revenir.

Pour ne rien vous cacher, vous avez donné le nombre de partenaires avec qui vous avez travaillé sur ce pacte. Nous aurions tout de même aimé être consultés, associés à ce travail, au bas mot qu'il soit évoqué en commission. Voilà pour ce qui est du Rapport sur le Développement durable.

Je passe rapidement sur le Pacte départemental, dont nous sommes surtout avisés aujourd'hui. Je vous propose un amendement sur ce Pacte départemental. Je ne me crois pas dans l'enceinte être présidé par Martine VASSAL, mais il me semble que notre délibération, celle du Conseil Municipal de ce soir, contient quelques erreurs matérielles. Elle évoque le Pacte départemental 2024-2030, alors que le Pacte départemental, c'est 2023-2028. Il me semble qu'il convient que nous rectifions avant de voter de sorte que l'erreur matérielle ne soit pas corrigée par la Préfecture. Je n'aurais pas manqué de le souligner et de voir s'il avait été évoqué en commission.

Pour le Pacte d'Aubagne, cela fait des années que nous réclamons une feuille de route sur la politique écologiste de la Ville. Évidemment, nous sommes fort satisfaits de vous voir présenter ce Pacte ce soir. Notre déception serait immense s'il n'était pas charpenté, construit, et nous ne sommes pas déçus, parce que ce document est parfaitement correct. Puisqu'il n'a pas été discuté en commission, nous n'avons pas pu proposer des choses en plus qui nous tiennent à cœur et qui nous semblent manquer. Puisqu'avant la commission, nous n'avons pas été associés à ce travail-là, nous n'avons pas pu le faire non plus. C'est un peu cavalier, mais je vais le faire en séance et je vais vous demander d'intégrer ces choses-là, si vous le voulez bien, par voie d'amendement.

Ainsi, ce document, s'il traduit une ambition sincère, il peut être structurant. J'espère que c'est sincère. Il m'a semblé, en vous entendant, Madame THIBAUD, percevoir la sincérité et le réel engagement qui était le vôtre. Je voudrais vous dire que pour l'axe Développer l'agriculture urbaine, nous proposons d'ajouter une action sur celles qui sont proposées – et de ce fait, nous allons sortir du

50 actions – qui serait l'adaptation au changement. Nous proposons d'ajouter « Sanctuariser les terres agricoles et favoriser leur mise en culture », ce qui semble être logique avec l'ambition annoncée.

Pour l'axe Agir pour une mobilité décarbonée, de la priorité vers la neutralité carbone à 2050, outre le Plan vélo sur lequel nous reviendrons dans la délibération suivante, nous proposons d'ajouter l'action « Pérenniser la gratuité des transports en commun », qui de toute évidence contribue à cet objectif et à cet axe.

Pour l'axe de sensibilisation des plus jeunes de la priorité par la mobilisation des citoyens, nous proposons d'ajouter « Organiser la collecte du papier dans les écoles », ce qui n'est toujours pas mis en œuvre, alors que nous en parlons depuis des années. Voilà modestement trois propositions d'actions dont nous demandons qu'elles soient intégrées au document, à moins que vous ne vous y opposiez politiquement.

Enfin, il nous semble nécessaire de définir rapidement les modalités opérationnelles de ce Pacte, avec notamment un calendrier de réalisation et des modalités d'évaluation de la réalisation des objectifs, mais cela peut se faire dans un temps ultérieur, et je veux dire ici notre disponibilité pour y travailler.

**M. le Maire :** Comme ce Pacte part sur 2024-2030, nous allons bien sûr noter toutes vos remarques et nous verrons l'an prochain comment, après discussion, nous pourrions éventuellement les agréger en 2025. Nous n'allons pas le faire en séance, Monsieur GRANDJEAN.

Également, effectivement dans l'intitulé de la délibération, on parle d'un Pacte avec le Département 2024-2030. Vous avez parfaitement raison, c'est 2023-2028, mais dans le texte, je crois que c'était écrit 2023-2028. Donc, nous allons bien sûr modifier cela en séance, si tout le monde est d'accord là-dessus. Je vais laisser Madame THIBAUD répondre sur le fond.

**Mme THIBAUD :** Merci pour vos remarques. Pour répondre à la première intervention, en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique ou éviter le réchauffement, l'objectif est évidemment d'éviter le réchauffement. Après, nous avons quand même bien conscience que la terre se réchauffe malgré tout, donc il faut quand même trouver des moyens d'adaptation à ce réchauffement qui est concret. D'où l'intitulé.

Vous parlez de mobiliser les citoyens et de les engager dans cette démarche d'action. Toutes les actions qui sont mises en place sont l'objet d'implication des acteurs locaux, des associations et des citoyens. L'idée est évidemment de ne pas être seul à agir. Cela n'aurait aucun sens et aucune utilité. Toutes les actions, autant que faire se peut, sont faites avec le plus grand nombre de personnes.

En ce qui concerne le logement, vous parlez de passoires énergétiques. Je suis totalement d'accord, sauf que le logement, c'est du domaine privé. Je ne peux pas aller taper aux portes des propriétaires et leur imposer de changer leurs fenêtres. Ce n'est pas moi, en tant qu'élue ou en tant que Collectivité, qui ai ce pouvoir. Il y a des lois d'ailleurs, des diagnostics de performance énergétique qui sont là pour mesurer et pour imposer. Je ne peux pas outrepasser la loi et je ne peux pas avoir cette coercition auprès des particuliers. Il s'agit de logements privés sur lesquels je n'ai pas la main.

Concernant le bilan carbone, vous me dites qu'il n'y a pas de temporalité. Le plan que je viens de vous présenter est sur une temporalité en elle-même. Je ne vais pas, pour chaque action, donner des dates, parce que c'est un plan d'action que nous sommes en train de mettre en place. Il va donc y avoir des priorités en fonction des possibilités de mobilisation, aussi bien citoyennes que budgétaires. Par contre, vous avez l'air de supposer que potentiellement il ne serait pas fait en 2030. Si nous le mettons sur le papier, c'est que nous nous engageons à ce qu'il soit fait sur cette période. Je pense que la supposition n'a pas lieu d'être dans cette présentation de plan aujourd'hui.

La désimperméabilisation, c'est quelque chose qui est inscrit. C'est important. Nous avons bien conscience qu'aujourd'hui, il faut que l'eau puisse circuler et que la nature reprenne ses droits par rapport à ce qui a été imperméabilisé. On est dans la même directive.

L'idée, c'est donc évidemment, en 2030, de faire un bilan de tout cela, de mesurer où on en est et où on en sera. Si nous avons comme objectif de mettre ce document sur la table, c'est justement que nous voulons montrer les actions sur lesquelles nous souhaitons nous engager. L'idée est bien là.

Sur le plan vélo, je laisserai mon collègue répondre. Concernant votre intervention, Monsieur GRANDJEAN, je vous remercie de saluer mon travail, mon engagement qui est certain. Et par rapport à vos trois demandes, celles dont nous avons la compétence, le transport n'est malheureusement pas de

notre compétence, même si notre volonté – et Monsieur le Maire l'a dit à plusieurs reprises – c'est que les transports restent gratuits. Ce sont des annonces qui ont déjà été faites à moult reprises, mais malgré tout, nous n'en avons pas la compétence.

Concernant les deux autres, je suis favorable à ce que vous avez proposé. D'ailleurs, le PLUI a augmenté de 10 % les terres naturelles et agricoles. Donc, proposer de les sanctuariser, je n'émet pas d'avis négatif, je trouve que c'est dans la même continuité, comme vous le dites, et organiser la collecte en papier, nous y travaillerons ensemble, il n'y a pas de problème.

**M. le Maire** : Monsieur LATZ.

**M. LATZ** : Juste un mot, parce que je ne veux pas casser l'ambiance, mais c'est quand même un sujet où c'est une course contre la montre. Je pense que nous n'avons pas été clairs sur la question, mais faire un plan d'action, sachant que le bilan carbone n'a pas eu lieu, cela n'existe pas. Quand on fait un audit d'une ville, on fait d'abord l'audit et ensuite on regarde les économies que l'on peut faire. Sur la question carbone, c'est exactement le même sujet. Dire « On fera un bilan carbone, on n'a pas encore ordonné l'acte, mais par contre, on a plein d'autres sujets sur les économies papier », nous vous invitons vraiment à faire le bilan carbone en priorité. Parce que si c'est pour faire le bilan en 2030 et que nous n'avons un bilan carbone qu'en 2030, ce sera trop tard. Il faut le faire en priorité pour pouvoir justement agir sur ce qui impacte le plus, parce que nous avons des moyens limités et vous l'avez dit vous-même. Nous avons bien conscience de cela et ce n'est pas du tout pour casser l'ambiance, mais c'est vraiment mettre le doigt là-dessus.

Vous avez dit que vous n'avez pas d'action sur le logement privé. Si les pouvoirs publics n'ont plus d'action sur le privé, je me demande ce que fait l'adjoint au commerce ici. Les logements privés sont habités par des citoyens. Il y a à Aubagne, sur la place, une association qui s'appelle le GRS, qui fait de la sensibilisation aux citoyens et qui va dans les quartiers à Marseille, à dix kilomètres d'ici, pour sensibiliser les citoyens justement à la précarité énergétique. Les pouvoirs publics peuvent agir en faisant des partenariats avec des spécialistes pour sensibiliser les gens à la précarité énergétique. Je vous invite à ne pas fermer ce volet-là non plus. C'est vraiment un sujet très important et quand nous ferons le bilan carbone de la ville, vous verrez que c'est un sujet important. Bien sûr que les immeubles gérés par la Ville sont prioritaires, parce qu'on peut agir très vite, mais sensibiliser les gens parce que c'est bon pour la planète, c'est aussi bon pour le porte-monnaie et je pense qu'aujourd'hui, à Aubagne, tout le monde en a besoin.

Enfin, vous avez cité la désimperméabilisation des sols. J'ai cru comprendre, et j'espère avoir mal compris, que vous associez la désimperméabilisation des sols à la renaturation des écoles publiques. Et là, je me dis qu'il y a quand même un gros écart entre le bétonnage et le plan de la ville de construction et de dire qu'on va régler cela, parce qu'on a dix cours de récréation qui vont avoir des potagers. Il y a un écart qui est à mon avis important, donc j'espère que j'ai mal compris, et que sur la désimperméabilisation des sols, on parle bien de sols désimperméabilisés dans la totalité de la ville et que toute construction qui arrive aura une désimperméabilisation équivalente. Je rappelle que certains membres au niveau national voulaient sauter cette directive, alors même qu'il y a des catastrophes majeures et des vies en péril sur ce sujet-là.

**M. le Maire** : Je vais peut-être compléter un certain nombre d'éléments qu'il faut remettre un peu en perspective. Sur le logement, plusieurs éléments : d'abord, ce que Mme THIBAUD souhaitait dire, c'est que le logement est une compétence de la Métropole. Pour autant, mais peut-être que vous ne l'avez pas suivi, nous avons sollicité l'ADIL, par exemple, qui est l'Agence Départementale d'Information du Logement, pour informer nos concitoyens sur le sujet. Vous le savez, si on prend par exemple un thème comme le permis de louer, c'est nous, Ville d'Aubagne, une des premières communes de notre Métropole, qui avons engagé le permis de louer, ce qui permet de récupérer notamment dans le centre ancien, des appartements qui sont d'un point de vue énergétique en très grande difficulté et de pouvoir y remédier. Ces sujets sont engagés complètement aujourd'hui.

Sur le bétonnage, vous avez ce mot, effectivement, de bétonnage, je voudrais quand même vous rappeler les faits, Monsieur LATZ, parce que vous êtes nouveau dans ce Conseil Municipal, en tout cas, vous n'étiez pas là précédemment. En février 2014, nous sommes en février 2014, il va y avoir des élections un mois plus tard et le Conseil des territoires à l'époque fait voter ce qu'on appelle un PLH. Un PLH, c'est le Plan Habitat et Logement. Sur ce PLH, la précédente majorité, donc vos amis qui sont à côté de vous, disent : sur Aubagne, pour les six ans à venir, 2014-2020, il faut construire 265 logements par an. Vous multipliez, on doit être à 1 600 logements sur la période. Voilà ce que vos amis qui sont ici, présents dans la salle, disaient à l'époque. Si en 2014, ces personnes qui votaient le PLH, le votaient à ce niveau-là, c'est qu'ils avaient une vision, c'est qu'ils pensaient qu'il fallait qu'il y ait du logement sur Aubagne. Sur cette même période, en ce qui nous concerne, nous avons réalisé, cela a été dit plusieurs

fois, 1 000 logements, alors que vos amis en voulaient 1 600. Donc vous voyez que finalement, on a été beaucoup plus précautionneux qu'eux et que finalement, cette notion de bétonisation dont vous parlez, nous l'avons réduite par rapport à ce que vous et vos amis vouliez faire. Cela, c'était jusqu'en 2020.

Pour des raisons de Covid, vous le savez, on devait voter un nouveau PLH pour la période 2020-2026, cela a été retardé. C'est voté au niveau de la Métropole. Il y a eu quelques difficultés, notamment avec vos amis marseillais à cette époque-là, pour arriver à un consensus sur le PLH. Nous avons donc voté un PLH en 2022. Qu'est-ce que nous disons dans ce PLH 2022 ? C'est un engagement de la Ville d'Aubagne. C'était donc avec un nombre de logements différent sur chaque commune, mais nous, nous avons affirmé le fait qu'il fallait effectivement réduire encore la voilure et nous avons proposé 113 logements dans le PLH que nous avons voté, que vos amis ont voté également, 113 logements par an sur Aubagne. Je sais bien tout ce qui se passe, je sais bien que la politique politique fait partie de la vie. Personne n'est surpris, Monsieur LATZ, que vous ayez ce discours-là, mais votre discours n'est pas en phase avec les faits. Votre discours est à côté de la réalité, qui est la réalité que nous donnons à travers les chiffres que j'indique ici. Donc vous voyez qu'on ne bétonne pas. Si maintenant vous voulez dire aux Aubagnaises et aux Aubagnais qu'il n'y aura plus de construction sur Aubagne, il faut le dire. Vous direz en même temps qu'il ne faut plus de logements sociaux, parce quand on ne construit pas, on ne construit rien. Si on ne construit rien, on ne construit pas de logements sociaux, bien évidemment. Mais le vrai sujet est là.

Après, vous savez, nous ne sommes pas en campagne actuellement. En tout cas, moi, je n'y suis pas. Je suis en train de travailler pour les Aubagnaises et les Aubagnais. Nous travaillons avec l'équipe pour les Aubagnaises et les Aubagnais. Et donc, nous aurons le temps d'évoquer tout ce que nous disons. Je le dis ce soir parce que vous abordez le sujet. Mais la vérité est là. Elle n'est pas ailleurs. Il y avait une équipe précédente qui bétonnait. Nous avons été plus précautionneux qu'elle. Nous proposons aux Aubagnais d'être encore plus précautionneux que ce qui a été fait jusqu'à présent puisque nous diminuons quasiment par deux le logement. Si vous ne voulez plus de logements, il faudra le dire en temps utile aux Aubagnaises et aux Aubagnais et vous expliquerez effectivement que vous n'allez plus faire de logements. Voilà ce que je voulais vous dire sur le plan du logement. Sur les autres sujets liés à ce que Madame THIBAUD a développé, c'est-à-dire sur la partie information aux concitoyens, je crois que nous en faisons beaucoup. Monsieur GRANDJEAN souhaite être associé, je ne sais pas à quel titre, politique ou associatif à une démarche citoyenne. Quand nous faisons des opérations sur le terrain, quand nous faisons des opérations dans les maisons de quartier, quand nous faisons un certain nombre d'opérations pour amener nos concitoyens à avoir une réflexion sur le sujet, que ce soit de la propriété ou du développement durable de manière globale, vous êtes bien sûr associés. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons en catimini. Tout le monde est associé, bien évidemment.

Pour ce qui concerne, Monsieur GRANDJEAN, vos trois remarques, nous n'allons pas les intégrer encore une fois ici en séance. Nous en parlerons avec la majorité municipale. Comme c'est un plan qui est sur six ans, nous nous reverrons sur ce sujet-là et nous en reparlerons tranquillement. Madame FARDOUX, vous vouliez intervenir.

**Mme FARDOUX :** Cela fait quand même dix ans que vous êtes là, vous êtes toujours obligé d'aller convoquer nos amis des anciennes municipalités, c'est quand même risible. Mais quand vous parlez en logement, peut-être devriez-vous parler en surface au sol, parce que peut-être que ce ne sont pas tout à fait les mêmes logements dont on parle. Et quand vous parlez de logements sociaux, c'est vous qui en avez parlé, ce n'est pas moi, établissez la comparaison entre le nombre de logements sociaux qui ont été construits par le passé et ceux que vous avez construits depuis que vous êtes là. Je pense que la comparaison sera dans l'autre sens.

Sur la demande formulée par Monsieur GRANDJEAN, je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas les intégrer. Je suis ravie d'avoir entendu que Madame THIBAUD était favorable au fait de réaffirmer la sanctuarisation des terres agricoles comme un objectif de la majorité municipale, et je serais vraiment ravie que cela soit écrit. Cela serait vraiment important. Cela nous apporterait peut-être de la confiance. Plutôt que de convoquer régulièrement et maintenant plusieurs fois par Conseil Municipal cette fable des espaces naturels qui augmenterait depuis que vous êtes là, il serait bon d'avoir de vrais actes et d'affirmer la sanctuarisation des terres agricoles et d'affirmer tout pareillement votre attachement à la gratuité des transports publics dans ce pacte, ce serait bien.

**M. le Maire :** On ne peut pas mélanger les sujets. Quand je parle, si je fais appel à vos anciens amis ou vos amis d'aujourd'hui sur les anciennes municipalités d'avant, c'est parce que cela n'aura échappé à personne, mais le PLH qui a été voté en février 2014 s'est arrêté en 2020. C'est à ça que je fais référence. Pour savoir où l'on va, encore faut-il savoir d'où l'on vient ? Quant au logement social, Madame FARDOUX, nous avons toujours été très clairs dans notre vision politique et stratégique. Nous avons toujours dit que sur Aubagne, il y a plus de 28 % de logements sociaux. La loi en impose

effectivement 25 % et nous souhaitions mettre en place un parcours résidentiel. Donc que l'on ait fait un peu moins de logements sociaux durant ces deux derniers mandats que ce que faisaient vos anciens amis, ne vous en déplaise, c'est une logique que nous avons portée. Quand nous avons voulu nous présenter en 2014, nous l'avons dit. Quand nous nous sommes présentés en 2020, nous l'avons dit également. Donc il n'y a pas de surprise de ce côté-là. Nous faisons moins de logements sociaux que ce que vous pouviez en faire pour la simple et bonne raison que nous sommes favorables à un parcours résidentiel et non pas à un parcours qui soit celui d'autres communes qui font des choix différents de ce côté-là.

Quant à votre remarque sur l'intégration, je le dis encore une fois, nous allons y réfléchir. Nous allons regarder cela et nous regarderons comment nous pouvons avancer là-dessus. Pardon de le dire, mais Madame GIOVANNANGELI est là. Elle était aussi en 2009 au Conseil de territoire. Ma position et notre position, ici, commune, ce n'était peut-être pas le cas de toutes les oppositions à l'époque, mais la mienne et avec les élus qui sont autour de la table et qui étaient présents avec moi, a toujours été claire. Nous avons voté la gratuité des transports et vous savez que je suis un fervent défenseur de cette gratuité des transports. J'explique à la fois à la Métropole et à la fois au Préfet combien nous sommes attachés à cette gratuité et nous continuerons à nous battre sur le sujet.

Je vous propose de passer au vote de ces différents rapports. Le premier rapport est la délibération n°2. Merci, Madame THIBAUD, encore une fois, pour votre brillante présentation et d'avoir permis à ce que, à la fois les Aubagnaises et les Aubagnais, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens prennent un peu mieux conscience du travail de fond qui a été fait sur l'ensemble des thématiques qui sont là. Même si Monsieur GRANDJEAN dit qu'il n'y a pas un service qui est dédié, nous estimons que d'un point de vue organisation, l'écologie est transversale. Elle est dans toutes les directions et c'est la raison pour laquelle vous travaillez, comme vous l'avez souligné, avec l'ensemble des services de la Ville d'Aubagne. Le rapport n°2 était un rapport annuel développement durable 2024. Il n'y a pas de vote là-dessus, donc je vous demande de prendre acte de ce rapport annuel du développement durable.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	35
Excusés	8

---

### **03\_181124 - Approbation de l'adhésion au PACTE (Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028).**

Rapporteur : Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale

**M. le Maire :** Par contre, pour l'approbation de la délibération n°3, l'approbation de l'adhésion au PACTE, Plan d'Accélération pour la Transition écologique, avec la rectification 2023-2028, Monsieur GRANDJEAN, je vais mettre cette délibération aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Donc l'ensemble de l'opposition s'abstient et le reste de la majorité vote cette délibération.

#### **La délibération n°03\_181124 est adoptée à LA MAJORITÉ**

#### **Abstentions : 11**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Éliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

Présents	35
Excusés	8

---

### **04\_181124 - Approbation du Plan de Transition écologique 2024-2030.**

Rapporteur : Madame Faustine THIBAUD, Conseillère Municipale

**M. le Maire :** Ensuite, nous passons à la délibération n°4, qui est l'approbation du Plan de Transition écologique 2024-2030 de la Ville d'Aubagne. Qui vote contre ? Qui s'abstient. L'ensemble de

l'opposition s'abstient et la majorité vote cette délibération. Merci Madame THIBAUD pour l'ensemble de ces rapports.

## La délibération n°04\_181124 est adoptée à LA MAJORITÉ

### Abstentions : 11

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Éliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

Présents	35
Excusés	8

### 05\_181124 - Approbation du plan "Aubagne à Vélo".

Rapporteur : Monsieur Laurent GUEDJ, Conseiller Municipal

**M. le Maire** : Nous allons continuer dans la même veine, je dirais, mais c'est Monsieur GUEDJ qui va rapporter la délibération n°5 qui fait état du plan vélo de la ville d'Aubagne. Vous avez la parole, Monsieur GUEDJ.

**M. GUEDJ** : Merci Monsieur le Maire. Si vous permettez, dans la transition qui est faite sur ce que vous avez dit dans votre dernier propos, je crois que tout le monde est d'accord pour le maintien de la gratuité des transports en commun et la vraie réflexion qu'il faut avoir – j'avais moi-même assisté à un débat dans cette salle il y a quelques mois –, c'est comment trouver les solutions de financement pour maintenir la gratuité des transports, parce que dire qu'on est favorable à la gratuité, vous l'avez mise en place en 2009, on l'a maintenue en 2014 et tout le monde est d'accord pour maintenir la gratuité. La vraie réflexion et le vrai mode de pensée qu'il faut avoir, c'est comment trouver les solutions de financement pour maintenir la gratuité. Je referme la parenthèse.

Je vais déroger un petit peu au protocole, avant de présenter la délibération, je vais vous donner des éléments de contexte sur la situation du vélo et du piéton en France, pour vous dire un peu où se trouve la France en Europe, où se trouve Aubagne en France, et après nous reviendrons sur notre volonté, sur le plan vélo et marche qui va être mis en place. Actuellement, en France, il y a 0,5 vélo par personne en France contre 1,3 aux Pays-Bas. 47 % des foyers disposent d'au moins un vélo et 8 % d'un vélo à assistance électrique. 37 % font du vélo au moins une fois par mois contre 59 % en Allemagne. J'insiste sur ces éléments parce qu'après, vous allez comprendre un peu la volonté de l'équipe municipale dans le plan vélo et marche et qu'on ne peut pas tout révolutionner du jour au lendemain. Ensuite, dans la pratique du vélo, on se rend compte que la pratique est plus importante chez les hommes – ma collègue parlait de parité au tout début du Conseil Municipal –, puisqu'elle est pratiquée à 31 % par les hommes et à peu près 19 % par les femmes. On se rend compte que plus les revenus sont importants dans les villes, plus la pratique du vélo est élevée. On se rend compte que la pratique du vélo est plus élevée dans la tranche d'âge 11-34 ans et beaucoup plus faible dans la tranche d'âge 65-85 et ce n'est pas que pour des raisons physiques. Par ailleurs, dans le monde du travail, on se rend compte que 60 % des trajets domicile-travail de moins de 5 kilomètres sont effectués en voiture en France contre seulement 5 % à vélo. Donc, retenez bien ce chiffre également. Si on s'oriente vers un autre milieu qui n'est pas le milieu professionnel, mais le milieu des collèges et des lycées, développer la pratique du vélo dans les collèges et les lycées suppose cinq préalables qu'il faut avoir à l'esprit. Il faut sécuriser la pratique du vélo, il faut mettre des équipements au sein des collèges et des lycées, il faut apprendre et sensibiliser toutes les mobilités, je pense surtout aux véhicules terrestres à moteur, à cohabiter avec la pratique du vélo et il faut communiquer également sur une sorte de permis vélo qui permettrait d'accéder aux éléments sécuritaires dans la pratique du vélo. Voilà sur les éléments de contexte.

La délibération, je vais vous en donner lecture et après je vais vous présenter le plan vélo et marche et pour respecter la demande de Monsieur PERRIN-TOININ, je serai assez précis sur la temporalité et sur la volonté de l'équipe municipale actuelle. La Ville d'Aubagne développe des projets de mobilité durable en faveur de la préservation de son environnement et de l'attractivité de son territoire avec le soutien de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Le Val'Tram desservant cinq communes a pour objectif de désengorger les axes routiers de circulation. Le bus à haut niveau de service roulant au gaz naturel desservira le pôle d'échanges, le cœur de ville et les pôles d'activité. L'objectif est ainsi de favoriser de nouveaux modes de déplacement à la fois durables et décarbonés au service des Aubagnais, tout en encourageant l'intermodalité. Pour cela, en complémentarité avec ces aménagements et en cohérence avec les plans vélo de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Ville d'Aubagne traduit son ambition à travers un plan vélo et marche pour la période 2024-2030, élaboré en concertation avec les acteurs intentionnels, associatifs et économiques.

Le plan qui vous sera présenté ensuite traduit l'ambition de la Ville d'Aubagne en objectifs répartis autour de trois priorités, faire d'Aubagne en Provence une destination vélo, faire du vélo et de la marche le mode de déplacement préféré des Aubagnais dans les déplacements de proximité, et promouvoir le savoir rouler à vélo et le savoir marcher en toute sécurité. La part du vélo dans les trajets quotidiens est seulement de 3 %. Pourtant, l'usage du vélo en France progresse de 48 % entre 2019 et 2023. Qu'il s'agisse des déplacements de domicile-travail ou du loisir, le potentiel de développement du vélo est considérable et mobilise aujourd'hui l'ensemble des acteurs publics. Le gouvernement a ainsi lancé un plan vélo et marche pour la période 2023-2027 avec trois principaux objectifs : rendre le vélo accessible à toutes et à tous dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, faire du vélo et de la marche une alternative attractive à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combinée au transport collectif pour les déplacements de plus longue distance, faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant les acteurs français de la filière. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont également mis en place un plan vélo afin de développer l'usage du vélo dans les trajets du quotidien, de favoriser l'accès du vélo au plus grand nombre, de renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser l'usage du vélo. Le vélo, en effet, présente de nombreux avantages. 30 minutes de vélo ou de marche par jour revient à réduire de 30 % le risque de maladie, comme les problèmes cardiovasculaires, le diabète, le cancer, le stress, selon l'ADEME. Les cyclistes ont dix fois moins de risques d'être blessés qu'en voiture. Se déplacer en vélo permettrait d'économiser 650 kilos de CO2 par personne et par an, soit l'équivalent d'une télévision LCD allumée 162 jours non-stop.

Le vélo est considéré comme le moyen de déplacement le plus performant pour les trajets de moins de 5 kilomètres, comme la marche pour les trajets de moins de 1 kilomètre. Or, ces distances représentent 40 % des trajets quotidiens effectués. Pour un trajet de 10 kilomètres par jour, le coût des dépenses est de 100 euros par an à vélo contre 1 000 euros par an en voiture. En adéquation avec les initiatives nationales, régionales, locales, mais également pour répondre à une demande croissante, la Ville d'Aubagne souhaite également établir un plan Vélo et Marche proposant des actions en faveur de la mobilité douce. Ces actions s'inscrivent dans la continuité des aménagements et projets existants ou en cours de réalisation. Nous avons plusieurs axes de travail dans ce plan Vélo et Marche. Le premier est le vélo-sport. Faire d'Aubagne-en-Provence une destination vélo. Aubagne -en-Provence, située dans la région la plus ensoleillée de France, au cœur des collines et massifs et à proximité de la Méditerranée, propose des paysages dignes des plus beaux circuits touristiques à vélo en proposant des circuits accessibles à tous les niveaux. L'Office du tourisme propose actuellement 11 itinéraires cyclos, 8 itinéraires VTT et 2 itinéraires gravel.

8 associations de vélo sont présentes sur le territoire de la ville et sont engagées pour développer les activités cyclistes du loisir à la compétition en randonnée et en découverte sur la route et dans les massifs. L'ambition de la ville se concrétise désormais. Premier objectif : confirmer la destination vélo en accueillant des événements sportifs emblématiques du vélo. Deuxième objectif, renforcer les circuits vélo-sportifs et touristiques. Troisième objectif, soutenir les associations sportives engagées dans la promotion du vélo.

Deuxième axe fort de ce plan, le vélo-travail : faire du vélo et de la marche le mode de déplacement préféré des Aubagnais dans tous leurs déplacements. La ville d'Aubagne dispose de 22,5 kilomètres d'aménagements cyclables sur la voirie. Des bandes cyclables et des aménagements de type bande multifonction ont également été réalisés sur la voirie départementale.

L'ambition de la Ville se concrétise désormais : garantir la continuité entre les pistes cyclables existantes. Il y a actuellement des aménagements cyclables. Nous avons identifié de la discontinuité dans ces aménagements cyclables. Il est impératif que la continuité soit de mise sur ces aménagements cyclables. Développer les pistes cyclables reliant les pôles d'échanges, les zones d'activité et le centre-ville, mais aussi développer les aménagements cyclables vers les lieux d'enseignement et d'éducation, les collèges et les lycées. La Ville envisage de créer 19 kilomètres d'aménagements cyclables entre 2024 et 2030. L'objectif suivant est d'assurer la sécurité et l'entretien des pistes cyclables. Avoir l'ambition de développer le vélo sur la ville d'Aubagne ne peut pas se faire sans assurer la sécurité de la pratique du vélo, mais également la sécurité quand on décide d'entreposer son vélo sur une structure dans le centre-ville d'Aubagne ou ailleurs. Il faut être sûr de retrouver son vélo à son retour.

Objectif suivant, faire cohabiter les différentes mobilités. L'ambition de la Ville d'Aubagne dans son programme de 2020 était un centre-ville apaisé. Pour cela, il faut circonscrire toutes les pratiques des véhicules terrestres moteurs et il faut être efficace dans le développement des mobilités douces, que ce soit le vélo ou le piéton. Passer à côté de cette cohabitation des mobilités, c'est aller à l'échec. Pour cela, nous avons travaillé avec la Fédération des motards pour les véhicules motos. Nous travaillons également pour circonscrire l'utilisation de la voiture dans la ville d'Aubagne et nous contribuons fortement par ce plan à développer le vélo et la pratique de la marche avec des zones de

piétonnisation qui seront définies avec une temporalité qui sera communiquée aux Aubagnaises et aux Aubagnais.

Ensuite, nous arrivons à ce qui serait vraiment une réussite, c'est la pratique du vélo loisir, pratiquer le vélo en famille un dimanche matin, un dimanche après-midi, en toute sécurité. À Marseille, je vois qu'ils ferment complètement la corniche pour des raisons de sécurité exclusives, mais il faut imaginer qu'on puisse faire du vélo en famille le dimanche, parents, enfants, de façon toute sécurisée.

Riche d'enseignements urbains, d'événements et d'un tissu associatif dense, la Ville d'Aubagne entend développer cette pratique et l'usage du vélo auprès de toutes les populations, y compris des familles. L'objectif suivant est d'encourager la pratique du vélo et de la marche en toute sécurité. Je l'ai dit précédemment, il faut promouvoir l'usage du vélo vers tous les publics.

Ensuite, nous avons décidé de nous intéresser de plus près à nos jeunes et de mettre en place un permis vélo et un permis piéton chez les plus jeunes d'entre nous, aussi bien au niveau du collège que des écoles primaires, avec une sensibilisation aux équipements que doit avoir un cycliste. L'objectif de ce plan est d'encourager toutes les initiatives visant à promouvoir l'utilisation du vélo à travers sa recharge, sa réparation et son stationnement.

Pour la rédaction de ce plan, nous avons réalisé un travail considérable de concertation, parce que nous ne voulions pas nous tromper. Pour cela, nous avons consulté le monde associatif, sportif, scolaire. Quand j'ai dit « nous », je n'étais pas tout seul parce qu'il y avait les représentants de la mairie à mes côtés. Nous avons consulté également le monde du travail. Nous avons travaillé également sur une autre action qui a été l'élément de comparaison avec des villes de dimensionnement identique, comme Albi ou Sète, qui sont entre 47 000 et 50 000 habitants, pour voir un peu ce qui se faisait de bien, ce que nous pouvions dupliquer sur la Ville d'Aubagne et ce qui ne pouvait pas l'être. À l'écoute de toutes ces personnes, on s'est aperçu d'éléments forts qui ont édicté la mise en place de ce plan Vélo et Marche. Le premier élément, c'est pratiquer le vélo, oui, mais il faut le faire de façon sécuritaire. La sécurité doit se faire dans la pratique du vélo, mais elle doit se faire également quand on décide d'entreposer son vélo, quel que soit l'endroit, il faut être sûr de le retrouver à la sortie. Pour cela, je me suis déplacé un peu partout dans la région pour aller voir dans les différents salons ce qui se faisait. Ce qui ressort bien, c'est qu'il faut mettre de la sécurité dans la pratique du vélo, mais la sécurité dans la pratique du vélo, ce n'est pas seulement mettre un casque et déambuler. Cela procède également de la cohabitation de toutes les mobilités. Cela procède également d'un second élément qu'on a identifié, c'est d'avoir des aménagements cyclables propres, bien entretenus et sur lesquels il n'y a pas d'écueil. Cela suppose également que sur les aménagements cyclables, plus précisément sur les pistes cyclables, il n'y ait pas de stationnement d'automobilistes. Pour cela, nous allons essayer de discipliner les Aubagnaises et les Aubagnais pour que le véhicule ne soit pas stationné sur les aménagements cyclables.

Partant de tous ces postulats, nous avons établi un plan Vélo et Marche avec une temporalité qui est 2024-2030. Des actions précises, nous ne partons pas à l'aveugle. Nous n'avons pas dit : nous allons faire un plan Vélo pour faire le buzz. Nous avons décidé d'identifier des axes de travail et sur la première tranche 2024-2026, nous souhaitons absolument que le réseau cyclable sur la ville d'Aubagne et sur les territoires aubagnais soit bien identifié des Aubagnaises et des Aubagnais. Nous sommes en train de faire un travail avec des réunions mensuelles où nous allons supprimer les zones de discontinuité dans les aménagements cyclables. Pour cela, nous allons faire des arbitrages et nous allons relier tous ces aménagements cyclables les uns avec les autres et nous communiquerons cette boucle aux Aubagnaises et aux Aubagnais, non pas seulement dans l'AJJ, mais sur d'autres supports et, si besoin, avec des réunions où nous préciserais exactement la boucle de tous les aménagements cyclables.

Nous avons souhaité également assurer un plan de nettoyage des aménagements cyclables. Il n'est pas possible aujourd'hui, même si les pistes cyclables ont été faites par le Département ou autre, que la Ville d'Aubagne ne soit pas en capacité d'assurer un entretien de ces pistes cyclables avec un nettoyage fréquent, une fréquence qui est déterminée par les services de la Ville. Arrêtons de compter sur les autres – Département, Métropole –. Sur ce point-là, il faut absolument que les services techniques de la Ville assurent cette mission de nettoyage des pistes cyclables.

Pour la pratique de la sécurité du vélo, nous allons aller sur des campagnes de communication où nous allons indiquer la nécessaire cohabitation entre toutes les mobilités, mais également, cela procédera dans le cadre des permis vélos qui seront mis en place dans le milieu scolaire, de comment s'équiper quand on va faire du vélo.

Il y a une forte volonté de la Ville d'Aubagne de développer le vélo et la marche sur son territoire. Il y a eu des expériences de piétonnisation cet été notamment, sur des événements et on se rend compte que le niveau de satisfaction des Aubagnaises et des Aubagnais est très élevé. Nous allons

continuer à définir des zones de piétonnisation. Nous allons continuer à travailler dans ce sens. Nous sommes en train de travailler également sur comment sécuriser ces espaces de piétonnisation avec la temporalité qui est associée. L'ambition est forte. Après, j'écouterai vos questions s'il y en a et je pense qu'il y en a. Nous avons mis en place ce plan 2024-2030. Il y a des actions qui sont en cours. Un comité de pilotage sera mis en place à partir de janvier 2025 avec d'autres élus pour qu'il y ait une concertation des élus qui s'occupent du domaine scolaire. Voilà l'ambition de la Ville d'Aubagne dans ce plan vélo et marche qui sera une œuvre de longue haleine. La Ville d'Aubagne n'avait pas trop travaillé le sujet jusqu'à présent.

Nous avons cette ambition, le vélo, le piéton et circonscrire l'utilisation des véhicules terrestres à moteur. Voilà notre ambition dans le cas de ce plan vélo et marche. Merci, Monsieur le Maire.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur GUEDJ. Y a-t-il des prises de parole ? Monsieur LATZ, Monsieur GRANDJEAN. Monsieur LATZ.

**M. LATZ :** J'ai juste une petite question parce qu'on n'a pas eu cela en commission, donc je me permets de profiter du Conseil municipal pour poser une question. En écoutant le plan, j'en avais une petite larme à l'œil. Il y a tout : la sécurité, la sensibilisation, il y a quand même beaucoup de choses. J'ai une question idiote qui mérite d'être posée, c'est : qu'est-ce qui vous a fait changer d'avis ? Cela fait des années que l'on essaie de pousser pour qu'il y ait plus de pistes cyclables, de sensibilisation, de vélo. Nous sommes très contents de l'entendre. Monsieur le Maire disait il y a deux minutes : pour savoir où on va et il faut savoir d'où l'on vient. Comme depuis six ans, cela ne bouge pas beaucoup sur le sujet vélo, là, nous voyons qu'il y a une ambition très forte que vous mettez en avant. Vous avez fait des études. Je vois tout le travail qui a été fait, la comparaison avec les autres villes. Qu'est-ce qui fait ce changement-là ? Il y a des raisons politiques ou des raisons de subventions ? Quelles sont les raisons de cette accélération ?

**M. GRANDJEAN :** Effectivement, cette question vaut d'être posée. D'abord, se dire que la question de la compétence de la Ville, de la Métropole ou du Département sur ces questions de circulation ou les questions qu'on évoquait tout à l'heure de façon plus large de développement durable ne nous empêche pas de délibérer. Et puisqu'il nous est proposé de décliner des documents municipaux sur ces questions-là, il ne faut pas se restreindre dans ce qu'on y écrit, même si cela n'est pas totalement de notre compétence, parce que sur ces questions-là, de toute façon, la compétence est très largement partagée. Il n'empêche que nous n'oublions pas que la Métropole et le Département sont de la même couleur que la majorité de la ville d'Aubagne. Donc, normalement, la cohérence peut être trouvée et être déclinée.

Il y a un écart, Monsieur GUEDJ, entre ce que vous nous dites dans votre intervention, qui est relativement fouillée, qui est argumentée, qui affiche une ambition, et le document qui est annexé à cette délibération. Cet écart, on ne l'avait pas tout à l'heure. Ce n'est pas pour donner des bons points et des mauvais points, ce n'est pas du tout mon propos. Mais c'est pour dire que tout à l'heure, on était dans une démarche qui visait à améliorer, compléter le document de points qui nous semblaient être indispensables. Ici, notre regard est différent. D'abord, à nouveau, il est vraiment dommage que ce plan n'ait pas été coconstruit à la lumière d'une concertation publique réelle. J'en discute avec les gens d'Action vélo, etc., ils ne savent pas que ce plan vélo existe ou va exister. Même les élus de ce Conseil municipal qui se déplacent à vélo, et je ne parle pas que pour moi, n'ont pas été associés. Alors, monsieur le Maire, vous nous direz : « Mais enfin, Monsieur GRANDJEAN, vous pouvez vous associer puisqu'il y a des initiatives publiques, vous pouvez... ». Non, Monsieur le Maire, les élus minoritaires sont des élus du Conseil municipal aubagnais. Ils représentent une émanation importante des gens qui ont voté en 2020. À ce titre, vous avez la responsabilité, en tant que président du Conseil municipal, de les associer aux travaux. Quand ce n'est pas le cas en commission, il faut le faire en amont. Là, cela n'a pas été le cas encore et nul ne pouvait ignorer notre disponibilité pour y travailler puisqu'elle a été, ici, dans cette enceinte, souvent évoquée.

Nul ne peut non plus ignorer – la question de Monsieur LATZ y fait allusion – les insuffisances des réalisations depuis dix ans, tant en nombre de kilomètres peints en jaune qu'en sécurité. Monsieur GUEDJ, un cycliste du quotidien à qui j'ai demandé s'il avait été associé au plan vélo – pourtant il est très engagé – m'a dit non. Je lui passe le projet annexé à cette délibération. Je lis, avec sa permission, exactement les propos qui ont été les siens. Ce ne sont pas les miens, ce n'est pas une discussion, c'est un mail qu'il m'a écrit. Il me dit « Denis, le plan vélo est à pleurer, aucune action concrète, une liste d'incantations aussi creuses les unes que les autres. Indigne d'oser présenter cela en Conseil municipal. Les élus de la majorité devraient avoir honte ». Ce ne sont pas mes propos, mais j'avoue que je les partage.

Ici, malgré notre volonté d'être constructif, il nous est compliqué de faire des propositions pour compléter le document, tant celui-ci nous semble à repenser. L'Axe 1 sur la promotion du vélo sportif et touristique peut y trouver sa place, mais chacun conviendra qu'elle n'est pas centrale au regard des enjeux de favoriser et sécuriser les déplacements en vélo.

Ces enjeux sont portés, vous l'avez dit, M. GUEDJ, dans les axes 2 et 3, qui n'ont pas vocation à être disjoints, puisque promouvoir les déplacements cyclistes est indissociable de leur sécurisation et de la formation des usagers du vélo. Ce qui est compliqué, c'est que le document les dissocie et que votre intervention les associe.

Par ailleurs, mis à part assurer la sécurité et l'entretien des pistes cyclables – et il y a du boulot, vous l'avez dit – et lancer le savoir rouler à vélo, qui sont davantage des actions que des objectifs, le document ne fait qu'énoncer des intentions, sans décliner les actions qui permettront de les mettre en œuvre.

Vu le nombre d'années que nous attendons un réel plan vélo et au regard des enjeux qui sont rappelés en page 1 du document, nous demandons que cette délibération soit retirée afin d'être retravaillée avec notamment les cyclistes du quotidien et qu'elle soit représentée ultérieurement dans cette enceinte. En l'état, il n'est pas possible de valider ce plan vélo.

**M. le Maire :** Monsieur GUEDJ, peut-être pour une série de réponses aux deux interventions ?

**M. GUEDJ :** À la question de Monsieur LATZ, pourquoi maintenant ? Je pourrais vous faire une réponse toute simple : pourquoi pas maintenant ! Il faut bien un début.

Ensuite, sur la remarque de Monsieur GRANDJEAN, je suis assez surpris de ce que vous dites. Vous dites que Action Vélo n'a pas été concertée. Nous avons rencontré par deux fois Monsieur PETIT, qui, sauf erreur de ma part, est membre d'Action Vélo et avec qui nous avons travaillé. Donc vous êtes mal informé. Ensuite, vous parlez du fait que vous n'avez pas pu travailler avec nous sur la mise en place de ce plan vélo et marche. Sans vouloir faire de sémantique, Monsieur GRANDJEAN, j'insiste sur le mot marche, parce que vous n'avez parlé que du vélo. La Ville d'Aubagne a organisé pour la première fois l'an dernier un salon du vélo. Vous n'étiez pas présent. Cette année, il y a à peu près un mois, Gomet est venu à Aubagne et des débats très, très, très intéressants ont été menés, notamment sur le sujet du vélo et comment on implante et développe le vélo dans une commune comme la ville d'Aubagne et vous n'étiez pas là. Je vous rassure, le plan vélo que nous avons présenté ce soir, nous ne l'avons pas fait pour vous, nous l'avons fait pour les Aubagnaises et les Aubagnais. Quand vous parlez du contenu, le travail qui a été fait – je ne citerai pas le nom des personnes qui m'ont accompagné – avec le milieu associatif, scolaire et le monde du travail a été considérable. Nous avons écouté tout le monde et quand je vous dis que nous avons identifié les problématiques liées à la sécurité, les problématiques liées aux pistes cyclables et leur entretien, les problématiques de comment sensibiliser au plus jeune âge à la pratique du vélo, nous avons rencontré des cyclistes et nous avons discuté avec des cyclistes et nous avons compris les problématiques qu'ils avaient.

Quant au salon du vélo, l'an dernier, nous avons pu discuter avec des familles qui étaient venues sur le salon du vélo et qui nous expliquaient comment, le dimanche matin, ils avaient une appréhension à partir tous en famille. Nous avons discuté avec des cyclistes. Et ensuite, sur votre demande in fine qui consiste à dire de retirer le plan vélo, sous réserve de l'avis de notre Maire, moi, je ne suis pas du tout d'accord, pour une seule raison, c'est que nous avons une vraie ambition. Nous sommes très, très sérieux dans ce plan vélo et vous verrez les actions. Il y a des réunions de travail, il va y avoir un comité de pilotage. Il y a des actions précises qui vont être mises en place parce que je vous l'ai dit dans mon propos liminaire, nous ne sommes pas là pour faire le buzz, nous sommes là pour mettre en place un vrai plan vélo et marche. Et ces actions vont être mises en place. Nous écoutons notamment l'association Action Vélo que vous avez citée, mais nous écoutons toutes les associations, le monde sportif et autres, et de ce postulat, nous avons mis en place ces actions. Après, si vous avez des idées intéressantes qui ne sont pas basées sur le dénigrement, mais sur la construction d'un projet, nous serons toujours à l'écoute de vos idées, mais notre ambition est là. Notre conviction est là également et ce plan vélo et marche a une vraie cohérence et il sera mis en place. Merci.

**M. le Maire :** Merci, Monsieur. Madame BENASSAYA.

**Mme BENASSAYA :** Permettez-moi d'intervenir, Monsieur GUEDJ, Monsieur GRANDJEAN n'était pas présent parce qu'en fait, il n'était pas sur Aubagne. Par contre, moi, j'étais là. J'étais là, j'ai tout écouté. Le professeur d'EPS de Lakanal vous a fait une proposition pour les collégiens et je voulais juste

vous poser une question : est-ce que vous avez repris contact avec lui ? Le projet me paraissait très intéressant.

**M. GUEDJ** : Je vais vous surprendre, Madame BENASSAYA : bien évidemment que j'ai repris contact avec lui et bien évidemment que le milieu des collégiens est un des axes de travail de notre plan vélo et c'est en cours de réalisation. Après, vous savez, nous nous reverrons à chaque Conseil municipal, donc vous aurez au fil de l'eau l'occasion d'intervenir et de pouvoir exprimer vos idées, vos critiques ou vos éloges. Vous y êtes autorisés également. Vous verrez que les actions sont possibles, y compris auprès des collégiens, et c'est en cours de réalisation. Quand ce prof d'EPS m'avait dit – je vois très bien à quoi vous pensez – qu'il serait bien, par zone géographique, de trouver des collégiens qui seraient encadrés, notamment par la police municipale, pour les amener de leur lieu de domicile jusqu'au collège, ce sont des actions qui sont prévues, qui vont être mises en place.

Quand je vous dis, pour la sécurité, que la police municipale d'Aubagne devra intervenir pour discipliner les Aubagnaises et les Aubagnais pour qu'ils ne stationnent pas sur les pistes cyclables, ce sont des actions qui sont également en cours. C'est pour cela que j'ai du mal à comprendre que vous veniez dire qu'il n'y a pas grand-chose dans le plan vélo, ou ce qui a été écrit dans le mail. Je ne me lève pas le matin pour que mon nom soit cité dans la presse. Je me lève le matin, tous les matins, pour satisfaire les Aubagnaises et les Aubagnais. C'est l'ambition qui est la mienne, c'est l'ambition que je partage avec les personnes de la mairie d'Aubagne et c'est l'ambition qui va être mise en œuvre dans les mois qui viennent.

**Mme BENASSAYA** : Monsieur GUEDJ, je me suis permis de poser la question parce que le professeur d'EPS m'en a reparlé, donc j'ai supposé que vous n'aviez pas eu de contact avec lui et je voudrais aussi vous dire que nous ne cherchons pas non plus à avoir notre nom dans la presse. Nous souhaitons vraiment œuvrer dans le bon sens, ce qui nous paraît bien en tout cas. Je vous remercie.

**M. GUEDJ** : C'est bien, nous sommes au moins en phase sur ce point. Merci.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur GUEDJ, pour cette belle présentation. Je veux dire que : « j'ai rencontré quelqu'un dans la rue qui m'a dit », cela ne fait pas une politique sur une commune ou où que ce soit, parce que sinon, je vais sortir tous les matins : « quelqu'un m'a dit ceci, quelqu'un m'a dit cela ». Cela ne fait pas une politique. Je crois que la vraie politique, c'est celle qu'a expliquée Monsieur GUEDJ, comme l'avait expliqué Madame THIBAUD juste avant : de la concertation, des rencontres avec des membres associatifs, des rencontres qui permettent effectivement d'établir. Monsieur GUEDJ l'a parfaitement bien expliqué, c'est parce qu'on a rencontré, c'est parce qu'on a discuté, c'est parce qu'on a établi que finalement, on est en capacité aujourd'hui de proposer un plan vélo. Je rajouterais aussi qu'on a fait cette expérimentation, Monsieur GUEDJ l'a souligné, sur la piétonnisation du centre-ville d'Aubagne, le vendredi, et qu'on voit que cela marche aussi. C'est un peu la caractéristique de cette équipe municipale. Monsieur le premier adjoint le dit régulièrement, on prend, on teste, on essaie, et une fois qu'on a une forme de sensibilisation et qu'on a un retour qui nous semble positif sur une action, on le met en œuvre de manière plus large. C'est le bon moment, je crois, pour mettre ce plan vélo en route. Vous n'allez pas le voter, vous avez le droit de faire ce qui vous incombe, mais vous serez jugé aussi devant les Aubagnaises et les Aubagnais sur ces sujets-là.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre, Monsieur GRANDJEAN vote contre. Qui s'abstient ? Madame FARDOUX et son groupe s'abstiennent. Qui vote pour ? Le groupe de Madame MELIN et la majorité municipale votent cette délibération. Merci, M. GUEDJ. Je l'ai dit tout à l'heure pour Madame THIBAUD, mais il y a des élus qui ont pris à cœur leur délégation et qui font un travail de fond. C'est vrai qu'ils n'interviennent pas systématiquement comme peuvent intervenir d'autres élus sur des sujets qui reviennent beaucoup plus souvent au niveau du Conseil municipal. Je suis assez heureux ce soir qu'on ait pu débattre pendant quasiment deux heures sur ces sujets qui sont des sujets d'importance pour les Aubagnaises et les Aubagnais.

### **La délibération n°05\_181124 est adoptée à LA MAJORITÉ**

#### **Abstentions : 7**

Madame Éliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

#### **Contre : 2**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN

Présents	34
Excusés	9

**06\_181124 - Approbation de l'Avenant n°2 au contrat de Concession de Service Public avec la société GARIG pour la prestation de restauration collective.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : On clôture ce chapitre sur la partie écologique des rapports municipaux pour passer à une autre délibération qui est la délibération n°6 et qui va être rapportée par Monsieur ROUSSET et qui, elle, fait état de l'avenant n°2 au contrat de Concession de Service Public avec la société GARIG. Monsieur ROUSSET, vous avez la parole.

**M. ROUSSET** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Monsieur le Maire, je souhaiterais englober aussi la libération n°7 qui est liée à la délibération n°6. Ces deux délibérations concernent l'accueil des étudiants qui sont scolarisés à Aubagne au restaurant municipal de Lakanal. C'est le résultat d'une négociation entre le CROUS et notre délégataire, la société GARIG, la Ville ayant joué le rôle de médiateur.

La première délibération la délibération n°6 fixe les tarifs pour les étudiants dans le restaurant scolaire de Lakanal, de 3,30 euros pour les non-boursiers et 1 euro pour les boursiers, le CROUS prenant en charge la différence qui sera réglée directement à GARIG.

La délibération n°7, elle, confirme l'agrément du restaurant scolaire Lakanal. C'est une convention tripartite entre GARIG, la Ville d'Aubagne et le CROUS. Voilà, Monsieur le Maire, ce que l'on peut dire sur ces deux délibérations.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur Rousset, y a-t-il des interventions sur ces deux délibérations, la 6 et la 7 ? Pas d'intervention, donc je les mets aux voix. Pour la délibération n°6, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

**La délibération n°06\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	34
Excusés	9

**07\_181124 - Approbation de la convention d'agrément du restaurant municipal Lakanal avec le CROUS.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : Pour la délibération n°7, qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc également adoptée.

**La délibération n°07\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	34
Excusés	9

**08\_181124 - Approbation d'une modification des grilles tarifaires des parkings concédés pendant les fêtes de fin d'année.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : Monsieur ROUSSET, c'est toujours vous pour la délibération n°8 concernant l'approbation des grilles tarifaires des parkings concédés pendant les fêtes de fin de l'année.

**M. ROUSSET** : Oui, Monsieur le Maire, c'est une délibération que l'ensemble du Conseil municipal connaît. Pour encourager le commerce local, les parkings du centre-ville seront gratuits pendant deux heures, entre 10 heures et 19 heures, les 14, 15, 21, 22 et 24 décembre prochains.

Je vous confirme d'autre part que la Métropole ayant la même politique tarifaire, le parking du 8 mai, qui est un parking métropolitain, aura la même modification des grilles tarifaires, ce qui veut dire que l'ensemble des parkings souterrains sont concernés pour les périodes dont je viens de vous parler.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur ROUSSET. Des interventions sur cette délibération n°8. Pas d'intervention. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

**La délibération n°08\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	34
Excusés	9

---

**09\_181124 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. Le Maire** : Délibération n°9, il s'agit du rapport annuel sur la qualité des services publics. Monsieur ROUSSET, c'est vous qui la rapportez ?

**M. ROUSSET** : Oui, Monsieur le Maire, je suppose que tous les élus de ce Conseil municipal ont lu avec intérêt ce rapport d'activité. Je vais vous donner quelques éléments techniques.

Sur le territoire métropolitain, nous avons 1 087 264 tonnes de déchets ménagers et assimilés. Cela correspond à 571 kg par habitant et par an. En 2022, pour rappel, nous étions à 601 kg par habitant et par an, donc il y a un petit effort dans le bon sens.

Sur l'ensemble de ces tonnages, nous valorisons 23 % pour une valorisation matière, 14 % pour une valorisation organique, 32 % pour une valorisation énergétique et 31 % partent en enfouissement. Ces tonnages, c'est quoi ? 57 % d'ordures ménagères, c'est donc 323 kg par habitant et par an. 7 % sont issus de la collecte selective. C'est 41 kg par habitant et par an. Il y a encore beaucoup de progrès à faire. Et 31 % sont issus des collectes en déchetterie, soit 178 kg par habitant et par an. Enfin, 5 % sont constitués des collectes des encombrants au porte-à-porte et d'autres apports divers ou issus des services techniques, acheminés directement ou indirectement vers les différentes installations. Le montant global des dépenses est de 433 millions d'euros TTC et le montant des dépenses d'investissement est de 21,4 millions d'euros TTC. Voilà, Monsieur le Maire pour ce rapport d'activité.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur ROUSSET. Y a-t-il des interventions ? Madame BENASSAYA.

**Mme BENASSAYA** : Merci, Monsieur le Maire. C'est un rapport, on sait qu'on ne le vote pas. C'est la Métropole. Tout cela, nous le savons, mais nous, habitants d'Aubagne, sommes très régulièrement contrariés par l'état de certains trottoirs. J'y reviens régulièrement, je sais. Les containers débordent, le vent emporte les déchets et ainsi les bas-côtés des voies sont remplis de papier, de plastique. C'est vrai que Madame Faustine THIBAUD a parlé de zéro plastique. Sincèrement, je suis très contente. Nous sommes très contents. Notre système de ramassage des ordures fonctionne mal. Nous le voyons et vous le savez. Ce rapport est beau dans sa présentation. Tous les rapports le sont d'ailleurs, mais nous ne sommes pas satisfaits. On voit des actions individuelles de personnes qui se sentent concernées par l'état de notre ville. D'ailleurs, cela a été évoqué par Madame THIBAUD. Pourquoi ne récompenserait-on pas ces actions vertueuses ? Cela se pratique dans certains pays. Les consignes sont déjà un petit pas. Il existe certainement un moyen de donner envie à nos concitoyens de réaliser un tri sélectif sérieux. Monétiser, par exemple, les gestes de tri, pourquoi pas ? Une ville propre, un cadre agréable, tout le monde y serait gagnant. Je vous remercie.

**M. le Maire** : D'autres interventions ? Madame MELIN.

**Mme MELIN** : On aborde là, un sujet qui est particulièrement problématique. Cela l'est aujourd'hui, cela le sera encore plus demain. Cela pose différents problèmes. Le premier problème, c'est la répartition des prérogatives entre la Métropole et la Ville. Là, il y a un véritable souci, parce que comme le dit Madame BENASSAYA, notre ville n'est pas propre. Elle n'est pas propre tout au long des rues. On voit pousser énormément de plantes. Rien n'est véritablement régulé, mais au niveau des poubelles, là où il y a des lieux de dépôt et de prélèvement de la part des services de la Métropole, c'est véritablement très problématique. Il m'est arrivé de prendre des photos le samedi matin, le samedi soir, le dimanche

matin, le dimanche soir, en particulier à Saint-Pierre-les-Aubagne, puisque c'est mon quartier, c'est insupportable. Véritablement, c'est un encouragement de chacun. Le dépôt appelle le dépôt, évidemment. Donc là, il y a une véritable politique à mettre. J'ai vu qu'au niveau de la commune, vous aviez mis en place un système de verbalisation, ce qui fait qu'il y a même des cas de figure un peu particuliers où un distributeur de produits m'a remonté cette information-là, parce que ce sont des produits d'hygiène qui doivent être parfaitement emballés et il n'est donc pas responsable d'une certaine manière de savoir comment les utilisateurs vont jeter les cartons d'emballage initiaux. Oui, c'est un cas qui vous parle, Monsieur le Premier Adjoint. Effectivement, c'est toute la responsabilité.

**M. ROUSSET** : Je m'excuse, Madame, je connais le sujet, il livre sur un dépôt final, donc que dans l'adresse d'expédition, il y ait marqué la société dont vous parlez, tout le monde peut le comprendre, mais on ne s'est pas basé sur l'adresse d'expédition, on s'est basé sur l'adresse de destination. Et l'adresse de destination, c'était la société dont vous parlez.

**Mme MELIN** : Oui, mais de toute façon, il y a aussi ce problème général des emballages qui fait qu'il faut bien trouver quelqu'un pour verbaliser, mais cela débouche sur un deuxième problème : qui est responsable de l'utilisation d'un déchet ? Le deuxième problème, c'est le manque d'éducation générale. Et il est vrai que depuis le Covid, on s'aperçoit que cela n'a pas l'air de gêner les gens de vivre avec leur poubelle à côté d'eux. Il y a eu quelque chose qui s'est passé avec une sorte de perte de citoyenneté. Exposer ses déchets me semble quelque chose de terriblement indécent, cela a l'air de gêner de moins en moins de monde. C'est assez problématique. Au-delà de cela, il y aura sans doute des efforts à faire.

J'ai une proposition depuis longtemps. Je vous en ai déjà parlé. Je crois qu'il va falloir qu'on déplace le curseur du moment où l'on dit qu'un déchet devient une matière première secondaire. Il ne faut pas que le curseur de valorisation soit après le dépôt du déchet, puisqu'un particulier va déposer un déchet qui va être valorisable pour 70 % des cas. Dans 30 % des cas, on ne peut pas en faire quoi que ce soit. Dès l'instant que le déchet est valorisable, il doit être payé à la personne qui dépose le déchet et non pas à des entreprises qui, à partir d'une matière première obtenue à zéro, vont faire des bénéfices importants. Je crois qu'il va falloir qu'on mette en place quelque chose qui se fait déjà largement en Allemagne et en Autriche, qui est de déplacer ce curseur. Chacun, déposant un déchet, dépose une matière valorisable qui a donc de la valeur et qui doit être achetée. C'est le bon vieux principe de la consigne. Il n'y a rien de plus ni de moins, d'une certaine manière. Si on arrivait à faire cela, je pense que cela arriverait à sensibiliser énormément les personnes, puisqu'on voit que beaucoup... On a remis un peu la consigne. Après, il y a le problème sanitaire, mais à nous de le régler. Il y a des problèmes économiques et des problèmes d'ingénierie à régler par ailleurs. Il va falloir qu'on y arrive pour permettre, d'une certaine manière, avec l'accord des grands acteurs de la filière de gestion des déchets, puisqu'eux seuls d'ailleurs ont presque l'ingénierie nécessaire pour pouvoir recycler le mieux possible, jusqu'à des degrés assez ultimes qu'on poussera de plus en plus loin, mais en accord aussi avec les producteurs de matériaux d'emballage, puisqu'on s'aperçoit que concernant les seuls plastiques, la composition des plastiques étant tellement différente, on le voit particulièrement avec les bouteilles d'eau, qui maintenant, depuis une directive européenne, ont le bouchon accroché à la bouteille, sauf que l'on a oublié de dire que la composition du plastique n'est pas la même, et donc on ne peut pas les traiter en même temps dans la chaîne dite de valorisation, et pour cause. Donc, dire qu'il y a beaucoup à faire sur cette ville, qu'il y a beaucoup à dire à la Métropole où cela se passe. Véritablement, leurs services ne fonctionnent pas bien. Et au niveau peut-être de notre commune, de nous inspirer d'exemples étrangers ou déjà utilisés ailleurs pour faire encore mieux dans notre récupération des déchets.

**M. le Maire** : Merci, Madame MELIN. D'autres interventions ? Monsieur ROUSSET, peut-être ?

**M. ROUSSET** : Oui, je vais essayer de répondre à la fois à Madame BENASSAYA et à Madame MELIN. Madame BENASSAYA, vous abordez dans votre question trois problèmes. Le problème de la collecte, c'est vrai, et vous le signalez Madame MELIN aussi, parce que c'est la Métropole qui fait la collecte, elle s'arrête le samedi matin, les centres de tri sont fermés le samedi à 16 heures et ne rouvrent qu'à partir du lundi matin à 8 heures. On a ce gap-là. Il semblerait qu'après un certain nombre de négociations et de grèves particulièrement dures, il y a deux ans de cela, il y a un état de fait qui a été posé, donc on doit faire avec. Sur la collecte, je n'ai pas d'autre solution que d'essayer de me substituer dans la mesure du possible, et c'est ce que font les équipes de la Ville à partir du samedi, c'est-à-dire nos deux marchés, samedi et dimanche. Ils font même une tournée dans l'hyper centre, mais on ne peut pas le faire à Saint-Pierre-les-Aubagne. On essaie de limiter la casse avec nos propres outils, et encore, ils n'ont pas tous les moyens que peut avoir la Métropole pour exécuter la collecte. En particulier, ils ne peuvent pas dégager les containers enterrés, par exemple. Ils peuvent enlever ce qu'il y a autour, mais ce sont des outils bien spéciaux qui permettent de vider les containers enterrés. Ce premier point, c'est vrai, c'est ce problème de collecte, et en particulier le week-end.

Le deuxième point, c'est le problème des dépôts sauvages. On va être maître des dépôts sauvages, parce qu'on a déjà voté en délibération lors du dernier Conseil municipal une procédure de pénalisation pour les dépôts sauvages. Je ne vous donne qu'une information. Aujourd'hui, on a quand même verbalisé plus de 100 personnes sur les dépôts sauvages. Notre objectif, je le disais la dernière fois, ce n'est pas de récupérer des recettes à travers les amendes que l'on va donner sur les dépôts sauvages, c'est qu'un bouche-à-oreille commence à se créer qui dise qu'à Aubagne, quand on fait des dépôts sauvages, il y a une amende à la clé.

Sur les dépôts sauvages, on en est maître parce que jusqu'à présent, les gros dépôts sauvages, c'était la Métropole qui s'en occupait et nous, avec nos équipes, nous faisions plutôt les petits dépôts sauvages autour des conteneurs. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Métropole nous a restitué cette compétence. On s'est doté d'un certain nombre de moyens pour pouvoir aussi effectuer la collecte des dépôts sauvages, quelle que soit la taille et le volume de ces dépôts sauvages. Je pense que c'est une action sur laquelle on peut agir.

Mais vous avez oublié un dernier point, enfin, vous l'avez cité, mais c'est qu'il y a aussi le comportement des Aubagnais. Quand on dit « Aubagne est sale ». Non, un certain nombre d'Aubagnais sont sales. Ce n'est pas la même chose. Il faudra lutter par des campagnes d'information et peut-être aussi par la pénalisation contre cette petite minorité qui donne une image de la ville complètement déplorable.

Dernier point, le tri. Madame BENASSAYA, je suis d'accord avec vous, je pense que pour inciter les gens à trier, le seul moyen que nous aurons est d'avoir une taxe des ordures ménagères qui soit fonction du poids de déchets recyclables que chaque ménage pourra donner. Cela existe dans un certain nombre de pays européens. Cela a l'air de plutôt bien marcher. Cela rejoint quelque part ce que vous disiez Madame MELIN, de valoriser les déchets organiques. C'est à titre personnel, mais vous comprenez bien que cela ne dépend pas de la Ville d'Aubagne. Pour terminer, Mme MELIN, vous savez que depuis un an, les entreprises sont tenues de traiter leurs propres déchets.

**M. le Maire** : Madame BENASSAYA.

**Mme BENASSAYA** : Je vous remercie de me redonner la parole. Juste une toute petite remarque : le chemin de la Sabatière, au niveau de l'entrée de l'autoroute, je vous assure Monsieur ROUSSET, toute la semaine, cela déborde. C'est une catastrophe. Les containers et les mêmes déchets, on les voit sur plusieurs jours. Ce n'est pas que le week-end.

**M. ROUSSET** : J'ouvre une petite parenthèse. Si cela déborde, cela veut dire qu'il n'y a peut-être pas assez de containers pour le nombre d'ordures. Il suffit de nous le signaler et vous verrez que dans les 24 heures ou les 48 heures, vous aurez un...

**Mme BENASSAYA** : Alors, je vous le signale, c'est une catastrophe.

**M. ROUSSET** : Je prends cet engagement. Je vois sourire Monsieur LATZ. On a un système qui s'appelle Aubagne à votre service. Vous signalez ce problème à Aubagne à votre service par mail, par téléphone, par courrier. C'est tracé et ce sera traité.

**M. le Maire** : Madame FARDOUX.

**Mme FARDOUX** : Madame BENASSAYA s'insurgeait sur le fait que vous répondiez sur tous les problèmes par : à partir du samedi midi, on ne peut plus envoyer les ordures. Effectivement, le problème se pose sur l'ensemble de la semaine. Madame BENASSAYA a un souci de chaise.

**Mme BENASSAYA** : J'en suis tombée de ma chaise. Tout va bien.

**M. ROUSSET** : Madame FARDOUX, je disais que c'était la collecte qui est réalisée par la Métropole aujourd'hui qui s'arrête le week-end, mais nous nous substituons à la collecte métropolitaine par une collecte Aubagnaise, mais malheureusement, cette collecte Aubagnaise est limitée dans son rayon d'action.

**Mme FARDOUX** : J'entends bien, mais les problèmes se posent sur les containers enterrés, sur les points d'apport volontaires qui sont toujours pleins. Je n'ai pas d'opposition de principe à ce que nous réfléchissons à peser les sacs d'ordures ménagères dans un avenir, mais il faudra avant que nous ayons proposé un service fiable et vraiment fiable sur les autres solutions que de mettre sa poubelle dans sa poubelle en bas de chez soi. Quand les gens sont empêchés de déposer leurs cartons parce que la poubelle de points d'apport volontaires est pleine, parce qu'elle n'a pas été suffisamment ramassée,

quand les containers enterrés sont parfois défectueux, on n'a pas reparlé de cela, mais les containers qui sont ouverts, bloqués, ouverts, pleins, il y a forcément des pénalités ou des choses que l'on peut faire pour que les containers soient réparés et ces pénalités sont-elles vraiment bien mises en place ? C'est un vrai souci. C'est la Métropole qui doit le faire et vous êtes à la Métropole pour dire qu'il faut que la Métropole s'en occupe.

**M. le Maire** : On ne vous rassure pas, parce que cela ne va pas vous rassurer, mais croyez-moi, on le dit, on le fait, le budget de la Métropole sur les déchets doit être un budget équilibré, c'est la loi. La loi est dure mais c'est la loi. Le budget, aujourd'hui, est en déficit. Pourtant nous avons 970 millions d'euros, autant que je me souvienne, sur les derniers éléments que j'ai en tête, et pourtant nous avons augmenté la TOM à 14 et quelques pour cent, ici, sur notre territoire comme ailleurs. Oui, il y a un service de la Métropole qui ne donne satisfaction qu'à peu de personnes, qu'à peu de communes, qu'à peu de maires. Nous faisons partie de ces gens-là. Si le sujet était simple, je crois que Madame FARDOUX, il aurait été réglé. Je pense que cela s'améliore. Je préfère voir le verre à moitié plein que le verre à moitié vide. Cela s'améliore gentiment, mais il reste beaucoup à faire. Je rejoins Madame MELIN, je me promène souvent dans le quartier Saint-Pierre-les-Aubagne ou aux Espillières, qu'on aurait pu citer aussi, ou ailleurs, et je constate, comme beaucoup d'entre vous, que ce n'est pas assez propre ou ce n'est pas propre du tout, et donc on doit remédier à tout cela. C'est un travail de longue haleine. Moi, je remercie Monsieur ROUSSET de s'occuper de cela, parce que c'est un sujet qui n'est pas simple. C'est un sujet qui nécessite à la fois de travailler avec nos propres équipes et puis de travailler avec les équipes de la Métropole. On a pourtant des gens qui étaient au territoire, que Madame GIOVANNANGELI connaît bien, qui sont tout à fait volontaires pour nous accompagner sur Aubagne. Les sujets sont là, on les traite, on va avancer, et je reste optimiste sur le sujet. Madame MELIN.

**Mme MELIN** : Vous êtes optimiste, tant mieux, Monsieur le Maire. Simplement, je tiens à rappeler que notre collègue Alain GREGOIRE y a laissé une partie de sa santé. Il s'est battu comme ce n'était pas possible, au temps de l'agglo, c'était l'agglo, et non, Monsieur le Maire, ce n'est pas acceptable, au plan sanitaire, en 2024-2025, on ne peut pas continuer de vivre avec des poubelles au milieu. Je crois que là-dessus, où vous êtes notre porte-parole à la Métropole, là, on ne peut pas s'exonérer de ses responsabilités dans ce domaine-là, même si cela s'améliore un peu, c'est totalement inacceptable.

**M. le Maire** : Je ne m'exonère pas, Madame MELIN. Si vous participez ou si vous discutez avec vos amis du Rassemblement national qui sont à la Métropole, ils vous diraient tous que tous les maires, sur ce sujet-là, interviennent de la même manière. Nous mettons la pression sur la Métropole pour effectivement avoir des communes qui soient des communes propres et qu'on ne peut pas accepter, encore une fois, ce qui se passe à Saint-Pierre-les-Aubagne ou aux Espillières, encore une fois. Voilà, c'est aussi simple que cela. Monsieur ROUSSET, allez-y.

**M. ROUSSET** : Je voudrais juste vous indiquer deux choses : vous avez voté, lors du précédent Conseil municipal, le principe des pièges photo devant les dépôts sauvages. Bien sûr qu'à Saint-Pierre-les-Aubagne ainsi qu'aux Espillières, il y aura des pièges photo. Deuxièmement, Madame FARDOUX, vous avez raison, les colonnes de tri sont souvent pleines. Toutefois, depuis que la Métropole vient de charger de prestataires, on me dit que cela va mieux. Je vous donne une information : la Métropole étudie la possibilité, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, de revenir aux poubelles jaunes. Le constat qui est fait, c'est que les fameuses colonnes de tri, c'est-à-dire d'apport volontaire, au bout de dix ans de fonctionnement, même un peu plus, ne répondent pas aux objectifs fixés. On reviendrait à un système de poubelles individuelles jaunes qui permettraient à chacun de faire son tri. Du coup, les colonnes de tri que vous voyez en centre-ville ou en périphérie seraient supprimées.

**M. le Maire** : Pour aller au fond de ma pensée sur la répartition entre la Métropole et les communes pour un certain nombre de sujets, je pense que le ramassage des déchets devrait être géré directement par la Commune et non pas par la Métropole. Pour autant, le législateur, Madame MELIN, en a décidé autrement. Vous allez me dire que les lois se changent. J'espère que nous changerons la loi. Voilà ce que je peux vous dire. Je vous demande de prendre acte de ce rapport n°9.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	34
Excusés	9

**M. le Maire** : Monsieur ROUSSET, le rapport n°10, qui est un peu plus large, peut-être.

**M. ROUSSET** : Monsieur le Maire, merci. Le rapport n°10 est plus large, mais je vais en dire un peu moins parce qu'en fait, c'est un rapport d'activités sur les actions de la Métropole, donc je n'ai pas d'éléments supplémentaires à vous donner que ceux qui figurent dans le rapport.

**M. le Maire** : Tout le monde a lu le rapport ? Peut-être que certains ont des commentaires à faire. Oui, Monsieur GRANDJEAN, vous pouvez.

**M. GRANDJEAN** : J'ai remarqué à la page 188 une faute d'orthographe.

**M. le Maire** : Vous pouvez, Monsieur GRANDJEAN.

**M. GRANDJEAN** : Je voulais juste dire que le débat qu'on vient d'avoir à propos de la gestion du traitement des ordures ménagères montre à quel point cette Métropole a été mal pensée. Le rapport, comme l'a dit ma collègue, Madame BENASSAYA, il est beau, belles pages, on ne l'a pas entre les mains, mais on imagine bien que l'on aurait du papier de haute qualité, mais en fait, cela masque un dysfonctionnement majeur et vous-mêmes, et je ne vous jette pas la pierre, vous-mêmes qui êtes des élus de la majorité, de la majorité métropolitaine et si on va au-dessus de la Métropole, de la majorité départementale, la réalité, c'est qu'on dysfonctionne parce qu'on a construit quelque chose qui est trop loin des citoyens, trop loin des pouvoirs locaux et ce rapport métropolitain, il oublie de le dire. Mais s'il y a une chose à dire, c'est cela, à un moment donné, les citoyens ont perdu la maîtrise par le biais de leurs élus locaux, de compétences de leur quotidien. Que la Métropole s'occupe – et nous, on souhaitait cela – de sujets et de projets métropolitains, d'axes de travail métropolitains, c'était une bonne chose. Qu'il y ait des débats démocratiques sur les choix politiques qui étaient faits à l'échelle métropolitaine, c'eut été une bonne chose. Malheureusement il n'y a ni débat politique, puisqu'à aucun moment on ne vote au suffrage universel pour pourtant des personnes qui mettent en œuvre les compétences fondamentales de la vie des gens, et ce sont des émanations des communes qui viennent siéger, et vous le dites vous-même, et pourtant nous sommes la cinquième ville du département, on n'a pas possibilité d'agir sur les politiques de la Métropole, ou alors pas de façon très impactante. Ce rapport, il oublie de dire cela, il ne sert donc à rien, nous en prenons acte.

**M. le Maire** : Non, je ne serais pas aussi radical que vous, Monsieur GRANDJEAN. La Métropole a été mal construite, OK, très bien. Elle a surtout été construite 40 ans après, pour des raisons que tout le monde connaît. Dois-je rappeler ici pourquoi nous n'avons pas eu de communauté urbaine ? Parce qu'à l'époque où Monsieur Gaston DEFFERRE était maire de Marseille, il ne souhaitait pas travailler avec les communes qui étaient aux alentours de Marseille, c'est-à-dire La Ciotat, Aubagne, Gardanne, qui étaient des communes communistes, à l'époque où le socialisme et le communisme ne fonctionnaient pas forcément bien entre eux. Monsieur Gaston DEFFERRE n'a donc pas créé la communauté urbaine comme cela a été fait 40 ans en arrière, du côté de Lille, du côté de Lyon ou ailleurs. Donc nous sommes dans une métropole qui a été construite à partir des territoires, avec des spécificités sur chaque territoire. La spécificité de notre territoire, c'est la gratuité. D'autres territoires ont d'autres spécificités, et il a fallu, parce que la loi nous l'a imposé, la mettre en place, cette Métropole. Alors, à partir de six territoires complètement différents, on essaie de faire des politiques globales et donc de rapprocher effectivement un niveau commun.

Elle a huit, neuf ans, la Métropole. Je le répète régulièrement, vous m'avez déjà entendu le dire, l'âge où l'on est au CP ou au CE1. Vous avez raison, tout le monde a raison, tous les citoyens ont raison en disant : je veux tout, tout de suite, pas cher, tout le temps. C'est vrai. Une fois qu'on a dit cela, ou on est un hurluberlu ou un idéaliste, ou bien on est réaliste, les pieds dans la glaise, comme nous sommes nous sur le terrain, et on essaie de faire avancer les choses.

Cette Métropole n'a que huit ou neuf ans, elle avance. Sur un certain nombre de domaines, cela fonctionne mieux. Je suis de ceux qui disent régulièrement, mais je l'ai dit ici comme ailleurs, qu'il fallait effectivement que la Métropole gère cinq à six grandes compétences, dont le développement économique, les transports, etc., et qu'il fallait renvoyer aux communes un certain nombre de compétences locales. Mais regardez vos amis de Marseille, ils n'ont pas voulu récupérer la propreté, ils n'ont pas voulu récupérer la voirie, donc quand vous avez dans un hémicycle un certain nombre d'élus, dont la majorité d'élus de Marseille qui ne veulent pas récupérer, pour des raisons certainement valables, ces compétences, nous avançons avec les élus qui font avancer petit à petit. On a fait un SCoT commun. Enfin, la Métropole a un SCoT. Avant, il y avait six SCoT différents avec des éléments différenciés d'un territoire à l'autre, donc on essaie d'avancer sur l'aménagement, sur l'écologie, sur un certain nombre de sujets, tous ensemble, mais encore une fois, huit ou neuf ans, ce n'est pas un âge mature et il faudra laisser du temps. On ne peut pas se comparer à Lyon qui a quarante ans de vie commune, où les élus des différentes communes ont aussi l'habitude de travailler ensemble, ce qui n'est pas tout à fait notre

cas ici, où les élus d'un bord ou d'un autre ne travaillent pas forcément ensemble. Il faut être réaliste. Raconter à nos concitoyens que tout va être beau, propre, demain, que tout va être parfait, je crois que non, ce n'est pas la réalité, mais pour autant, c'est pour cela que je dis que je ne partage pas votre point de vue quand vous êtes extrêmement négatif sur la Métropole, parce que je crois qu'au contraire, cette Métropole avance à vitesse grand V. Si on se compare à d'autres métropoles sur un certain nombre de sujets, je crois qu'on va beaucoup plus vite que les autres. Mais bien évidemment, de toute façon, dans 20 ans, dans 30 ans ou dans 50 ans, il y aura toujours des hommes politiques de droite comme de gauche, d'un bord ou d'un autre. Cela veut dire qu'il y a besoin aussi d'avoir des élus pour participer à la gestion des politiques publiques. On le sait que celles d'aujourd'hui ne sont pas celles de demain. On a évoqué, pendant la première partie de ce Conseil municipal, tout ce qui touche l'écologie, le développement durable. Il y a 20 ans en arrière, peu étaient les élus sensibilisés sur le sujet. Aujourd'hui, ils sont plus nombreux. Ainsi va la vie du monde, je dirais, et la vie de notre collectivité. Tout cela pour conclure en disant que je suis un peu plus optimiste que vous sur la Métropole, même si tout n'est pas parfait et qu'il y a encore beaucoup à faire.

Vous m'avez perdu, je ne sais plus si on est sur le rapport n°9 ou le rapport n°10.

**M. ROUSSET** : Le 10.

**M. le Maire** : Nous sommes sur le rapport n°10, donc, je vous demande de prendre acte de ce rapport d'activités sur la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	34
Excusés	9

---

#### **11\_181124 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Exercice 2023.**

Rapporteur : Monsieur André LEVISSE, Neuvième Adjoint

**M. le Maire** : Pour entrer dans un autre rapport sur l'eau, c'est le rapport n°11. C'est vous, Monsieur ROUSSET, ou c'est Monsieur LEVISSE qui le rapporte ?

**M. ROUSSET** : C'est avec plaisir que je vais laisser la parole à Monsieur LEVISSE pour présenter ce rapport n°11.

**M. LEVISSE** : Ces rapports, même si on ne délibère pas directement, permettent justement de parler des services qu'on gère quand même. Alors là, longue discussion métropolitaine, mais c'est un service qui est maintenant métropolitain, mais sur lequel, en tant qu'élus, on a quand même une gouvernance proche. Je ne vais pas vous lire les 110 pages, d'autant plus que c'est un rapport métropolitain sur l'eau et que finalement, nous, ce qui nous concerne ici, c'est plutôt le service qui est donné aux Aubagnais par l'Eau des collines sur l'eau et sur l'assainissement.

Je voudrais peut-être présenter cinq aspects qui permettent d'avoir une petite idée sur ce qui est fait, ce qui est réalisé. On a vraiment une forte notion de réalisation et de performance pour l'Eau des collines. Performance de proximité, d'investissement, d'environnement, d'innovation et puis de coût et de prix. Le premier aspect, la proximité, c'est toujours une société qui est très proche et on veille en tant qu'administrateur à ce qu'elle reste proche des citoyens. Il y a eu les dix ans de l'Eau des collines avec une très belle participation, même si c'était en semaine, donc les gens qui travaillaient ne pouvaient pas forcément y aller. Mais il y a eu de nombreux citoyens qui se sont renseignés sur les métiers et puis toujours des performances de décrochés et de réponses qu'on cherche à avoir, extrêmement réactives.

Le deuxième, c'est la performance d'investissement. Je rappelle que l'idée était qu'on puisse investir trois fois plus qu'avant dans les réseaux. L'eau et l'assainissement, cela consiste essentiellement à des tuyaux qui sont dans nos rues. Ces tuyaux, il faut les entretenir, les renouveler. On le fait trois fois plus qu'avant. Un exemple, bien sûr, vous l'avez vu, chacun peut voir en centre-ville, de temps en temps, des travaux qui sont parfois pénibles, mais cela veut dire qu'on renouvelle des choses, ce qui est bien.

Et puis ce qui nécessite beaucoup d'investissements, mais qui est un ouvrage vraiment important, c'est l'ovoïde, cette espèce de grand égout qui se situe sur la ville et qui emmène l'ensemble de nos eaux usées vers la station du géolide qui est sous le Vélodrome. Cet ouvrage est majeur, il a 130 ans, a été assez peu entretenu et cela fait maintenant cinq, six ans qu'on l'entretient à coups de

grands travaux. Cela a été un petit peu à Aubagne. Maintenant, cette année-ci, c'est plutôt à La Penne/Huveaune pour ceux qui y passent et vous voyez de gros tuyaux. C'est cela, mais cela fait partie de la performance d'investissement que l'on engage.

Le troisième, c'est la performance d'environnement. Il y a eu un bilan carbone à l'Eau des collines. On l'a fait faire. Je peux citer le chiffre, l'eau, c'est 28 kg de carbone par habitant. Sachant qu'un Français consomme 11 tonnes, l'eau et l'assainissement, ce n'est pas grand-chose, mais pour ceux qui sont intéressés, je peux détailler où cela se trouve ensuite. C'est un peu dans l'acier et beaucoup dans les boues. C'est pour le bilan carbone, petit clin d'œil. Sinon, plus sérieusement, sur la performance environnement, TAL est vraiment faite sur l'économie d'eau. Chaque année, on sert malgré tout de plus en plus de populations, parce que la population est en légère croissance, avec chaque année 1 % de moins d'eau consommée. Là, je crois que cela fait dix ans, c'est 15 % de moins que quand on a démarré. C'est aussi une bonne façon de préserver l'environnement

La quatrième, la performance d'innovation : sur l'innovation, il y a des aspects de forage profond qui permettent d'explorer, il y a des aspects de télérelève. On en a parlé ici de la télérelève. C'est la relève par des dispositifs numériques qui relèvent tous les jours votre consommation. Au Conseil d'administration, Monsieur le Maire, vous y étiez, on a eu un peu un bilan. Je crois que c'était en octobre, donc sur une année partielle, ces télérelèves permettent environ un millier d'alertes. En gros, ce sont des gens comme nous, pour qui il y a une consommation anormale. On leur signale en disant qu'il y a quelque chose de bizarre. Le truc bizarre, c'est peut-être que vous avez décidé de laisser un robinet ouvert et ce n'est pas bizarre du tout, mais quand même un millier. On voit que ces dispositifs sont vraiment très utiles aux citoyens, puis pour l'économie d'eau. C'est l'aspect innovation.

Le dernier aspect, ce sont les coûts et les prix. C'est une société qu'on a toujours conçue comme un service public qui devait avoir un très bon coût. Ce très bon coût se traduit aussi par un très bon prix. Vous avez peut-être regardé à la page 97 ou quelque chose comme cela, mais il y a les comparatifs de prix. Vous avez vu que pour 120 m<sup>3</sup>, c'est-à-dire un foyer avec deux enfants, on est dans la moyenne basse de la métropole, à 3,71, alors que Marseille est à 4,23 du mètre cube. Ce qui n'est pas marqué dans le rapport, mais que l'on tient à souligner, c'est que l'on a vraiment toujours focalisé sur ce que les 50 premiers mètres cubes, on va dire pour les foyers plus modestes ou les personnes âgées seules qui ne possèdent peut-être pas forcément de piscine, etc., cela reste extrêmement abordable. En regardant, l'Eau des collines propose aux Aubagnais, pour ses premières tranches d'eau essentielle, le meilleur tarif de la métropole. Je ne sais pas, vous disiez, Monsieur le Maire, qu'on veut tout tout de suite et pas cher. Je ne sais pas si on a tout tout de suite, mais on a tout de suite et pas cher, oui.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur LEVISSE. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur PERRIN-TOININ.

**M. PERRIN-TOININ** : C'est une question parce que ce rapport de la Métropole concerne l'exercice 2023. Il parle des travaux de réhabilitation et de renouvellement dont la Métropole est maître d'œuvre. Globalement, c'est 11 kilomètres pour l'adduction d'eau et 16 kilomètres pour les eaux usées. Il n'y a pas de détail pour la commune, en tout cas. Le dernier rapport pour l'Eau des collines qu'on a eu ici au Conseil Municipal date de mars 2024, mais concernait 2022. Ma question est quand est-ce que nous aurons le détail des rapports pour l'Eau des collines pour l'année 2023 ?

**M. LEVISSE** : Le RAD a été présenté au Conseil d'administration le mois dernier, le Rapport d'Activités du Déléguataire. C'est ce que vous demandez. Je pense que nous pourrons le passer en conseil si c'est le souhait ou en commission pour répondre aux commentaires précédents. Il est prêt, en tout cas, pour 2023. Typiquement, vous avez six à huit mois d'écart entre l'année et le rapport. Ceci dit, sur l'eau, à part les travaux, les années se ressemblent quand même.

**M. le Maire** : Nous allons le mettre au Conseil municipal de décembre, puisqu'il a été présenté et voté en Conseil d'administration de l'Eau des collines. Très bien. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous remercie de bien vouloir prendre acte de ce rapport, qui était le rapport de la onzième délibération.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	33
Excusés	10

**12\_181124 - Contrat Départemental pour la Transition écologique (ex C.D.D.A.) avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône 2022-2025 -Tranche 2024**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : Monsieur ROUSSET, sur le contrat départemental ex C.D.D.A.

**M. ROUSSET** : Merci, Monsieur le Maire. C'est une délibération que l'on vote chaque année depuis que le Département nous a accordé le Contrat Départemental de Transition écologique (CDTE).

Je vous rappelle juste que le montant total de ce CDTE était d'un peu plus de 21 millions d'euros et que la tranche de financement pour 2024 est de 3 637 000 euros, qui se décomposent, comme vous avez pu le voir dans la délibération, entre la rénovation des écoles et de la voirie, des équipements sportifs, la rénovation énergétique de l'éclairage public et la construction du pôle éducatif des Passons.

**M. le Maire** : Merci. Des questions sur cet ex C.D.D.A ? S'il n'y a pas de questions, je mets donc aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

**La délibération n°13\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	33
Excusés	10

---

**13\_181124 - Approbation de la convention de prestation de service entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne pour les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'animation du site de la Maison Métropolitaine de l'Habitat.**

Rapporteur : Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Conseiller Municipal

**M. le Maire** : Nous terminons ce chapitre par une approbation de convention de prestations de service entre la Commune d'Aubagne et la Métropole sur un sujet qui est cher à Monsieur CHAMLA. C'est la raison pour laquelle il va nous la rapporter. Monsieur CHAMLA, vous avez la parole.

**M. CHAMLA** : Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce sujet, bonjour, mes chers collègues, sur ce sujet qui touche à l'habitat dégradé, qui est un sujet extrêmement lourd qui a donné lieu à une véritable onde de choc le 5 novembre 2018. C'est un lieu commun de le dire, mais il faut le rappeler. Une onde de choc qui s'est accompagnée d'une prise de conscience de notre pays, qu'il n'y a pas que le tabac qui tue et la cigarette qui tuent, mais il peut aussi y avoir des bâtiments, des immeubles qui tuent.

Une onde de choc qui se poursuit, qui se poursuivra longtemps et qui se poursuit actuellement, puisque depuis le 7 novembre a lieu le procès de la rue d'Aubagne devant la Chambre Correctionnelle du Tribunal Judiciaire de Marseille, avenue Ahmed Litim, où des responsabilités seront déterminées par la justice. Volet judiciaire, onde de choc, un long parcours, un long chemin s'est passé depuis ce 5 novembre 2018 et nous avons dû nous mettre en ordre de bataille. Selon les dispositifs qui nous sont proposés, selon les outils qui nous sont proposés, je vais ce soir de façon très académique soumettre au Conseil municipal l'approbation de la convention de service entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Commune pour les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'animation du site de la Maison Métropolitaine de l'Habitat. Ce soir, nous allons mettre au vote l'acte de naissance de la Maison Métropolitaine de l'Habitat qui se trouve à Aubagne. Lorsque nous avons voté le permis de louer, nous faisions partie des quelques communes l'adoptant. Aujourd'hui, j'ai envie de dire malheureusement, parce que cela veut dire qu'il y a un besoin et j'aimerais qu'on n'ait pas à voter ce type de conventions, mais nous sommes heureusement – soyons optimistes, Monsieur le Maire, partageons votre optimisme – la première commune hors Marseille qui sera dotée d'un tel équipement.

Le développement d'une offre variée de logements favorisant le parcours résidentiel, la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil, l'accompagnement des locataires et propriétaires dans le cadre des opérations de mise en sécurité ou au titre des autorisations préalables de location, l'accompagnement des projets de rénovation notamment énergétiques des logements existants, l'accueil

et le suivi des demandeurs de logements, la prévention des expulsions domiciliaires sont autant d'actions que la Commune d'Aubagne poursuit depuis plusieurs années. Pour autant, et cela a été le sujet évoqué à plusieurs reprises ce soir, la compétence logement-habitat demeure une compétence partagée entre l'État, la Métropole et les communes.

Depuis 2019-2020, les dispositifs métropolitains en faveur du logement et de l'habitat se sont développés et amplifiés, notamment avec trois exemples que je prendrai :

- La signature en 2022 d'un protocole de lutte contre l'habitat indigne avec l'ensemble des services de l'État et partenaires concernés par l'habitat, je pense à l'ARS, à la CAF, à la DDTM, à l'ADIL et j'en oublie, dispositifs mis en place à l'initiative de la Commune et pilotés par la Commune.
- La mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 du permis de louer, outil pour améliorer la qualité et les conditions d'habitabilité des logements,
- L'approbation en février 2024 d'un programme local de l'habitat. Ce dernier prévoit d'agir en priorité sur le parc de logements existants afin de favoriser les projets de renouvellement urbain et de rénovation des centres anciens des communes et propose de déployer un réseau de Maisons Métropolitaines de l'Habitat pour renforcer la coordination des divers dispositifs existants.

En termes de réseau, aujourd'hui, le réseau est double, c'est Marseille et Aubagne. Ce véritable guichet unique a pour objectif d'accompagner et de faciliter le parcours des particuliers comme des porteurs de projets sur toutes les questions liées à l'habitat et au logement et de répondre aux orientations du Pacte Territorial France Rénov' de l'ANAH en matière de rénovation de l'habitat.

Cette première Maison Métropolitaine hors Marseille ouvrira ses portes au cours du premier trimestre 2025 à Aubagne, 71 allée des Verriers dans les anciens locaux de la Maison du Bel Âge. Afin d'optimiser le fonctionnement de cet outil de proximité, la Métropole a souhaité confier la gestion de cet équipement à la Commune d'Aubagne. Cette délibération propose donc d'approuver la convention de prestation de service entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne pour les missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'animation du site. Il convient de noter que l'ADIL – l'Agence Départementale d'Information au Logement –, l'ALEC – Agence Locale d'Énergie du Climat –, l'association HandiToit, Façoneo et bien sûr la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville d'Aubagne y tiendront des permanences et j'allais oublier l'association de Soutien à la médiation et aux antennes juridiques. Telle est la délibération que je vous propose, Monsieur le Maire, de mettre au vote.

**M. le Maire :** Merci Monsieur CHAMLA et je rajouterais qu'il faudra aussi qu'on demande peut-être au GRS, sur l'initiative de Monsieur LATZ peut-être, de se joindre à nous, donc nous verrons comment leur faire une place dans cette Maison de l'Habitat. Y a-t-il des interventions ? Non. Je suis assez satisfait. C'est un long travail que vous avez mené, Monsieur CHAMLA, avec la Métropole pour avoir une Maison de l'Habitat. Comme vous l'avez souligné, bien évidemment, avec ce qui s'était passé sur Marseille, c'est Marseille qui a eu la première Maison de l'Habitat et Aubagne sera la première ville hors Marseille, donc de la Métropole à avoir cette Maison de l'Habitat.

**M. CHAMLA :** Oui Monsieur le Maire, cette délibération, cette Maison de l'Habitat s'inscrit dans le cadre d'une véritable stratégie que nous avons mise en œuvre, en tout cas en ce qui nous concerne, municipalité actuelle, depuis 2020. Face à l'identification du mal, il a fallu effectivement mettre en œuvre une stratégie qui a commencé par une certaine organisation, organisation des services, coordination des services, discussion, collaboration entre les services, et là je veux parler du protocole de lutte contre l'habitat dégradé, qui a permis à chacun de se mettre en ordre de bataille. Une fois que chacun a été en ordre de bataille et que la communication et la collaboration ont fait œuvre, il a fallu trouver un outil dans notre boîte à outils. Le premier outil qui nous permettait d'entrer dans le privé, de rentrer dans les appartements, de rentrer dans les maisons, c'était le fameux permis de louer. Le permis de louer, lorsqu'on a prononcé le mot en 2020, il fallait raser les murs, surtout lorsqu'on passait devant une agence immobilière. Monsieur le Maire, vous avez eu le courage de tenir bon. Nous avons eu le courage de tenir bon.

**M. le Maire :** Vous m'avez surtout convaincu parce qu'effectivement, au départ, j'étais peut-être un peu perplexe sur le sujet. Tout le mérite vous en revient.

**M. CHAMLA :** Nous avons poursuivi et nous sommes aujourd'hui, je dirais, dans une situation où nous n'aurions pas pu faire autrement. Des communes limitrophes à la commune d'Aubagne qui étaient réticentes à l'adoption du permis de louer, aujourd'hui, auraient bien aimé avoir cet outil et sont en train d'essayer de le mettre en place alors qu'elles connaissent des dizaines et des dizaines et des dizaines de dossiers d'habitat dégradé et d'arrêtés de mise en sécurité. Je pense à une jolie commune au bord de l'eau qui se trouve non loin de chez nous et qui a un port magnifique. Le premier outil, c'était celui-ci.

Une fois que nous nous sommes mis en ordre de bataille et une fois que nous avons trouvé un outil qui, quand même, paraît être un outil coercitif, il a fallu aussi accompagner et accompagner tout le monde, accompagner tous les acteurs, accompagner les locataires, accompagner les bailleurs, les propriétaires, les demandeurs de logements. Le troisième étage, et non le dernier de la fusée, Monsieur le Maire, est ce lieu d'accompagnement, la Maison de l'Habitat, qui renfermera l'ensemble des services de nature à accompagner les uns et les autres sur des thématiques qui peuvent concerner aussi bien le logement que la valorisation du patrimoine immobilier privé, que la mise en place de politiques de lutte contre notamment la déperdition énergétique. Il n'aura échappé à personne que parmi les quelques acteurs, vous avez l'ALEC et ce n'est pas un hasard et ce n'est pas de la figuration que fera l'ALEC dans cet établissement.

Aujourd'hui, voilà la perspective : organisation, méthode plus ou moins coercitive, j'entends parler du permis de louer, gestion draconienne également et gestion ferme du parc d'habitat dégradé sur la commune d'Aubagne. Monsieur le Maire, vous le savez, à ce sujet-là, nous avons fait preuve et nous avons fait montre d'une politique intransigeante, tolérance zéro à l'égard du moindre risque et du moindre immeuble présentant un quelconque risque que ce soit. Tout à l'heure, j'ai entendu parler Monsieur ROUSSET qui disait que quand on verbalise des personnes qui jettent mal les ordures, cela se sait et il y a un bouche-à-oreille qui se met en place. Je crois que sur ce sujet aussi. Et je suis un peu gêné de parler de statistiques et de chiffres parce qu'en face de moi, j'ai des familles, j'ai des personnes, j'ai des locataires, j'ai des occupants et je n'ai pas des chiffres. Mais vous me pardonnerez de parler quand même quelque peu de chiffres. La question des périls, il y en a trop et tant qu'il y en aura un, il y en aura trop. Ceci étant – et je partage à nouveau votre optimisme et je veux bien cinq minutes être optimiste –, il y a cinq ans, nous avions une moyenne de 30 périls, de 30 dossiers, je dirais, parce que sous le mot de « péril » se cachent diverses situations. Aujourd'hui et à ce jour, nous gérons 24 dossiers, 24 immeubles, dont deux qui sont frappés d'arrêté de péril imminent. Ce qui veut dire que sur 24 immeubles, nous en avons deux qui font l'objet de péril imminent, deux qui sont sous surveillance et le reste qui font l'objet de péril ordinaire. Le taux de rotation, c'est-à-dire le moment où un dossier ou un immeuble rentre sous le contrôle de nos radars et le moment où il sort s'est raccourci. Donc, j'ai moins de dossiers. Excusez-moi d'employer la première personne du singulier. Nous avons moins de dossiers à gérer. Les dossiers que nous gérons rentrent et sortent. Pourquoi ? Parce que les travaux sont réalisés, parce que les interventions sont faites et parce que nous sommes évidemment pris au sérieux lorsque nous rentrons dans notre giron, un dossier de ce type-là. Autrement dit, j'ai envie de dire que nous sommes sur la bonne voie. Nous n'avons pas réussi, nous ne sommes pas arrivés, mais nous sommes sur la bonne voie. Et je le dis encore ici, avec toute humilité, il y a aujourd'hui 24 immeubles en péril, ce qui veut dire qu'à un moment donné, il y a eu 24 familles en difficulté. Je le déplore et cela ne me satisfait aucunement.

Je finirai mon propos sur la question du permis de louer. Lorsque le permis de louer a été mis en place, une étude préalable a été menée par la Métropole pour connaître le périmètre, notamment du permis de louer, et il a été recensé le nombre de logements qui allaient être concernés par le permis de louer. 779 logements dans le périmètre du permis de louer l'année dernière. Cela peut évoluer, mais les ordres de grandeur n'ont pas vraiment évolué. Nous sommes dans le centre-ville d'Aubagne. Sur ces 779 logements, 471 font l'objet d'un contrat de bail.

Le permis de louer a aujourd'hui – je dis aujourd'hui, pas au 30 octobre, pas au 30 septembre – fait l'objet de 102 visites. Ce qui veut dire que dans notre parc locatif du centre urbain, nous avons visité 102 – quand je dis « nous », c'est un abus de langage, « évidemment, ce sont les services de Façoneo qui le font au nom de la Métropole –. Ont été visités, pour être plus précis, 102 logements sur 471 qui composent le parc locatif du centre. Ce qui veut dire que, je suis très mauvais en chiffres, nous ne sommes pas loin du quart. Finalement, le moyen de rentrer chez le privé, et non pas de l'inciter, mais de l'enjoindre de réaliser des opérations, soit liées à l'insécurité, soit liées à l'insalubrité, qu'elles soient écologiques ou autres, existe. Nous le mettons en œuvre avec des retours qui sont positifs, puisque je ne vais pas rentrer dans le détail, il est tard et nous avons d'autres délibérations à évoquer, aujourd'hui, la majorité des demandes qui nous sont faites sont soldées par des visites qui sont finalement positives, l'autre moitié sous réserve avec des travaux qui sont réalisés par la suite.

Cet outil du permis de louer n'est certainement pas un gadget, mais un véritable outil qui nous incite aujourd'hui à poser sur la table la réflexion qui nous est permise par la loi, d'en étendre le

périmètre. Le permis de louer a été voté pour une durée déterminée avec clause de revoyure. Nous évoquons et nous pensons qu'il serait loisible d'en organiser l'extension pour permettre de rentrer chez le privé et d'avoir une porte d'accès sur ce qui se passe chez le privé et ainsi agir sur le privé.

Voilà, Monsieur le Maire, en ce qui concerne le permis de louer et l'état des lieux périls que je pouvais faire ce soir, la tâche est compliquée. Chaque fois que nous menons une action, celle-ci a pour objectif de devenir une arme dans le cadre de cette bataille qui est menée contre l'habitat dégradé. Je parlais tout à l'heure du protocole de lutte contre l'habitat de 2022, qui nous a permis notamment de nous rapprocher de la CAF. En juillet 2024, la Métropole a signé une convention avec la CAF qui permet pour la Métropole d'obtenir des informations sur le changement de locataires dans des immeubles, dans des appartements, dans des lots qui font l'objet du permis de louer. Aujourd'hui, je vous ai dit qu'en un peu plus d'un an, en 15 mois, nous avons visité et nous avons eu 102 permis de louer et nous pourrions nous demander si cela est le reflet de la réalité ou si quelques petits malins pouvaient essayer de se soustraire à leurs obligations déclaratives relatives au permis de louer. Je ne le pense pas et cela va devenir très compliqué de passer au travers des mailles du permis de louer, puisque chaque fois qu'il y aura un changement d'allocataire sur un bien dans le permis de louer, la Métropole et Façonéo, qui œuvre pour la Métropole, en seront informées. L'eau se resserre, mais je dois dire aussi, dans le cadre de cet optimisme dont nous devons faire preuve, que nous avons la chance sur Aubagne d'avoir un sujet qui est quand même largement mesuré par rapport aux autres communes. Nous ne sommes pas là pour nous lancer des fleurs et je ne suis pas là pour me lancer des fleurs. Comme je vous l'ai dit, 24 dossiers, c'est 24 de trop. Mais quand je vois que sur une commune à côté, il y en a 68, qu'il y en a une autre où on n'arrive même plus à les compter, c'est par milliers, et que nous arrivons à les contenir et même à en diminuer la moyenne, je me dis à nouveau que nous sommes sur la bonne voie. Voilà, Monsieur le Maire, ce que je pouvais préciser sur la délibération qui est proposée au vote.

**M. le Maire :** Merci pour ces précisions. Effectivement, cela valait le coup de prendre un peu plus de temps que le contenu de la délibération sur la Maison de l'Habitat le permettait parce que cela résut tout le travail de fond qui est fait par, vous l'avez cité, la Métropole, mais aussi les services de la Ville d'Aubagne avec qui vous travaillez régulièrement. Merci de garder cette humilité parce que personne ne peut se contenter, comme vous l'avez dit très justement, d'une seule famille qui soit dans un appartement insalubre ou un appartement qui est en difficulté énergétique.

**M. CHAMLA :** Je voudrais faire aussi, si vous le permettez, Monsieur le Maire, une dernière observation : la Maison de l'Habitat est un lieu d'information et d'accompagnement, mais nous mettons également en œuvre avec l'ADIL des opérations de formation. Depuis le mois de septembre, l'ADIL nous a proposé d'organiser un cycle de dix formations sur la copropriété, non pas à l'attention des agents immobiliers et des syndics, dont c'est le métier et qui ont peut-être besoin de formation, mais à l'égard surtout des syndics bénévoles, des personnes dont ce n'est pas le métier et qui ont besoin de savoir comment se positionner, notamment, et ce n'est pas le seul objet de ces formations, comment se positionner lors du signalement d'un habitat dégradé. L'accompagnement et la formation me semblent être des outils importants. Nous avons actuellement avec l'ADIL ce cycle de dix formations concernant la copropriété et nous ferons en sorte que ce cycle de formation puisse se poursuivre et que les acteurs qui ne sont pas des professionnels puissent avoir l'information nécessaire pour faire face aux défis et aux difficultés rencontrées. Promis, je ne reprendrai plus la parole.

**M. le Maire :** Non, mais nous savons que c'est un sujet sur lequel vous vous êtes investi, et nous vous en remercions, parce que ce ne sont pas des sujets faciles, je le dis à tous les collègues qui sont autour de cette table. Quand vous êtes appelé, c'est un peu comme Monsieur RUSCONI, généralement, c'est qu'il y a un problème et qu'il faut pouvoir le gérer. Alors, Monsieur RUSCONI, c'est dans sa partie à lui, plus sur le sécuritaire. Je le dis parce qu'il était encore hier soir sur un feu d'appartement, et jusqu'à plus soif, il a géré ces sujets-là. Ce sont des sujets qui passent sous les radars, dont personne ne parle. Vous, je sais aussi que, lorsqu'il y a un péril, vous êtes présent, vous allez avec les services, et nous faisons en sorte de pouvoir reloger de manière temporaire, que les propriétaires prennent leurs responsabilités aussi. Je tenais ici à le dire et à le souligner. Je redescends d'un cran, pardon, Monsieur CHAMLA, mais gardez cette forme d'humilité qui sied à ce type de compétences ou de délégations, parce qu'encore une fois, tant qu'il y aura une seule famille qui sera dans cette situation, nous devons rester humbles sur ce sujet.

Je redescends, mes chers collègues, sur la notion de l'habitat, puisque c'est une approbation pour voter la création par convention avec la Métropole, de la Maison de l'Habitat. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est votée à l'unanimité.

**La délibération n°13\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	33
Excusés	10

---

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**14\_181124 - Approbation de la cession à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une partie de la parcelle CT 1154 d'environ 15 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de BHNS.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

**M. le Maire** : Mes chers collègues, nous avons terminé le premier cycle des thématiques. Nous étions sur les affaires de l'administration générale. Nous allons entrer dans une autre thématique qui est l'aménagement du territoire. Trois délibérations :14, 15 et 16, et c'est Monsieur LEANDRE qui va nous les rapporter. Vous avez la parole, Monsieur LEANDRE.

**M. LEANDRE** : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues, bonsoir à tous. Effectivement, la première délibération, la 14, concerne la cession à la Métropole Aix-Marseille-Provence d'une partie de la parcelle CT 1154 d'environ 15 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique pour la réalisation d'une piste cyclable dans le cadre du projet de BHNS. Cette délibération a pour objet d'approuver cette cession auprès de la Métropole, de ces 15 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle CT 1154 afin d'y aménager la piste cyclable prévue au projet de bus à haut niveau de service. Compte tenu de l'intérêt général de cette opération d'aménagement, il est convenu de céder ce bien à l'euro symbolique.

**M. le Maire** : Merci Monsieur LEANDRE. Sur cette délibération y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Qui vote contre ? Qui s'abstient. Elle est votée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°14\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	33
Excusés	10

---

**15\_181124 - Approbation de la cession à titre gracieux au profit de Monsieur Christian GEISSLER de la parcelle CI 383 de 809 m<sup>2</sup> - chemin des Solans.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

**M. le Maire : Délibération numéro 15.**

**M. LEANDRE** : La 15 concerne l'approbation de la cession à titre gracieux au profit de Monsieur Christian GEISSLER de la parcelle CI 383 de 809 m<sup>2</sup>, située chemin des Solans. Cette délibération a pour objet d'approuver la cession à titre gratuit au profit de Monsieur GEISSLER de la parcelle CI383, initialement cédée gratuitement au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans les années 1990 pour l'élargissement du chemin des Solans, puis transférée à la Commune d'Aubagne. Depuis, le projet d'élargissement du chemin des Solans a été abandonné. Cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune, d'où notre délibération de ce jour.

**M. le Maire** : Merci Monsieur LEANDRE. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est votée à l'unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°15\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	33
Excusés	10

---

**16\_181124 - Approbation de l'Avenant n°2 à la Convention d'Intervention Foncière en développement économique en phase impulsions-réalisations conclue entre l'EPF PACA, la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence.**

Rapporteur : Monsieur Yoann LEANDRE, Onzième Adjoint

**M. le Maire** : Délibération n°16.

**M. LEANDRE** : Merci Monsieur le Maire. La 16 concerne l'approbation de l'avenant n° 2 à la Convention d'Intervention Foncière en développement économique en phase impulsions-réalisations, conclue entre l'EPF PACA, la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence. Depuis 2015, la Commune d'Aubagne, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Établissement Public Foncier régional, EPF PACA se sont par convention associés pour assurer la maîtrise foncière et renforcer l'attractivité et le développement de secteurs dédiés à l'accueil des entreprises sur les Paluds, Napolon, le pôle Alpha et Camp de Sarlier. Le 17 novembre 2020, nous avons approuvé la Convention d'Intervention Foncière en Conseil Municipal entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Établissement Public Foncier PACA et la Commune d'Aubagne, visant à poursuivre le développement économique de la commune. Une première enveloppe de 10 millions d'euros a été mobilisée dans le cadre de cette convention.

Par voie d'avenant n°1, conclu à la suite du Conseil Municipal du 15 novembre 2022, cette enveloppe financière a été portée à 20 millions d'euros, ce qui a permis d'acquérir le site industriel de Thalès aux Paluds, un ensemble bâti et non bâti à Camp de Sarlier, un terrain nu à Napolon, le site des Lignières situé Promenade Pierre Blancard, l'acquisition du site industriel ex-Immochips aux Paluds. Toutes ces acquisitions totalisent un engagement de près de 16 millions d'euros.

Afin de poursuivre ces actions de maîtrise foncière indispensables pour le développement du territoire communal, il est proposé d'augmenter l'enveloppe financière de 10 millions d'euros hors taxes, portant ainsi à 30 millions d'euros hors taxes la convention d'intervention en phase d'impulsion-réalisations. Cette délibération propose d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière tripartie conclue entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Établissement Public Foncier régional et la Commune d'Aubagne.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur LEANDRE. Des interventions ? Il n'y en a pas, donc je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°16\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	33
Excusés	10

---

**FINANCES, BUDGET, ECONOMIE, EMPLOI**

**17\_181124 - Approbation de la revalorisation des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement - Budget principal, exercice 2024**

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

**M. le Maire** : Nous changeons de thématique. Nous passons à la thématique Finances, budget, économie, emploi. Il y a quatre délibérations qui vont nous être rapportées par Madame MENET. Pour la première d'entre elles, Madame MENET, la 17.

**Mme MENET** : Merci, Monsieur le Maire. La première délibération porte sur la revalorisation des autorisations de programme et crédit de paiement du budget principal 2024. Vous avez pu le voir dans le document qui est joint, il y a deux nouvelles opérations d'acquisition foncière que nous avons faites. Cela nous a permis d'augmenter le montant alloué à cet exercice de 490 000 euros. Vous avez le détail, bien sûr, joint à la délibération.

**M. le Maire** : Merci. Des questions, chers collègues ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°17\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	33
Excusés	10

**18\_181124 - Approbation de la Décision Modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2024.**

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

**M. le Maire** : Délibération n°18.

**Mme MENET** : Merci, Monsieur le Maire. La délibération n°18 porte sur la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2024. Ces modifications qui sont apportées se composent en 853 698,96 euros en fonctionnement et 713 611,35 euros en investissement. Vous avez le détail de cette décision modificative montant par montant. Si vous avez des questions à poser particulièrement, même si on en a déjà parlé en commission.

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ? Pas d'intervention ? Si, Monsieur GRANDJEAN, je vous en prie.

**M. GRANDJEAN** : C'est plus une intervention et une remarque. Cette délibération modificative est significative sur le chapitre 012. Dire que vous aviez bâti le budget sur presque deux axiomes. C'est une vérité qui ne se démontre pas, celle de : on ne remplace pas deux départs sur trois à la retraite, on n'en remplace qu'un sur trois. Et vous aviez programmé une baisse considérable des vacations. En réalité, le constat est que les remplacements sont incontournables. Je cite les mots de votre rapport au regard de la nécessité de service. Bel hommage rendu à l'importance du service public. La baisse des heures de vacations et du nombre d'agents à embaucher pour remplacer ceux qui partent à la retraite est beaucoup plus marginale que ce qui avait été projeté. Pour le reste, cette délibération modificative est une adaptation nécessaire des prévisions budgétaires que nous n'avions pas approuvées. En cohérence, nous voterons contre.

**M. le Maire** : D'autres interventions ? Non ? Monsieur ROUSSET, peut-être un mot pour répondre à M. GRANDJEAN ?

**M. ROUSSET** : Oui, Monsieur le Maire, je vais parler un petit peu du 012. J'ai su que lors de la commission Finances, vous nous posiez un certain nombre d'interrogations concernant la DM et particulièrement l'augmentation du 012. Je vais essayer de répondre à ces interrogations en vous expliquant de la façon la plus simple possible la méthode que nous employons pour construire le 012 dans le cadre de la préparation budgétaire pour l'année N+1. On se base bien sûr d'abord sur l'effectif qui existe. Il faut savoir qu'à la fois le ROB et puis après bien sûr le budget, on y travaille à partir d'octobre 2023. Donc, on a des éléments qui ne sont pas encore les éléments de fin de l'année, mais ce sont des éléments de trois trimestres sur l'année en cours. Donc, on s'appuie sur l'effectif qu'il faudra continuer de payer les années suivantes. L'autre variable d'ajustement importante, c'est les heures supplémentaires. On s'appuie aussi sur les vacations, c'est-à-dire, quand il y a un arrêt maladie non prévu ou une absence forte, ce sont des vacataires qui viennent renforcer les équipes. Et bien sûr, sur les départs prévisibles de l'année N+1, dans ces départs prévisibles, notre variable la plus importante, ce sont les départs à la retraite, sachant qu'ils sont soumis à un certain nombre d'interrogations, parce que vous le savez, tout fonctionnaire a la possibilité de partir à la retraite à partir de l'âge légal de la retraite, mais il a aussi la possibilité de poursuivre. Il faut savoir aussi qu'il peut prendre sa décision jusqu'à un mois avant la date effective de sa décision. C'est un élément important. On ne peut se baser que sur l'âge et sur la population qu'on a en octobre 2023 et sur les entrées prévues dans le cadre de notre plan mobilité recrutement pour l'année N+1.

Sur cette base en 2024, nous avions prévu 1,2 million d'euros de départs à la retraite. En appliquant notre règle habituelle, 600 000 euros de recrutement pour compenser ces départs à la retraite, ce qui nous faisait un gap de 600 000 euros. Le constat qu'on peut faire sur 2024 au moment où je vous parle, c'est-à-dire au mois d'octobre, au moment où l'on a préparé le ROB, c'est qu'on est plutôt sur une tendance à 2,2 millions d'euros de départs pour 2 millions d'euros de recrutements. Donc, sur 600, on n'a plus que 200, donc déjà, une partie de la DM s'explique. Vous allez me dire : mais pourquoi ? Je vais vous dire pourquoi. Quand nous nous sommes basés sur ces éléments-là, nous prévoyions moins de 40 départs à la retraite sur l'année 2024 et nous étions en mutation constante. Parce que les années

précédentes, on a assisté à très peu de mutations. A ce jour, nous sommes à 103 départs par rapport aux 40 que nous avions estimés. Dans ces 103 départs, nous avons une augmentation significative des départs à la retraite. Nous avons aussi beaucoup de mises en disponibilité, ce que nous n'avions pas connu les années précédentes. Nous avons aussi beaucoup de mutations. Est-ce que c'est l'approche de la fin du mandat ? Il faut le savoir, un certain nombre de collectivités autour de nous recrutent fortement. Nous avons aussi – ce qui est plus rare, mais c'est arrivé cette année – des démissions. Tout cela nous a amenés à cette situation. Quand on prévoit, comme vous l'a dit en commission Madame MENET, on peut garder l'objectif 1 pour 3. Quand on est mis devant le fait accompli à travers les mutations, les mises en disponibilité ou les départs à la retraite qui sont décidés au dernier moment, on ne prévoit plus, donc on ne peut pas mettre en place une organisation qui permettrait de respecter les critères que nous avions fixés. Du coup, on fait du recrutement de 1 pour 1, ce qui explique le nombre de recrutements que nous avons aujourd'hui. Les autres variables qui ont fait évoluer le 012 par rapport au budget primitif, c'est que nous avions la volonté de faire une baisse significative sur le montant des vacations, puisque nous comptions pouvoir baisser les vacations de 400 000 euros. Nous avons baissé les vacations, mais d'un montant beaucoup plus faible, puisque nous avons baissé les vacations de 150 000 euros, ce qui veut dire que là aussi, cela vient rajouter à la DM le gap entre les entrées et sorties, qui n'est pas celui que l'on attendait, les vacations et après le reste. C'est par petits bouts. Les heures supplémentaires ont un petit peu augmenté, mais vous savez pourquoi, avec les élections législatives qui n'avaient pas été prévues, le nombre important de réussites au concours, nous en avons parlé, et avec notre volonté de traduire ces réussites au concours par des postes, généralement des postes de catégorie C passant à catégorie B ou de B passant à A. C'est bien de réussir un concours, c'est encore mieux s'il y a une rémunération qui correspond à la catégorie qu'on vient de réussir, donc là aussi, il y a eu des augmentations.

Il y a un dernier point, parce que cela m'a intéressé, c'est qu'un certain nombre de cadres de catégorie A avaient prévu de partir à la retraite sur l'année 2024, 90 % de ces cadres sont restés pour le moment. Par contre, sont parties à la retraite des catégories C que nous n'avions pas prévues. Cela a compensé, mais pas du tout dans la même proportion en termes de rémunération. Nous avons gardé des cadres à haut salaire et sont parties des catégories C à salaire moindre. J'espère avoir répondu à vos questions.

Puis, je suis bien sûr toujours disponible pour compléter. Ah oui, pardon, excusez-moi, j'ai un dernier point qui est important aussi, parce que cela explique le delta, c'est que l'on estime en moyenne qu'on a un mois de tuilage entre celui qui part et celui qui arrive. Le tuilage, c'est-à-dire que les deux sont là pendant un mois et l'ancien passe au nouveau sa compétence. Sur la base de 40 départs, tel que c'était prévu au départ, un mois de tuilage, cela fait 40 mois de tuilage. Quand vous êtes sur 100 départs comme aujourd'hui, cela fait 100 mois, donc le delta est de 60 mois. 60 mois, c'est l'équivalent de cinq années-hommes (5 postes pour 1 année). Cinq années-hommes chargées en moyenne à 35 000 euros, cela vous fait encore 175 000 euros supplémentaires qu'on n'avait pas prévus et qui viennent se rajouter au delta du 012. C'est une conjonction d'événements que nous n'avons pas connue les années précédentes, puisque nous avons plutôt, dans la mesure du possible, respecté les objectifs que nous nous étions fixés. Je me souviens même d'une année, je crois que c'est en 2021 ou 2022, où par rapport aux objectifs fixés dans le budget primitif, le 012 était arrivé à un atterrissage moindre et dans la DM, c'était l'inverse qui s'était produit, c'est que le 012 avait redonné au 011 un certain nombre de kilo-euros.

**M. le Maire :** Merci Monsieur ROUSSET. Les explications sont là. Le delta, est de combien ?

**M. ROUSSET :** Oui, j'ai oublié de le dire pour conclure, cela représente 780 000 euros sur le budget global du 012, de 43 millions d'euros, c'est un peu plus d'1 %.

**M. le Maire :** Vous le calculerez vous-même, 700 000 euros sur 4 millions d'euros. Ceci étant dit, voilà les explications qu'il n'y avait pas eu parce que Madame MENET nous l'avait signalé, mais vous avez compris que c'est quand même une technicité, si je puis m'exprimer ainsi, qui est spécifique aux ressources humaines. Madame MENET nous a ouvert le fait que la discussion en commission n'avait malheureusement pas pu être abordée aussi pleinement, c'est la raison pour laquelle Monsieur ROUSSET a souhaité faire ce type d'intervention ici, de façon à ce que vous ayez plus d'informations sur ce sujet-là. Ceci étant dit, s'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de mettre aux voix cette approbation de décision modificative n°1 du budget principal. Qui vote contre ? Les trois groupes d'opposition votent contre. Qui s'abstient ? Et la majorité vote cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°18\_181124 est adoptée à LA MAJORITÉ**  
**Contre : 11**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Éliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

Présents	32
Excusés	11

---

## 19\_181124 - Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

**M. le Maire** : Délibération n°19, Madame MENET, sur le rapport d'orientation budgétaire. Nous vous écoutons.

**Mme MENET** : Je crois que c'est le dernier rapport de la soirée.

**M. le Maire** : Non, il y en a d'autres.

**Mme MENET** : Je ne vous garantis pas d'être brève. J'espère que vous aurez encore un peu d'attention à m'accorder. Ce soir, nous ouvrons le premier acte de la séquence budgétaire qui nous amènera au vote du budget, comme d'habitude au mois de décembre. Vous avez donc tous pris connaissance dans vos documents du rapport d'orientation budgétaire que nous avons préparé.

Nous savons tous, depuis la mise en place du dernier gouvernement, que cette préparation budgétaire s'annonce dans un contexte encore plus difficile que prévu depuis la découverte du dérapage des comptes publics, avec une dette pharaonique et un déficit évalué à 6,2 % pour 2024. Le projet de loi de Finances s'annonce avec beaucoup d'inconnues. Les propositions tricotées et détricotées au gré des débats parlementaires non encore votées à ce jour et dont certaines dispositions sont en discussion au Parlement, l'urgence étant le redressement des comptes publics au regard d'une dette de 3 200 milliards d'euros, dette à la charge de tous les Français, bien sûr, dont l'augmentation exponentielle de 1 000 milliards d'euros s'est faite sous la présidence de notre Mozart de la Finance, président de la République au cours de ces dernières années. Parmi les mesures envisagées, nous ne pouvons que regretter l'annonce des mesures qui font peser sur les ménages, les entreprises et les agriculteurs un effort fiscal destiné à compenser la mauvaise gestion budgétaire de l'État.

À Aubagne, nous n'avons procédé à aucune augmentation d'impôt depuis dix ans et nous refusons encore en 2025 d'alourdir le pouvoir d'achat des Français et bien sûr des Aubagnais. Parmi les mesures envisagées, nous regrettons également qu'elles concernent le service public, de l'éducation au budget de la justice, alors même que le besoin criant d'efficacité, de proximité et d'accès au service public se fait entendre chaque jour un peu plus. Parmi ces mesures, je m'arrêterai sur celles concernant les collectivités locales et notamment les communes. En qualité de contribuables, nous sommes tous concernés, mais mon propos portera seulement sur le projet qui consiste à mettre à contribution les collectivités locales pour le redressement des comptes publics de l'État. Comme vous le savez, depuis 1975, l'État n'a plus voté un budget en équilibre et il recourt à l'emprunt pour financer ses dépenses de fonctionnement. Et pourtant, une fois de plus, l'État fait appel aux communes qui, elles, ont obligation de voter un budget en équilibre et ne peuvent avoir recours à l'emprunt seulement pour financer leurs investissements.

La dette de ces collectivités représente seulement 9 % de la dette globale de l'État. C'est un pourcentage qui ne varie pas depuis 30 ans et pour autant, l'État pourrait nous demander, de contribuer à hauteur de 5 milliards d'euros pour le redressement des comptes publics. Pourtant, je vous rappelle que les collectivités locales ont déjà contribué largement au redressement des comptes publics et ce, dès 2014, sous la présidence de Monsieur HOLLANDE. En effet, le mois d'avril 2014, lors de notre première mandature, la baisse de la dotation globale de fonctionnement avait été annoncée. Pour la commune d'Aubagne, la dotation globale de fonctionnement s'établissait alors, chiffre de 2013 à 8,7 millions par an. Après les baisses brutales et successives jusqu'en 2018 que nous avons subies, elle s'est à peu près stabilisée et s'élève aujourd'hui à 4 millions d'euros. Nous avons évalué cette perte cumulée de 2014 à 2024 maintenant. Elle représente près de 45 millions d'euros.

En dix ans, vous pouvez imaginer cette perte vertigineuse de recettes que nous avons dû supporter financièrement, année après année, et en parallèle, bien sûr, ce montant de la contribution déjà

de la Ville d'Aubagne qui a été versé au redressement des comptes publics. Plus récemment aussi, en 2023, il y a eu la suppression totale de la taxe d'habitation qui a pénalisé aussi les communes à double titre. D'une part, la compensation de l'État n'étant ni complète ni dynamique, les recettes des collectivités se sont ainsi asséchées. Nous avons constaté aussi que les seules recettes fiscales des collectivités reposent maintenant sur la seule taxe foncière, c'est-à-dire sur les propriétaires. Par ailleurs aussi, lorsque l'État décide la revalorisation du point d'indice afin d'augmenter le salaire des fonctionnaires, bien sûr cela fait des heureux et c'est tant mieux que les agents de la fonction publique soient reconnus et valorisés, mais la charge du financement de ces mesures revient à la Collectivité et dans son budget propre, bien sûr, sans compensation de l'État. Cela a été le cas en 2022, en 2023, en 2024.

Aujourd'hui, l'investissement des collectivités territoriales représente 70 % de l'investissement dans les territoires. Ce sont les premiers acteurs du développement économique, culturel, social et environnemental. Comment pourront-elles continuer dans cette dynamique si leurs moyens financiers se réduisent d'année en année ? Pour toutes ces raisons, nous n'acceptons pas que les collectivités locales soient la variable d'ajustement des dépenses publiques nationales. Nous n'acceptons pas que l'État fasse les poches des collectivités sans concertation ni mesure compensatoire. Nous n'acceptons pas d'être punis par un État qui a cramé la caisse. Nous attendons de la part du gouvernement, des députés – Madame la Députée est partie, c'est dommage – et des sénateurs que les décisions soient prises avec discernement, qu'elles soient équitables et qu'elles tiennent compte des difficultés que peuvent rencontrer les collectivités. La Ville d'Aubagne fait partie du réseau d'alerte de la Direction générale des finances publiques du ministère des Finances et des comptes publics depuis l'année 2000. La trajectoire s'améliore d'année en année, néanmoins la situation reste encore fragile et nos marges de manœuvre sont limitées.

Nous souhaitons que ces difficultés soient entendues et nous sommes d'ailleurs à l'origine – il y a de cela peut-être un mois – d'une proposition d'amendement du projet de loi de Finances en ce sens, car de nouvelles ponctions sur notre budget pour 2025 pourraient mettre en péril son équilibre qui est encore bien fragile. Les débats à l'Assemblée nationale se sont terminés avec plus de 50 milliards d'euros de dettes supplémentaires, alors que la crise financière nous guette. Cela manque vraiment de sérieux. Le texte va désormais être examiné au Sénat. Nous espérons que cette Assemblée, proche des collectivités, sera à leur écoute afin d'infléchir certaines dispositions de ce projet de loi de Finances qui nous est très défavorable. C'est pour cela, et dans ce contexte, que nous avons pris la décision de préparer un budget 2025 globalement à l'identique de celui de 2024, entre la maîtrise de notre fonctionnement et l'augmentation, tout de même, de l'investissement.

Dans la continuité de nos engagements, en 2025 nous poursuivrons avec constance le fil rouge, le même depuis 2014. Bien sûr, ne pas augmenter les taux d'impôts locaux, poursuivre le désendettement, maintenir un niveau d'investissement le plus dynamique possible et réaliste au regard du contexte, au bénéfice des acteurs locaux et de la qualité de vie des Aubagnaises et des Aubagnais. Bien sûr, nous poursuivrons le partenariat avec les institutions et les collectivités, le Conseil Départemental, la Métropole et la Région.

Les orientations budgétaires pour 2025, malgré le contexte précédemment évoqué, affirment la volonté de l'équipe municipale de poursuivre ses objectifs, tout en maintenant un service public de qualité pour lequel elle reste entièrement mobilisée.

L'exécution budgétaire 2024 n'est pas encore terminée, mais nous avons retenu comme base de travail pour 2025 la réalisation prévisionnelle du budget 2024 pour la section de fonctionnement et une hausse plus importante du budget d'investissement quand nous entrons dans la période d'aboutissement de certains projets.

Comme chaque année, en 2025, nous devrons trouver un juste équilibre entre les différentes contraintes économiques et financières et la poursuite de la mise en œuvre du programme municipal en faveur de nos administrés. Je vais essayer brièvement de passer sur les sections de fonctionnement et les sections d'investissement. Pour le fonctionnement, les dépenses et recettes devraient évoluer de 2 %, environ. Cela correspond bien sûr au taux de l'inflation qui est prévu. Pour les dépenses, notamment pour les charges à caractère général, le montant prévisionnel tiendra compte, comme je viens de vous le dire, de l'atterrissement 2024. Cet atterrissage est bien sûr plus élevé que le montant que nous avions prévu au budget primitif, parce qu'il comprend la réévaluation de certains marchés que nous n'avons pas pu renégocier en cours d'année. Ainsi, il comprend aussi la budgétisation de nouvelles dépenses, telles que l'enlèvement des dépôts sauvages et l'augmentation des tarifs d'assurance. Au niveau des charges de personnel, nous nous alignerons aussi sur l'atterrissement prévisionnel de 2024. Les obligations réglementaires continuent de représenter une part très importante, bien sûr, et contribuent à l'augmentation des montants liés à la masse salariale. L'évolution de ces montants de la masse salariale a amorcé une hausse historique depuis 2022, sous l'effet de plusieurs revalorisations du point d'indice et

successivement la revalorisation de la valeur du SMIC en 2022 et 2023, ainsi qu'un relèvement du début des grilles indiciaires en 2023. Les mesures gouvernementales totalisent en 2024 un coût supérieur à un million d'euros.

Pour 2025, outre les évolutions du GVT, la Ville devra assumer une couverture aux prévoyances pour tous les agents dès le 1<sup>er</sup> janvier, la réforme du régime indemnitaire des agents de la police municipale qui instaure une indemnité spéciale de fonction et d'engagement, et bien sûr maîtriser l'absentéisme, le recours aux vacataires et aux heures supplémentaires, comme les mouvements de personnel nécessaires à la mission de service public.

S'agissant des autres charges de gestion courante, notamment les subventions, nous avons fait le choix pour 2025 de maintenir globalement à l'identique l'enveloppe qui est dédiée aux associations et au CCAS.

Malgré les difficultés financières, nous avons quand même la volonté de soutenir tous les acteurs locaux, culturels, sportifs, qui font la dynamique de notre territoire et de notre ville, mais aussi de garantir notre solidarité à travers le centre communal d'action sociale. S'agissant des frais financiers liés aux emprunts, bien que très important pour notre collectivité, en 2025, le montant restera stable. Au niveau des recettes de fonctionnement, tout comme les dépenses, nous nous basons sur des hypothèses. D'après les informations connues à ce jour, elles devraient être en hausse d'environ 2 %.

Au niveau de la fiscalité directe, c'est-à-dire les recettes de la taxe foncière, la volonté municipale étant depuis 2014 de ne pas augmenter les taux d'imposition, la variation de ce produit fiscal est liée, de par la loi, aux coefficients d'actualisation forfaitaire des locaux d'habitation. Nous l'avons estimé à 1,9 % pour nos calculs de 2025 et il sera connu réellement à la mi-décembre. De même que pour la taxe d'habitation qui a été supprimée sur les résidences principales, elle reste applicable bien sûr sur les résidences secondaires. Conformément à nos engagements, il n'y aura pas d'augmentation des taux d'impôt locaux en 2025, ils resteront à l'identique de 2013, à savoir 49,13 % pour la taxe foncière sur le bâti, 50,65 % pour la taxe sur le foncier non bâti et 22,01 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Comme vous le savez, il est important quand même de le rappeler, le levier fiscal n'a pas été actionné depuis que nous sommes élus. C'est un engagement, Monsieur le Maire, de campagne que nous avons tenu, bien qu'il soit très difficile bien sûr, malgré nos finances.

Concernant la fiscalité indirecte, la fiscalité reversée d'une part par la Métropole, est estimée aussi en hausse de 2 % en raison de l'augmentation de la dotation de solidarité communautaire. En revanche, le montant du FPIC poursuit sa baisse, car comme vous le savez, nous sommes dans une sortie progressive de ce dispositif. Nous envisageons une légère hausse de la taxe aux droits de mutation en raison d'une reprise perceptible du marché de l'immobilier.

Concernant les dotations et participations, la dotation globale de fonctionnement est prévue avec une sensible augmentation de 0,7 %. Les participations, notamment celles de la CAF concernant les actions liées à la petite enfance, seront en hausse de 5 %. Les recettes tarifaires seront évaluées suivant le taux de l'inflation, connu en septembre 2024, soit 1,1 %. Pour le fonctionnement, la conséquence, c'est l'épargne brute. Suivant nos réalisations prévisionnelles, elle devrait être à la baisse en 2024, mais se redresser avec les efforts que nous allons faire en 2025.

Avant de passer à l'investissement et au projet de l'année 2025, un petit point sur la dette de la Commune. Comme vous le savez, l'endettement de la Commune lors de notre arrivée en 2014 était de près de 161 millions d'euros, totalement disproportionné par rapport à ses capacités financières. Avec les difficultés financières que rencontre notre pays et la recherche désespérée et bien tardive de solutions pour redresser les comptes, un endettement excessif est une aliénation envers les créanciers et obère les marges de manœuvre, nous le voyons bien. Ceux qui traitent ce sujet de la dette avec légèreté traduisent leur incompétence et leur irresponsabilité, ceux-là même qui ont amené la Ville d'Aubagne à la situation très difficile que nous avons trouvée. Aujourd'hui et depuis 2014, nous avons remboursé 43 millions d'euros de dette. Ce chiffre est à baser à la fin 2023, puisque l'année 2024 n'est pas terminée. 43 millions d'euros de dette, cela veut dire la différence entre le capital de dette, qui est beaucoup plus important, et l'emprunt que nous faisons. C'est vraiment le delta entre le remboursement et le nouvel emprunt. Vous pouvez imaginer l'effort financier qui a été fait afin d'assumer les erreurs du passé et faire face aux engagements pris par la Commune. En 2025, le capital remboursé s'élèvera à 10 millions d'euros. Nous envisageons un emprunt de 8 millions d'euros, donc la Commune continuera cet effort de désendettement. Je vous rappelle que la capacité de désendettement était de 57 années en 2014 lorsque nous sommes arrivés. Suivant nos prévisions, elle passera à 16,4 années en 2025. Nous sommes encore loin du critère et des niveaux standards, mais nous sommes quand même sur la bonne trajectoire. Malgré

ces difficultés, nous continuerons à investir pour l'amélioration du cadre de vie de nos administrés. Ces choix budgétaires sont issus de notre programme municipal et s'inscrivent dans le plan pluriannuel d'investissement 2022-2025.

Les dépenses d'investissement sont estimées à 26,5 millions d'euros. Elles comprennent le remboursement du capital de la dette ainsi que les dépenses d'équipement qui sont en hausse de 27 %. Les recettes d'investissement seront à la hausse aussi de 23 %. Elles sont constituées des ressources propres, de l'emprunt et aussi des subventions allouées par les différents partenaires et notamment le Conseil départemental dans le cadre du CDT. Je remercie ici Martine VASSAL, présidente de la Métropole et du Département – il y a quand même des choses qui fonctionnent à la Métropole malgré tout ce que nous avons dit aujourd'hui – toujours présente à nos côtés, Monsieur le Maire, merci pour son soutien sans faille au projet de la Ville d'Aubagne concernant l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Monsieur le Maire, l'ensemble des élus et l'administration sont mobilisés pour la recherche de nouveaux partenariats avec des acteurs publics et privés afin d'obtenir des financements supplémentaires. Merci à tous pour votre engagement.

Les projets 2025 s'inscriront dans le cadre de ce PPI que nous avons élaboré. Après différentes phases, les travaux de construction de la structure porteuse du pôle éducatif des Passons vont démarrer, avec l'objectif de livraison à la rentrée de septembre 2026. Je vous rappelle qu'aucune école de cette envergure n'avait été réalisée sur la commune depuis plus de 40 ans. C'est un effort considérable que nous avons fait pour la jeunesse aubagnaise. Nous poursuivrons aussi la rénovation du patrimoine vieillissant de la commune, notamment la rénovation de locaux accueillant des enfants ou du public, mais aussi des installations sportives, telles que la réfection des cours de tennis du Tennis Club d'Aubagne ou la rénovation d'une partie des vestiaires du gymnase Mesonès. De même, la généralisation progressive du système de mise sous alarme des bâtiments couplée à l'extinction de l'éclairage sera poursuivie en 2025 dans un souci d'économie d'énergie, comme nous l'a rappelé tout à l'heure Faustine THIBAUD. Le programme d'acquisition foncière visant à revitaliser et développer l'offre commerciale de proximité sera poursuivi. L'aménagement de l'espace public aussi sera poursuivi en 2025 au niveau de la voirie, de la rénovation des jeux d'enfants situés principalement dans les parcs, les écoles et les crèches. Le programme de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'école se terminera en 2025 avec la programmation des dix derniers sites. Notre ville se dote d'une feuille de route de la transition écologique et d'un plan Aubagne à vélo, que nous avons pu écouter tout à l'heure aussi, pour porter une ambition forte en matière d'environnement en 2025.

Au niveau de la rénovation énergétique, le contrat CREM prévoyant des économies d'énergie se poursuit ainsi que les audits énergétiques lancés en 2024. Des études et travaux de solarisation d'une partie du site des services techniques seront programmés. Dans le cadre de la protection de l'espace public, le déploiement des caméras de vidéoprotection sera poursuivi, avec 200 caméras qui seront installées d'ici 2026. Voilà une synthèse rapide de nos projets pour 2025. Leur réalisation sera bien sûr visible au quotidien par les Aubagnais.

Enfin, au-delà de la reconduction des manifestations culturelles, sportives, économiques ou festives mises en place par la Commune ou avec des partenariats tels que l'Office du tourisme ou des associations depuis quelques années, nous aurons à cœur d'accueillir au cours de l'année 2025 deux faits marquants essentiels et fédérateurs pour les Aubagnaises et les Aubagnais. D'une part, ce sera la reprise de la filière Argile, compétence exercée jusqu'à présent par la Métropole. Elle sera restituée à la Ville d'Aubagne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec tout ce que cela signifie sur le plan du renforcement de notre identité provençale et patrimoniale. L'entrée de la ville d'Aubagne dans la route européenne de la céramique – nous en parlerons peut-être tout à l'heure – au cours de cette année 2024, conforte aussi cette identité et la reconnaissance du savoir-faire de nos artisans. Nous accueillerons bien sûr la biennale Argilla au mois d'août 2025 et aussi nous accueillerons un bel événement pour l'anniversaire de Marcel Pagnol. Fêter les 130 ans de sa naissance à Aubagne confortera aussi l'ancrage de l'identité provençale dans notre commune et des valeurs que nous portons. Voilà, mes chers collègues, pour le budget principal.

Quelques mots sur les deux budgets annexes que nous portons, le budget annexe des pompes funèbres et le budget annexe du réseau de chaleur urbaine. Concernant le budget annexe des pompes funèbres, en 2025 nous poursuivrons l'effort de service et de produits funéraires en maintenant une tarification raisonnable. En attendant l'extension du cimetière de la Fénestrelle qui va permettre une augmentation des ventes de nouveaux caveaux, le produit des ventes pour 2025 est prévu légèrement en baisse car il repose seulement sur la rénovation de caveaux existants disponibles. Aucun investissement n'est prévu en 2025, seules les variations de stocks impacteront cette section. Concernant le budget annexe du réseau de chaleur urbain, son financement repose sur une refacturation aux abonnés

des coûts de gestion du réseau. En exploitation, les dépenses sont prévues à la hausse en raison de la hausse du prix des combustibles et en recette, la refacturation aux abonnés sera réévaluée suite à la mise à jour et au remplacement de certains compteurs. L'investissement qui est autofinancé supporte la remise en état et l'amélioration du réseau existant. Nous envisageons aussi des études de faisabilité sur le raccordement à ce réseau du groupe scolaire et des équipements sportifs du Charrel, ainsi que des logements du bailleur social ERILIA. Voilà mes chers collègues, merci beaucoup pour votre attention.

**M. le Maire :** Merci Madame MENET. Y a-t-il des interventions ? Mme FARDOUX, M. LATZ, deux interventions.

**Mme FARDOUX :** Le projet de loi de Finances 2025 du gouvernement BARNIER est une infamie, il faut dire le mot. Entre autres mesures iniques, ce projet de loi prévoit de faire les poches, j'utiliserai le même terme que Madame MENET, des collectivités territoriales pour résorber une partie du déficit de l'État dont elles ne sont pourtant nullement responsables. Pour cela, il attaque de toutes parts : diminution de la dotation de l'État, baisse de la compensation de la TVA, diminution du fonds vert pourtant indispensable aux communes pour investir dans la transition énergétique, entre autres. Pour Aubagne, la facture s'élèverait au total à près de 3 millions d'euros, ce n'est pas une petite affaire. C'est sans compter les subventions des autres collectivités locales qui pourraient baisser puisqu'elles non plus ne sont pas épargnées par le projet de loi de Finances. Nous avons entendu Madame MENET s'élever avec beaucoup de sévérité contre la cure d'austérité imposée par le gouvernement à notre commune. Mais sérieusement, Monsieur le Maire, vous allez vraiment essayer de nous faire croire que vous êtes vent debout contre vos amis du gouvernement, que vous ne partagez pas leurs idées politiques, alors que vous êtes toujours membre des Républicains, comme le Premier ministre et bon nombre de ministres, que vous administrez cette ville avec des macronistes qui complètent le gouvernement. Mais qui voulez-vous convaincre ? Si c'était vrai, si vous aviez changé d'idée, si vous aviez finalement pensé, comme nous, que le déficit était en partie dû aux cadeaux à donner aux grandes entreprises et à leurs actionnaires, avec des aides qui ne sont jamais conditionnées à des résultats en termes d'embauches et de revalorisation des salaires, si vous aviez fini par militer pour une plus juste répartition des richesses, vous auriez changé de parti, vous seriez venu au Nouveau Front Populaire. Mais non. Vous militez toujours pour la droite libérale, main dans la main, avec ce gouvernement, alors il faut l'assumer. Vous nous dites que vous négociez avec le gouvernement, que le réseau alerte va nous sauver, que cela va aller et que vous pouvez faire un ROB qui ne tient pas compte des annonces.

Nous, nous voudrions bien y croire et nous aimerais croire surtout que les solutions qui pourraient être trouvées à la place ne retomberont pas finalement sur les Aubagnaises et les Aubagnais d'une façon ou d'une autre. Quand on regarde ce qui s'est passé sur les présidents de département qui se sont élevés contre cette cure d'austérité, quelle la solution a été trouvée ? On a augmenté les droits de mutation sur les ventes immobilières. Certes, les plus fortunés vont payer, mais aussi les primo-accédants, mais aussi le bas de la classe moyenne. Évidemment, si ce genre de solution était trouvée, cela ne réglait pas le problème et cela ne répondrait pas à notre attente.

L'autre sujet lié à cette délibération, c'est de faire le choix de ne pas bousculer votre calendrier, de présenter ce soir un rapport d'orientation budgétaire qui ne prenne pas en compte les annonces gouvernementales. Rien ne vous obligeait à présenter un Rapport d'Orientation Budgétaire en novembre, un Rapport d'Orientation Budgétaire qui sera sans doute inadapté dans peu de temps, soit qui n'aura aucun rapport avec le budget que vous allez nous présenter en décembre, si cela a avancé, soit qui sera raccord avec le budget de décembre, mais alors c'est la réalité de l'exécution de ce budget qui n'aura plus rien à voir et il n'y aura pas de débat à ce moment-là. C'est encore une fois un déni de démocratie. Les citoyennes et les citoyens ont droit à un vrai débat politique sur les intentions de la majorité municipale. Vous pouviez décaler le calendrier, comme l'ont fait un bon nombre de communes qui décident de voter leur budget en mars. Vous avez décidé de conserver le calendrier habituel et donc de priver les Aubagnaises et les Aubagnais de ce débat important sur la réalité des finances de la Ville en 2025. Ce n'est pas respectueux ni pour les élus ni pour la population.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas un grand démocrate, mais vous êtes un homme sérieux. Nous en convenons bien volontiers. Bien sûr que vous avez réfléchi à des orientations budgétaires conformes au moyen cours à la Ville, si le projet de loi de Finances n'est pas balayé à l'Assemblée nationale. Bien sûr que vous savez où vous allez couper. Sur les éventuelles économies sur les fluides qui apparaissent dans vos documents ? Les fluides dont il faudrait démontrer qu'on a une grande capacité d'économie. Vous pourriez préciser aussi, faire des économies sur les fluides, cela veut dire baisser les températures. Dites-nous à quelle température vous entendez faire travailler les agents, à quelle température vous entendez faire étudier nos enfants dans les écoles. Les fluides, cela ne réglera pas le problème. Nous vous demandons une réelle transparence ce soir, de nous dire précisément ce que vous prévoyez. Dans quels services vous pourriez diminuer encore les moyens ? De quels projets vous pourriez vous passer ? Quelles associations verraient leur subvention baissée ou supprimée ? Quel projet

d'investissement vous abandonnerez ou vous retarderez en attente d'une hypothétique amélioration ? Nous avons le droit de savoir.

Pour notre part, nous soutenons les députés du Nouveau Front Populaire qui proposent d'autres solutions, à la fois pour résorber le déficit de l'État et pour trouver de nouveaux moyens pour mettre en œuvre une politique qui réponde aux besoins de la population. Nous soutenons la motion de censure qui va être déposée et nous serons attentifs au vote du Rassemblement National qui, jusqu'à présent, s'est montré un soutien de fait du gouvernement BARNIER.

Mais peut-être que c'est cette possible censure qui est la raison de notre présence ici autour d'un ROB préservé de toute ponction. Peut-être finalement que vous comptez sur cette censure pour sauver Aubagne. Soyez assuré que si l'avenir conduit à un gouvernement dirigé par le Nouveau Front Populaire, vous savez, la formation politique qui est arrivée en tête des dernières élections législatives, les dotations aux collectivités locales seront préservées et nous pourrons, tous ensemble, nous en réjouir.

**M. le Maire** : Merci pour ce trait d'humour, Madame FARDOUX. Monsieur LATZ.

**M. LATZ** : Sans rentrer dans tout ce qu'a dit Clémentine FARDOUX, je voudrais juste souligner, parce que c'est vous le maître des horloges, qu'il est 22 heures, qu'on parle du Rapport d'Orientation Budgétaire, qu'on a eu trois rapports passionnants présentés par Madame THIBAUD, Monsieur GUEDJ et Monsieur CHAMLA avant et qu'on fatigue tous. Je félicite les personnes qui arrivent à résister et à rester jusque-là. Mais en termes de débat démocratique, si on pouvait étaler ces rapports-là, je pense au Conseil municipal précédent, qui a duré une heure, et je pense au Conseil Municipal qui arrive avec le budget, qui va être aussi conséquent, ce serait intéressant de pouvoir plus étaler. On pense que ce rapport – je ne reviens pas sur ce qu'a dit Clémentine – est précoce.

Aubagne peut se féliciter d'avoir des rapports d'orientation budgétaire et des budgets précoces par rapport aux autres villes. La situation actuelle, qui n'est pas de votre fait, montre qu'il aurait été peut-être intéressant d'attendre que l'épée de Damoclès gouvernementale tombe avant d'orienter et d'engager la Ville. Je vous dirai – je me permettrai ce petit trait – que pour l'opposition, cela ne change pas grand-chose, puisqu'on vote contre, mais pour votre majorité qui va voter ce rapport, c'est un peu gênant. Je ne vais pas rentrer dans les détails : vous prévoyez 2 % d'augmentation des recettes, avec des taux d'imposition qui sont stables, donc une augmentation de l'assiette équivalente, dans un contexte économique indécis, pourquoi pas. Après un superbe rapport sur le développement durable sur le plan vélo et sur l'habitat, nous avons un très beau rapport sur le plan social. Cela fait des années que nous avons l'impression que cette trajectoire du nombre d'agents qui diminue tous les ans, sur lequel on intervient tous les ans en disant que ce n'est pas suffisant puisque le nombre d'habitants augmente et que les attentes de la population sont de plus en plus fortes en termes de services publics, nous nous rendons compte que nous sommes enfin écoutés puisque dès 2024, le nombre d'agents augmente et que c'est sanctuarisé pour 2025. C'est une bonne soirée.

Enfin, je me permets, et je prends le risque de parler un peu de la dette, vous avez rappelé, Madame MENET, que la dette est passée de 160 millions d'euros à 130 millions d'euros, soit 40 millions d'euros d'efforts, à peu près 4 millions d'euros par an. Vous avez rappelé aussi que les dotations de l'État ont diminué de 45 millions d'euros, ce qui veut dire que si à l'époque les dotations de l'État n'avaient pas eu lieu aujourd'hui, nous serions à 30 millions d'euros de dette. Donc, peut-être que les décisions à l'époque étaient, à mon avis, un peu risquées en termes de mode de montage de cette dette. Nous avons parlé des swaps, nous savons tout cela, mais en termes de montage, si on prévoyait 45 millions dans les dix ans à venir, peut-être qu'on n'aurait pas été dans cette situation-là.

Et j'insiste, puisque vous l'avez dit et je suis d'accord avec vous que quand on parle de dette, il faut être très sérieux. Dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, vous présentez un graphique du profil d'extension de l'encours. Quand je vois ce graphique, je me dis que la majorité est formidable, puisqu'en 2030, on n'aura plus que 50 millions d'euros de dette. Vous oubliez quand même les emprunts que vous mettez en place, donc vous savez déjà les emprunts que vous allez faire dans les cinq prochaines années. Pour le coup, ce n'est pas très sérieux, puisque cette année, le budget le montre, vous avez fait un effort budgétaire de 2 millions d'euros, ce qui ne correspond pas aux 10 millions d'efforts, ce qui correspond aux 10 millions de remboursement et aux 8 millions qu'on réemprunte. J'imagine que les autres années, il y aura encore ça. 4 millions d'euros tous les ans depuis 10 ans, 2 millions d'euros cette année. Ce tableau-là incite à penser qu'il n'y aura plus aucun emprunt de la part de la majorité. Je pense que ce n'est pas sérieux de le montrer dans cette façon-là, puisque cela sous-entend que vous êtes en train de désendettement totalement la Ville, ce qui ne sera pas le cas. Comme vous espérez, j'imagine, être encore au pouvoir dans les prochaines années, vous ne pourrez pas répondre de ces chiffres-là. Je vous incite aussi à être tout à fait sérieux sur la dette et de ne pas donner des chiffres comme cela. Sur le reste, sur le fonctionnement et sur les investissements, je pense que nous allons réserver nos interventions pour le

budget, puisqu'ils seront détaillés et chiffrés. Cela nous permettra de décaler quelques minutes de parole à ce moment-là, en décembre.

**M. le Maire** : Merci. Pas d'autres interventions ? Madame MENET, je vais peut-être vous laisser répondre à M. LATZ et à Mme FARDOUX.

**Mme MENET** : Madame FARDOUX, oui, certains d'entre nous appartiennent à un parti politique, en effet, mais vous savez, ce n'est pas un parti stalinien, c'est un parti dans lequel nous avons le droit d'échanger, de dire que nous sommes d'accord ou pas d'accord et de dire que nous sommes contre les décisions qui vont éventuellement être prises. Heureusement, nous sommes encore dans quelque chose où la discussion existe et où nous pouvons encore crier haut et fort, dire que nous sommes contre certaines décisions. Que Dieu nous en préserve.

Au sujet des droits de mutation, lorsque j'en parle dans mon ROB, je parle qu'ils vont augmenter pour nous parce qu'on sent que le marché de l'immobilier reprend, non pas parce que les taux de taxes vont augmenter, ce qui n'est pas encore voté d'ailleurs. C'est une proposition qui est faite, mais qui n'est pas encore votée. Nous prévoyons bien une augmentation relative de ce montant, de ces droits, mais liée seulement à la reprise du marché.

Ensuite, vous nous demandez de décaler le calendrier. Nous n'allons pas y revenir. Je crois qu'à toutes les phases budgétaires, on reparle de cela. Nous avons décidé, une bonne fois pour toutes depuis 2015, Monsieur le Maire, que le budget serait voté en fin d'année. Nos services sont organisés comme cela. Le fonctionnement est fait comme cela. Nous nous mettons à la préparation budgétaire dès la rentrée de septembre. Nous sommes organisés de cette manière-là. Je ne pense pas que de retarder d'un mois ou deux, cela arrange quoi que ce soit, d'autant que nous ne sommes certainement pas les seuls dans ce cas, puisque le Conseil Départemental aussi maintient son budget en décembre, la Métropole aussi. Je ne vois pas pourquoi il y aurait une panique à bord et que nous attendions fébrilement que le gouvernement ait décidé de notre sort. Nous nous prenons en main, nous avançons, nous faisons notre budget et ce qui arrivera arrivera. Comme je vous l'ai listé tout à l'heure, nous avons fait face à énormément de millions d'euros qu'on nous a pris de part et d'autre à notre insu presque, à l'insu de notre plein gré, comme on dit brutalement souvent. Quand nous avons appris des hausses du point d'indice au mois de mars qui doivent être appliquées au mois de juillet, nous faisons avec et nous nous débrouillons pour tenir l'engagement que l'État nous demande de prendre. Nous verrons au fil des semaines qui vont arriver les décisions qui seront prises et nous adapterons au mieux le budget que nous avons préparé avec beaucoup de rigueur et beaucoup de réflexion, d'étude et nous espérons que cela se passera pour le mieux. Après, vous parlez des baisses des dépenses, nous vous les listerons. Si elles sont à faire, nous trouverons des dépenses que nous pourrons peut-être reporter ou amender ou baisser. Bien sûr que vous aurez la primeur de la liste.

Vous nous annoncez le retour de Lucie, je ne suis pas sûre qu'elle soit là pour nous sortir de cette affaire, je ne suis pas sûre que si on avait une femme Premier ministre, la situation serait plus favorable pour les communes, je ne crois pas du tout.

Le tableau, Monsieur LATZ qui est dans le ROB pour le désendettement, c'est un tableau qui est fait à la date du jour. On ne peut pas prévoir ce que l'on va lancer comme nouvel emprunt dans les années qui arrivent. C'est un tableau qui est mis à jour régulièrement dans tous nos documents financiers et c'est un tableau qui répond aux contraintes puisque le Rapport d'Orientation Budgétaire doit tenir et répondre à certaines contraintes, au niveau des charges de personnel et au niveau notamment de la description de l'endettement et de la structure de la dette. Ce sont des tableaux qui nous sont imposés, que nous devons afficher et que nous affichons sans problème avec les données que nous avons en temps et en heure.

**M. le Maire** : Merci. Oui, M. LATZ.

**M. LATZ** : Juste une précision : je vous remercie pour ce détail, mais j'ai l'impression que l'année dernière, on avait un chiffre qui est le plus parlant pour répondre aux problématiques de la dette, qui est le rapport dette sur épargne brute, la capacité de remboursement. Là, nous ne l'avons pas. Moi j'ai refait les calculs, nous étions à 19 ans l'année dernière, ce qui est beaucoup puisque les moyennes nationales sont entre 10 et 12, vous nous présentez en 2025 à 16 ans et en 2024, en fait, on atterrit à 23 ans, donc on augmente. Cette fois-ci, ce chiffre, nous ne le voyons pas dans le rapport.

**Mme MENET** : Ce chiffre est issu de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, celles-ci évoluent lorsqu'on les annonce au BP, au budget, et lorsqu'on les retrouve au CA, maintenant au CFU, donc c'est pour cela que le montant n'est jamais identique. Ce que l'on a prévu au BP, comme épargne brute, souvent au CA, le montant n'est plus le même et il a changé. C'est pour

cela que les années ne sont pas les mêmes lorsqu'on les calcule en début d'année avec le BP ou quand on les calcule en fin d'année avec le CFU. Donc là, aujourd'hui, les 16,4 sont calculés en fonction du budget 2025 que nous allons présenter. Peut-être que cela va évoluer en plus ou en moins suivant l'épargne brute que nous aurons en fin d'année.

**M. le Maire :** Je crois qu'il faut regarder, si vous me le permettez, de manière dynamique, ces chiffres-là et ne pas s'arrêter sur une comparaison d'une année sur l'autre. Il peut y avoir des années où le résultat d'exploitation est un peu différent de ce qui était espéré, pour des raisons diverses et variées, mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'en 2014, nous étions à 57 années d'annuité de la dette, c'est-à-dire qu'on remplaçait un gymnase que l'on avait créé dans l'année ou qu'on rechargeait une cour d'école ou une école tous les 57 ans et qu'aujourd'hui, nous sommes dans une trajectoire qui est une trajectoire à la baisse qui, elle, se positionne plutôt aux alentours de 16 ans. Comme vous l'avez très justement dit, je ne suis même pas d'accord tout à fait avec ce que vous avez dit, il faudrait plutôt qu'on arrive autour de huit années et non pas dix ou douze pour qu'une collectivité soit en bonne santé. Et donc, tout le travail que nous faisons depuis dix ans, c'est passer de 57 ans en descendant tous les ans, un petit peu pour arriver aujourd'hui à 16 années, ce qui est encore très loin de l'objectif d'une collectivité qui est en bonne santé, pour arriver effectivement à cet objectif de huit années, voire moins. Certaines collectivités sont à beaucoup moins, mais en tout cas, c'est la trajectoire et il faut toujours regarder ces chiffres dans le cadre d'une trajectoire dynamique et non pas statique. L'an dernier, vous aviez 18, cette année, vous avez 17, c'est la dynamique qui est importante et ce que regardent à la fois, bien sûr, les organismes bancaires avec qui nous discutons lorsque nous voulons faire des emprunts ou lorsque nous discutons avec la Direction générale des finances publiques ou avec les services du Préfet, ce sont ces éléments de dynamique qui sont là et c'est ça qu'ils regardent et qu'ils retiennent. Oui, M. LATZ, vous avez raison, si Monsieur HOLLANDE, en 2012, l'ami de Monsieur GRANDJEAN, qui s'était présenté sous son étiquette en 2012, ne nous avait pas ponctionné de 45 millions d'euros, la Ville se porterait bien mieux, mais vous savez, c'est un peu classique. Puisque Madame Clémentine Lucie FARDOUX veut nous faire un peu de politique nationale, je vais en faire un peu aussi, elle parle du NFP, moi je dirais, c'est un peu classique : la gauche prend les budgets des communes, des départements, des régions, de l'État, creuse les déficits, et puis après, nous, la droite, on arrive et on essaie de retrouver des marges de manœuvre qui permettent d'avoir des budgets qui tiennent la route et qui permettent de faire les investissements. Et puis, permettez-moi de répondre à Madame FARDOUX concernant Michel BARNIER, il a bien fallu que quelqu'un se lève et dise bon, OK, je vais prendre le sac à dos avec les pierres, là. Il est lourd le sac à dos, mais il va falloir que je le porte, parce qu'on peut faire de la politique politique tant qu'on veut, on peut nous raconter de belles histoires tant qu'on veut, on peut nous parler du NFP tant qu'on veut, on peut nous parler de tous les sujets du monde, mais il y en a un qui est à la tâche aujourd'hui, c'est Michel BARNIER, le Premier ministre, avec une équipe qu'il a constituée. Peut-être que ce n'est pas facile, ce n'est pas simple pour lui, peut-être qu'il aurait préféré faire différemment, mais il faut boucler un budget, parce que si on ne boucle pas un budget en 2024, maintenant, pour l'année 2025 au niveau national, on va se retrouver dans des difficultés extrêmement importantes au niveau de la France. Moi, je n'ai pas envie que la France devienne la Grèce, en tout cas que la France connaisse ce qu'a connu la Grèce il y a quelques années, et donc je crois que c'est être raisonnable que de dire : oui, il y a un Premier ministre, on n'est peut-être pas d'accord avec tout ce qu'il fait, on n'est peut-être pas d'accord avec toutes les décisions qu'il prend, mais en tout cas, il faut le soutenir, parce que la France en a besoin, et cela dépasse largement Aubagne, qui que ce soit ici dans cet hémicycle. On est vraiment sur un sujet de fond, et cela, il y a une équipe qui a dit qu'elle le prenait, je crois que le Président de la République, qui n'est pas tout à fait dans ma ligne politique, cela ne nous aura pas échappé depuis un certain nombre d'années. Oui, oui, un coup, vous dites que je suis Front National, un coup, vous dites que je suis avec Macron, il faudrait savoir, mais moi, je dis, j'ai toujours été droit dans mes bottes sur ces sujets-là, je suis de la droite républicaine, comme l'on dit, et j'assume cette fonction et cette déclinaison, mais aujourd'hui, il fallait bien que quelqu'un prenne le fardeau et qu'il porte ce sac qui est un sac trop lourd pour tout le monde, mais encore une fois, si nous n'avions pas fait cela, personne d'autre ne voulait le faire, parce que le Président de la République a bien essayé, mais il n'y est pas arrivé, donc il fallait bien, et moi je suis très fier que ce soit quelqu'un de mon camp politique, mais je crois que c'est un homme aussi d'expérience. Je crois aussi que c'est quelqu'un qui est ouvert, et j'espère que tous ensemble, les parlementaires, quels qu'ils soient, vont arriver à faire passer ce budget 2025 au niveau national, et j'espère que les répercussions que nous aurons, nous, dans les communes seront le plus minimes possible. C'est ce que l'on espère en tout cas.

Quant au fait de voter le budget maintenant ou plus tard, Madame MENET a parfaitement raison d'y répondre, il y a dans la loi française et dans la loi pour les collectivités, un vote du budget et puis derrière, il y a des décisions modificatives et puis derrière, il y a des budgets supplémentaires et donc, il y a tout un arsenal d'éléments financiers qui nous permettront de rectifier la barre s'il faut rectifier la barre dans les mois et semaines à venir. Voilà ce que je voulais dire. Merci en tout cas pour ce débat, qui est un peu court, je trouve, pour un débat d'orientation budgétaire, mais Monsieur LATZ nous donne le rendez-vous pour le vote du budget dans un mois. J'espère que les échanges seront un petit peu plus

fournis sur ce terrain parce que c'est un vrai sujet et on ne peut pas vraiment oublier ce vote du débat d'orientation budgétaire qui est un vote important pour la Collectivité.

Je vais mettre aux voix... Je mets aux voix ou on prend acte ? C'est approbation pour le vote du budget. On a toujours eu des difficultés à comprendre pourquoi on demande une approbation sur un ROB. Normalement, on prend acte. Je sais, il y a les deux. Bref... Donc, je mets aux voix. Qui vote contre ce ROB ? Toute l'opposition. Qui s'abstient ? La majorité vote ce Rapport d'Orientation Budgétaire. Merci, Mme MENET. Nous vous encourageons, pour le mois qui vient – et je sais que cela ne va pas être simple, à continuer à travailler avec l'ensemble des services qui sont remarquables sur ce sujet comme sur d'autres bien sûr, pour nous amener sur un vote du BP au mois de décembre prochain.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°19\_181124 est adoptée à LA MAJORITÉ**

**Contre : 11**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Éliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Michèle BOUGEAREL, Madame Valérie BOISSON

Présents	32
Excusés	11

---

**20\_181124 - Avis du Conseil Municipal sur les dérogations dominicales - Année 2025.**

Rapporteur : Madame Danielle MENET, Quatrième Adjointe

**M. le Maire** : Voilà, mes chers collègues, nous terminons ce chapitre sur les finances de la Ville pour entrer sur une autre thématique. Pardon, vous avez un avis à nous faire partager, Madame MENET, pour la délibération n°20.

**Mme MENET** : Elle porte sur les dérogations dominicales pour l'année 2025. La Ville d'Aubagne a engagé une procédure de consultation, comme chaque année, avec les enseignes concernées, pour convenir des dimanches retenus. Cette délibération fixe le nombre de dimanches retenus pour travailler en distinguant le commerce de détail et celui de la branche automobile.

**M. le Maire** : Merci. On peut voter ? Cela se vote ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez ? D'accord. Le reste de l'hémicycle vote cette délibération.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°20\_181124 est adoptée à LA MAJORITÉ**

**Abstentions : 9**

Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Éliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Madame Valérie BOISSON

Présents	31
Excusés	10
Absents	2

---

**CULTURE, EVENEMENTS CULTURELS ET PATRIMOINE**

**21\_181124 - Approbation de l'adhésion à l'association « Route européenne de la céramique ».**

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

**M. le Maire** : Je disais donc qu'on change de thématique. On passe à la culture avec une, deux, trois, quatre délibérations. Monsieur JARQUE devait présenter la première. Il est absent. Je pense

que Monsieur AMY, s'il le veut bien, va peut-être la porter, ainsi que la 22, la 23 et puis c'est Madame MORFIN qui portera la délibération n°24. Vous avez la parole, Monsieur AMY, pour la 21.

**M. AMY** : Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous demander d'approuver l'adhésion de la Ville d'Aubagne à l'association Route européenne de la céramique. Ce soir, voyageons un peu. La Route européenne de la céramique, certifiée en 2012, Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe est gérée au travers d'une association dont le siège est en Italie, à Faenza. Ce réseau réunit des territoires de la céramique et il a marqué le développement économique qui contribuait à façonner une forte identité historique. Forte de son héritage culturel et patrimonial, la Ville d'Aubagne, dans le domaine des arts de la céramique, souhaite intégrer ce réseau européen afin de promouvoir ses atouts touristiques autour de la céramique, favoriser des échanges d'artistes et d'étudiants comme partager des expériences et de bonnes pratiques en matière d'utilisation des céramiques techniques et faciliter la connaissance réciproque des différents acteurs de la céramique et fournir aux entreprises, que ce soit des manufactures, des industries ou des ateliers, une base solide pour leurs échanges commerciaux et technologiques. Cette délibération propose ainsi d'approuver l'adhésion de la Ville à l'Association Route européenne de la céramique pour un montant de 1 000 euros inscrit au budget.

**M. le Maire** : Merci Monsieur AMY. Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? C'est voté à l'unanimité.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°21\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**22\_181124 - Approbation de la revalorisation des tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal**

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

**M. le Maire** : Monsieur AMY, pour la délibération 22.

**M. AMY** : Merci Monsieur le Maire. La délibération suivante concerne la revalorisation des tarifs du Conservatoire. Notre Conservatoire à rayonnement communal d'Aubagne est une structure d'enseignement qui est maintenant bien reconnue et sur le plan du ministère de la Culture et sur un plan tout à fait régional. Il assure la formation initiale dans des domaines d'arts plastiques, de danse ou de musique. Ces tarifs sont progressifs et adaptés aux capacités financières des familles et des usagers en fonction du coefficient familial. Ceux-ci, il faut le souligner, n'ont pas été révisés depuis 2022. Au vu de l'évolution de l'indice des prix de la consommation harmonisé de l'INSEE, qui ont progressé de 1,1 % depuis le début de l'année 2024, il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire pour l'ensemble des usagers de l'établissement. Tout cela a été vu en commission culture.

**M. le Maire** : Merci Monsieur AMY. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°22\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**23\_181124 - Approbation de l'Adhésion au Réseau Plein Sud.**

Rapporteur : Monsieur Philippe AMY, Septième Adjoint

**M. le Maire** : Délibération n°23.

**M. AMY** : C'est l'approbation de l'adhésion de notre Centre d'art au réseau Plein sud. Le Centre d'art des Pénitents noirs adhérait jusqu'à présent à un réseau qui s'appelait le Parcours d'art contemporain, qui rayonnait autour de Marseille et ses proches environs. Ce que nous offre ce nouveau réseau Plein sud, c'est une visibilité qui va partir de Sérignan jusqu'à Monaco, au travers de différents instituts dédiés à l'art contemporain, que ce soit des établissements publics ou même des lieux plus privés. Un rayonnement beaucoup plus large qui mettra en valeur notre Centre d'art contemporain, mais aussi qui va valoriser tout le travail de nos équipes pour un montant de 2 000 euros, sachant que l'ancienne adhésion était de 1 700 euros.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur AMY. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je passe aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°23\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**24\_181124 - Approbation du jeu-concours dans le cadre de Grains de Sel, festival du livre et de la parole d'enfant**

Rapporteur : Madame Geneviève MORFIN, Huitième Adjointe

**M. le Maire** : Délibération suivante.

**Mme MORFIN** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'approuver un jeu-concours dans le cadre de Grains de sel, festival du livre jeunesse et de la parole d'enfant. Et puisque nous sommes à deux jours de l'ouverture de cette 14<sup>e</sup> édition, je profite de cette intervention – très rapidement, je vous rassure – pour remercier publiquement le service de la Direction de l'éducation ainsi que le service culture et plus particulièrement l'équipe de la Médiathèque qui est référente et qui pilote cet évènement. Ils travaillent de concert et font un travail formidable pour nous présenter un festival de qualité et des rencontres que les enfants n'oublieront pas.

Grains de sel, c'est entre 4 000 et 4 500 enfants et adolescents qui visitent le salon et qui bénéficient de spectacles et rencontres. Grains de sel, c'est 23 auteurs et illustrateurs cette année, tous connus et reconnus, soigneusement choisis par des professionnels du livre. Cette année, une éditrice prendra part aux rencontres afin de valoriser et faire connaître les métiers du livre. Des rencontres d'auteurs seront également organisées à l'EAJ sous forme de web radio et j'en passe. Je tiens à préciser que toutes les demandes des enseignants et les rencontres ou spectacles ont été satisfaites. Aucune classe n'a été laissée pour compte. Alors, vous comprenez bien que ces quatre jours de festival ne sont qu'un aboutissement, l'aboutissement d'une année de travail avec les services, les enseignants, les auteurs, les illustrateurs et les enfants. Nous ne nous approprions pas la création de ce festival, mais nous avons eu la volonté de continuer à le porter, le valoriser et à innover chaque année. Je vous demande donc d'approuver ce jeu-concours qui a pour objectif de valoriser et communiquer sur le spectacle via les réseaux sociaux.

**M. le Maire** : Merci Madame MORFIN. Des interventions ? Monsieur LATZ.

**M. LATZ** : Intervention brève : je voulais vous dire qu'effectivement, Grains de sel est un festival clé, qu'effectivement, je peux en témoigner, toutes les écoles et beaucoup d'écoles ont été mobilisées, que nous avons toujours soutenu ce festival, qu'il y a deux ans, on avait même proposé que Les Furtifs, qui est une librairie importante de la ville d'Aubagne ait des tarifs préférentiels, et cela a été voté d'ailleurs l'année dernière, donc nous soutenons à fond cette proposition. Nous voudrions juste suggérer, pour l'année prochaine, dans le Temple du livre, que le jeu-concours ne soit pas sur les réseaux sociaux et sur les smartphones, et que l'on puisse avoir quelque chose autour du livre et de l'écrit. C'est encore un endroit où les enfants viennent apprendre à aimer ce produit-là, et c'est un bon moment pour les sortir du téléphone portable. C'était une suggestion parmi d'autres, parce que c'est important de pouvoirs inciter, à moins qu'on espère que la page Facebook de la mairie d'Aubagne ne les sorte de chez TikTok, mais j'ai un peu de doutes là-dessus. Ce serait intéressant de faire des jeux autour du livre

plutôt que des photos sur les réseaux sociaux, mais nous soutenons et nous voterons pour cette délibération.

**Mme MORFIN** : Merci pour votre soutien. C'est vrai que c'est un moyen de communication. Les gagnants seront tirés au sort et les amèneront à la Médiathèque pour rechercher les lots. C'est une manière aussi de les amener vers la Médiathèque.

**M. le Maire** : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? J'ai compris qu'elle était votée, à l'unanimité. Merci Madame MORFIN.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°24\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**ENFANCE, EDUCATION, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

**25\_181124 - Approbation des tarifs de l'Espace Art et Jeunesse pour l'année 2025.**

Rapporteur : Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal

**M. le Maire** : Nous changeons de thématique : enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur. Cinq délibérations : les deux premières sont portées par Monsieur KOURICHI. Nous vous écoutons, Monsieur KOURICHI.

**M. KOURICHI** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi de profiter de cette prise de parole pour dresser un bilan de la période des vacances de la Toussaint et plus largement sur l'année qui s'achève, afin que la représentation municipale soit informée des actions qui sont menées, à la fois dans les quartiers, mais aussi en faveur de la jeunesse de notre ville. Vous le savez, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, notre détermination à faire vivre nos quartiers et à y rendre les habitants plus heureux chaque jour n'est plus à démontrer. C'est un fait et ce sont bien sûr des actes qui le prouvent au quotidien. Partout, nous nous engageons à préserver leur cadre de vie. Partout, nous travaillons avec les habitants et bien sûr pour eux. Depuis des années, nous impulsions une politique dynamique, conscients bien sûr des enjeux et des réalités quotidiennes que vivent les habitants des quartiers d'Aubagne. Vous le savez, le temps, les efforts, la patience et l'accompagnement portent leurs fruits. Citons tout d'abord une initiative que nous avons lancée avec notamment Place pour l'emploi au Charrel qui a eu lieu il y a quelques semaines, réunissant l'ensemble des partenaires avec France Travail, la mission locale, les services de la Ville, de la Métropole, les entrepreneurs de notre territoire et bien d'autres.

Je me permets de rappeler, Monsieur le Maire, que cette initiative est née de votre volonté politique. Que s'est-il passé pendant les vacances de la Toussaint dans les quartiers ? Il y a eu bien sûr une fête d'Halloween au Pin vert avec plus de 100 participants. Il y a eu une kermesse avec l'ADDAP 13 sur le quartier du Charrel afin de bien sûr favoriser ce lien social, mais aussi les services de la vie des quartiers ont organisé plus de 20 sorties sur la période avec notamment des sorties dans les parcs d'attractions, sorties à la Font de Mai, au bowling, pêche nocturne, de l'acrobranche, des sorties piscines, au cinéma et j'en passe. Il y a aussi des mini-stages et des ateliers réalisés aussi en interne. À l'issue de cette période automnale, nous en sommes presque à la fin de l'année et des surprises restent encore à venir avec de belles animations qui viendront clôturer l'année 2024. Une année pleine de sourires, de joie, de rencontres et de partage. Au cours de l'année 2024, pour la vie des quartiers, la municipalité, grâce à notre volonté politique, a pu permettre à 300 personnes de pouvoir effectuer des séjours ski. Plus de 100 enfants sont suivis dans le cadre de l'aide aux devoirs. Nous avons aussi 60 jeunes inscrits aux foot pied d'immeuble qui sont issus de tous les quartiers. Grosso modo, c'est 5 000 personnes par mois qui fréquentent les maisons de quartier au travers des activités proposées à la fois par la Ville, mais aussi par les associations. Nous avons 870 personnes qui ont été inscrites au mois de juillet sur les activités et enfin 11 actions qui ont été proposées par les éducatrices spécialisées sur l'année 2024, qui ont regroupé 1 700 jeunes avec notamment des participations à des expos comme l'expo justice et le concours justice et citoyenneté, des ateliers web radio et bien d'autres.

En conclusion, je souhaite remercier les élus issus des quartiers et les autres élus qui sont impliqués à mes côtés. Notre politique municipale des quartiers que nous portons ensemble, Monsieur le Maire et les élus, c'est celle de la cohésion sociale, celle du bien vivre ensemble, celle de la proximité, mais surtout celle de donner à chacune et à chacun les moyens de réussir sa vie. Car oui, la République doit permettre à tous les jeunes Aubagnais de ne pas rester sur le côté, bien au contraire, d'être tirés par le haut. Merci à tous les agents de la Collectivité qui œuvrent à cette cause. Je vais passer aux délibérations.

La délibération n°25 a pour objet l'approbation des tarifs de l'Espace Art & Jeunesse pour l'année 2025. La Ville d'Aubagne, au travers de l'Espace Art & Jeunesse, propose tout au long de l'année des animations culturelles à un large public, tant par les services municipaux que par le biais des associations partenaires. Je souhaiterais rappeler aussi, Monsieur le Maire, qu'en 2024, c'est plus de 15 ateliers qui sont proposés aux jeunes. Vous avez l'atelier écriture rap, vous avez un atelier d'éloquence, un atelier de théâtre, de culture urbaine, d'environnement, de guitare, de chant, de hip-hop, de danse, d'échecs, d'arts plastiques, de jeux de rôle, de langue des signes, mais surtout de vidéo. Notre ambition est claire, c'est celle de donner une âme à ce lieu qui est bien sûr accessible et qui doit être accessible à tous. Je rappelle aussi que c'est 4 000 jeunes qui fréquentent l'Espace Art & Jeunesse sur toute une année. Je souhaite aussi remercier Philippe AMY et la Direction de la Culture pour le travail que nous menons en commun, car l'objectif est de donner une âme et une identité à ce lieu. Je vous remercie.

**M. le Maire :** Merci Monsieur KOURICHI. Donc, Y a-t-il des interventions sur cette délibération n° 25 ? Pas d'intervention. Merci pour cette explication ou cette présentation que vous nous avez faite. Cela montre effectivement que nous avons des maisons de quartier qui vivent bien sous votre délégation, Monsieur KOURICHI, et on s'en félicite tous parce que des maisons de quartier qui vont bien sont des quartiers qui vont bien et on a besoin de cela dans toute la ville. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°25\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**26\_181124 - Approbation du règlement intérieur de l'Espace Art et Jeunesse (EAJ)**

Rapporteur : Monsieur Zarick KOURICHI, Conseiller Municipal

**M. Le Maire :** Concernant la délibération n°26.

**M. KOURICHI :** La délibération n°26, c'est simplement l'approbation du règlement intérieur de l'Espace Art & Jeunesse, pour fixer des conditions d'accueil et de fonctionnement de ce lieu.

**M. le Maire :** Des interventions sur cette délibération 26 ? Il n'y en a pas. Je la mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°26\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**27\_181124 - Approbation des tarifs pour les activités de l'éducation, de l'enfance, de la restauration et du sport pour 2025**

Rapporteur : Madame Sophie AMARANTINIS, Deuxième Adjointe

**M. le Maire :** Madame AMARANTINIS, si vous le voulez bien, pour la délibération n°27.

**Mme AMARANTINIS :** Je vous remercie. La Ville d'Aubagne, soucieuse de proposer des activités de qualité à destination des enfants, dispose d'une offre variée pour laquelle une politique tarifaire différenciée, attractive est appliquée concernant l'éducation, l'enfance, les sports et la

restauration scolaire. Ainsi, il convient d'actualiser ces tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon l'indice INSEE, des prix à la consommation en corrélation avec les prestations de la CAF.

Cette délibération fixe les conditions par lesquelles les familles auront à s'acquitter de leurs droits et participations à l'activité de leurs enfants en fonction des quotients familiaux à l'exception des modes de garde en multi-accueil collectif, pour lesquels la tarification est définie dans le règlement de fonctionnement délibéré au Conseil municipal du 26 septembre 2023. Cette délibération propose d'approuver les nouvelles grilles tarifaires pour 2025 et elle a fait l'objet d'un examen en commission municipale.

**M. le Maire** : Merci Madame AMARANTINIS. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°27\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**28\_181124 - Approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale des adultes pour l'année 2025.**

Rapporteur : Madame Sophie AMARANTINIS, Deuxième Adjointe

**M. le Maire** : Délibération n°28.

**Mme AMARANTINIS** : C'est la délibération qui concerne l'approbation de l'actualisation des tarifs de la restauration municipale des adultes pour l'année 2024-2025. Cette tarification révisée annuellement selon l'évolution de l'INSEE, des prix à la consommation et du coût horaire du travail doit également tenir compte de l'obligation pour tout agent municipal d'une participation au moins égale à la moitié du forfait repas remboursé par l'administration fiscale fixée à 5,35 euros pour 2024. Le tarif des repas pour les agents municipaux est facturé à 2,70 euros, la Ville souhaitant proposer un tarif social pour les agents municipaux et compenser la différence entre le tarif appliqué et le coût réel des repas. Cette délibération propose d'approuver l'actualisation de ces tarifs.

**M. le Maire** : Merci. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°28\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**29\_181124 - Approbation des tarifs pour l'utilisation de St Vincent-les-Forts par les adultes et les groupes extérieurs pour l'année 2025**

Rapporteur : Madame Sophie AMARANTINIS, Deuxième Adjointe

**M. le Maire** : Délibération n° 29.

**Mme AMARANTINIS** : Elle concerne l'approbation des tarifs pour l'utilisation de Saint-Vincent-les-Forts pour les adultes et les groupes extérieurs pour 2025. Le centre de vacances de la Ville d'Aubagne à Saint-Vincent-les-Forts accueille des groupes extérieurs d'adultes et d'enfants tout au long de l'année dans le cadre propice à la découverte de la montagne. Les tarifs appliqués par la Commune couvrent uniquement les frais de repas et d'hébergement, le reste étant à la charge de l'organisateur du séjour. Il convient d'actualiser la grille tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier 2025, selon l'indice INSEE. Cette délibération propose d'approuver les tarifs 2025.

**M. le Maire** : Merci, Madame AMARANTINIS. Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Elle est donc adoptée.

Ce projet de délibération a fait l'objet d'un examen en Commission Municipale.

**La délibération n°29\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**30\_181124 - Approbation de la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2025.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : Nous changeons de thématique : gestion des ressources humaines. Monsieur ROUSSET, vous avez une, deux, trois, quatre délibérations à nous rapporter. Nous vous écoutons pour la première d'entre elles, c'est-à-dire la 30.

**M. ROUSSET** : Merci Monsieur le Maire. Cette délibération n°30 est une délibération habituelle. Nous mettons à jour le tableau des emplois des postes budgétaires. Vous aviez déjà voté un tableau des emplois en juin 2024. Entre-temps, nous en avons parlé lors de ce Conseil municipal, d'un certain nombre de réussites aux concours ont eu lieu qui font que nous mettons à jour ce tableau des postes budgétaires aujourd'hui.

**M. le Maire** : Merci. Des questions sur ce tableau ? Personne ? Je mets aux voix. Qui vote contre ? Vous ne prenez pas part au vote. Le reste du Conseil municipal vote cette délibération.

**La délibération n°30\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**31\_181124 - Approbation des modalités de mise en œuvre du télétravail.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : Monsieur Rousset, pour la 31 ?

**M. ROUSSET** : La 31, Monsieur le Maire, concerne le télétravail. Vous le savez, le télétravail a été instauré à la Ville d'Aubagne à titre dérogatoire depuis la crise sanitaire relative à la Covid-19. Nous avons voulu officialiser sa mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le respect de la réglementation en vigueur, en définissant les différentes modalités d'application détaillées dans les documents annexés à cette délibération.

Je vous donne le résumé de cette délibération. Les agents éligibles, à l'exception des cadres, à temps complet et travaillant sur cinq jours sont autorisés à télétravailler un jour fixe par semaine. Les mêmes agents éligibles, mais qui travaillent à temps partiel 90 % ou 80 % et/ou travaillant sur moins de cinq jours, sont autorisés à télétravailler un jour fixe toutes les deux semaines. Les agents dits cadres et éligibles – directeurs généraux adjoints, directeurs, responsables de pôle, responsables de service, chargés de mission – sont autorisés à télétravailler à hauteur de 30 jours flottants par an. Les assistants de direction rattachés aux directeurs généraux adjoints et directeurs sont autorisés à télétravailler à hauteur de 20 jours flottants par an. Le télétravail peut s'effectuer le mardi, mercredi, jeudi ou vendredi. Le lundi est exclu du télétravail. Le jour de télétravail par semaine doit être consommé en journée pleine. Il n'est pas autorisé de le prendre sous la forme de deux demi-journées. Enfin, le nombre de jours flottants non consommés au cours de l'année N n'est pas reportable sur l'année N+1. L'agent doit respecter un délai de prévenance et faire la demande à son supérieur hiérarchique au moins 48 heures avant le jour du télétravail. Voilà, Monsieur le Maire, les principales modalités de la mise en œuvre du télétravail à la Ville d'Aubagne.

**M. le Maire** : Vous avez oublié de nous dire que vous avez discuté tout cela avec...

**M. ROUSSET** : Bien sûr, il y a eu une présentation de ce dossier qui a donné lieu à une discussion avec les organismes représentant le personnel. Je vous donne le résultat du vote en CST. Il y a eu abstention de la part des représentants du personnel, ce qui a permis d'adopter ce rapport sans avoir recours à un CST de secours.

**M. le Maire** : Y a-t-il des interventions ? Il n'y en a pas. Pardon, M. GRANDJEAN.

**M. GRANDJEAN** : Il est tard, Monsieur le Maire. Juste, nous voulions saluer ce texte qui vient officialiser cette modalité de l'exercice professionnel. Vous savez que les écologistes, depuis très, très longtemps, sont favorables au télétravail bien avant même la crise Covid, même s'il faut raison garder. Il nous semble tout de même que les modalités sont relativement contraignantes. Un jour fixe différent du lundi maximum par semaine, par exemple, uniquement à domicile, ancienneté requise, plus d'autres conditions que vous avez listées, Monsieur ROUSSET. Il sera nécessaire d'évaluer de notre point de vue si les modalités peuvent être élargies sans altérer l'efficacité du travail.

**M. ROUSSET** : Tout à fait. L'objectif principal est effectivement d'officialiser une situation. J'ai oublié de vous indiquer qu'à la différence de ce qui existait à aujourd'hui, les personnes qui télétravaillaient utilisaient leur propre matériel. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce télétravail, chaque personne aura droit à un matériel portable, un micro-ordinateur portable, sachant aussi, par contre, que quand le télétravail sera instauré dans une équipe de cinq personnes, par exemple, il sera tournant et c'est peut-être le même matériel qui sera utilisé par les différentes personnes.

Je suis de même avis que vous. Je pense que nous ferons un bilan. C'est ce sur quoi je me suis avancé au niveau du CST. Nous ferons un bilan au bout d'un an de pratiques et nous verrons comment améliorer. Quand vous nous dites aussi qu'il a l'air d'être moins souple, c'est quand même une exception par rapport à la mise en place dans notre Collectivité. Nous avons autorisé les jours flottants pour les cadres, ce qui leur permet de mieux disposer de ce temps de télétravail.

**M. le Maire** : Toujours me semble-t-il, Monsieur ROUSSET, en accord avec leur hiérarchie.

**M. ROUSSET** : Oui, mais dans tous les cas, il y a un document rempli. Le télétravail n'est autorisé que pour une durée d'un an et il est renouvelable tous les ans.

**M. le Maire** : Merci, Monsieur ROUSSET, pour ces explications. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous ne prenez pas part vote. Le reste de l'hémicycle vote cette délibération.

#### **La délibération n°31\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

#### **32\_181124 - Approbation des modifications des modalités de prise en charge financière de la Protection Sociale Complémentaire.**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : La 32, Monsieur ROUSSET, si vous le voulez bien.

**M. ROUSSET** : Oui, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation des modifications des modalités de prise en charge financière de la protection sociale complémentaire. Le décret du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaires prévoit une participation minimale de l'employeur à hauteur de 7 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la couverture des risques en matière de prévoyance.

Il faut quand même savoir pour rappel que la Ville d'Aubagne participe déjà aux risques santé et prévoyance en versant une participation financière allant de 15 euros à 45 euros aux agents ayant souscrit un contrat dit « labellisé ». Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la Collectivité participera spécifiquement aux risques prévoyance à hauteur de 7 euros par mois pour les agents ayant

souscrit un contrat « labellisé » couvrant ce risque. Cette délibération propose de modifier les modalités de prise en charge financière de la protection sociale complémentaire.

**M. le Maire** : Merci Monsieur Rousset. Des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas. Monsieur LATZ bâille, donc nous allons terminer. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Vous ne prenez pas part au vote.

**M. ROUSSET** : Monsieur le Maire, vous ne me l'avez pas posé, mais je vous réponds quand même, il y a eu un vote favorable des organisations syndicales lors de la présentation de ce rapport en CST.

**M. le Maire** : Donc, vous ne prenez pas part au vote. Le reste de l'hémicycle vote cette délibération.

#### **La délibération n°32\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

#### **33\_181124 - Approbation des modifications du Règlement Intérieur de la Collectivité**

Rapporteur : Monsieur Alain ROUSSET, Premier Adjoint

**M. le Maire** : La 33.

**M. ROUSSET** : Oui, Monsieur Le Maire. Je vais être rapide, parce que j'aimerais encore bénéficier de toute l'attention de Monsieur LATZ. Cette délibération porte sur des modifications du règlement intérieur de la Collectivité. En fait, il concerne plus particulièrement le compte épargne-temps. Jusqu'à présent, les agents qui étaient annualisés ne bénéficiaient pas dans l'alimentation du compte épargne-temps des mêmes modalités que ceux qui ne l'étaient pas. Pour les agents annualisés, l'alimentation était de cinq jours de repos compensateur et cinq jours de congé annuel non pris du fait d'arrêt maladie sous certaines conditions. Cette délibération propose de modifier le règlement intérieur en permettant d'appliquer les mêmes modalités d'alimentation du CET à l'ensemble des agents de la Collectivité, qu'ils soient annualisés ou pas. Je termine : nous avons profité de cette modification du règlement intérieur de la Collectivité pour rajouter aussi les modalités de mise en œuvre du télétravail, puisque vous venez de voter cette délibération juste avant.

**M. le Maire** : Vous avez consulté ?

**M. ROUSSET** : Oui, nous avons consulté et il y a un avis favorable aussi.

**M. le Maire** : Pour terminer, Monsieur ROUSSET, avant de voter, va vous lire la liste des 1 000 agents qui sont dans la Collectivité pour s'assurer que nous sommes tous bien en phase. Je mets aux voix cette délibération. Vous ne prenez pas part au vote.

**Mme FARDOUX** : Nous sommes tous en train de rigoler là, mais nous rions nerveusement parce que nous sommes épuisés. Ce n'est pas très drôle qu'un Conseil municipal se termine avec des délibérations dont on espère qu'elles ne revêtent pas un caractère primordial, parce que plus personne n'est en état d'écouter Monsieur ROUSSET. C'est la réalité. Je rejoins ce qui a été dit : des conseils municipaux qui durent aussi longtemps, il ne faut pas en faire. Il faut mieux répartir les choses dans les différents ordres du jour, de façon à ce qu'on puisse sortir vivants et peut-être pouvoir faire face à notre journée de travail demain dans des conditions dignes.

**M. le Maire** : Un peu d'humour, cela ne fait pas de mal. Vous nous avez parlé de Lucie tout à l'heure, nous avons bien rigolé aussi. Monsieur GRANDJEAN ?

**M. GRANDJEAN** : Je voulais m'inscrire en faux. J'écoute attentivement M. ROUSSET et ma voisine aussi.

**M. le Maire** : Nous aussi ! Merci. Tout à fait. Ce n'est pas parce que c'est tard que nous ne l'écouteons pas avec sérieux. Je mets aux voix cette délibération. Vous ne prenez pas part au vote et le reste de l'hémicycle vote cette délibération.

**La délibération n°33\_181124 est adoptée à L'UNANIMITE**

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---

**VIE MUNICIPALE**

**34\_181124 - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal à Monsieur le Maire conformément aux Articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Rapporteur : Monsieur Gérard GAZAY, Maire

**M. le Maire** : Il me reste, mes chers collègues, à vous demander de prendre acte des comptes rendus des délégations du Conseil municipal à Monsieur le Maire, conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales, avant de vous souhaiter également une bonne soirée. Est-ce que tout le monde a bien signé les documents financiers pour la DM ? Très bien. Je souhaite une bonne nuit à Monsieur LATZ également.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	30
Excusés	11
Absents	2

---